

Université du Mali

Faculté de Médecine de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie

Année 1998 - 1999

N° 36 /

ETUDE ANTHROPOLOGIQUE DES
VIOLENCES DOMESTIQUES FAITES AUX
FEMMES
CAS DE BAMAKO

THESE

Présentée et soutenue publiquement le..... Février 1999.

Par M^{lle} Sylla Fatoumata

Pour obtenir le grade de Docteur en Médecine

DIPLOME D'ETAT

JURY :

<u>Président</u>	:	Professeur Sidi Yaya SIMAGA
<u>Membres</u>	:	Professeur Amadou DOLO Docteur Aissa SOW
<u>Directeur de thèse</u>	:	Docteur Yannick JAFFRE

**FACULTE DE MEDECINE , DE PHARMACIE ET D'ODONTO-
STOMATOLOGIE
ANNEE UNIVERSITAIRE 1998--1999**

ADMINISTRATION

DOYEN : MOUSSA TRAORE -
1er ASSESSEUR: AROUNA KEITA -

2ème ASSESSEUR : ALHOUSSEYNI AG MOHAMED -

SECRETAIRE PRINCIPAL : YENIMEGUE ALBERT
DEMBELE

AGENT COMPTABLE : MAMADOU DIANE

PROFESSEUR
MAITRE DE CONFERENCES
AGREGE
MAITRE DE CONFERENCES
AGREGE
MAITRE DE CONFERENCES
CONTROLEUR DES FINANCES

LES PROFESSEURS HONORAIRES

Mr Aliou BA
Mr Bocar SALL
Mr Souléyman SANGARE

Ophtalmologie
Orthopédie Traumatologie. Sécourisme
Pneumo-phtisiologie

Mr Yaya FOFANA
Mr Mamadou L. TRAORE

Hématologie
Chirurgie Générale

Mr Balla COULIBALY
Mr Mamadou DEMBELE
Mr Mamadou KOUMARE
Mr Mohamed TOURE
Mr Ali Nouhoum DIALLO
Mr Aly GUINDO

Pédiatrie
Chirurgie Générale
Pharmacognosie
Pédiatrie
Médecine Interne
Gastro-Entérologie

Liste du personnel enseignant par D.E.R & par grade

D.E.R. CHIRURGIE ET SPECIALITES CHIRURGICALES

1. PROFESSEURS

Mr Abdel Karim KOUMARE

Chirurgie Générale

Mr Sambou SOUMARE

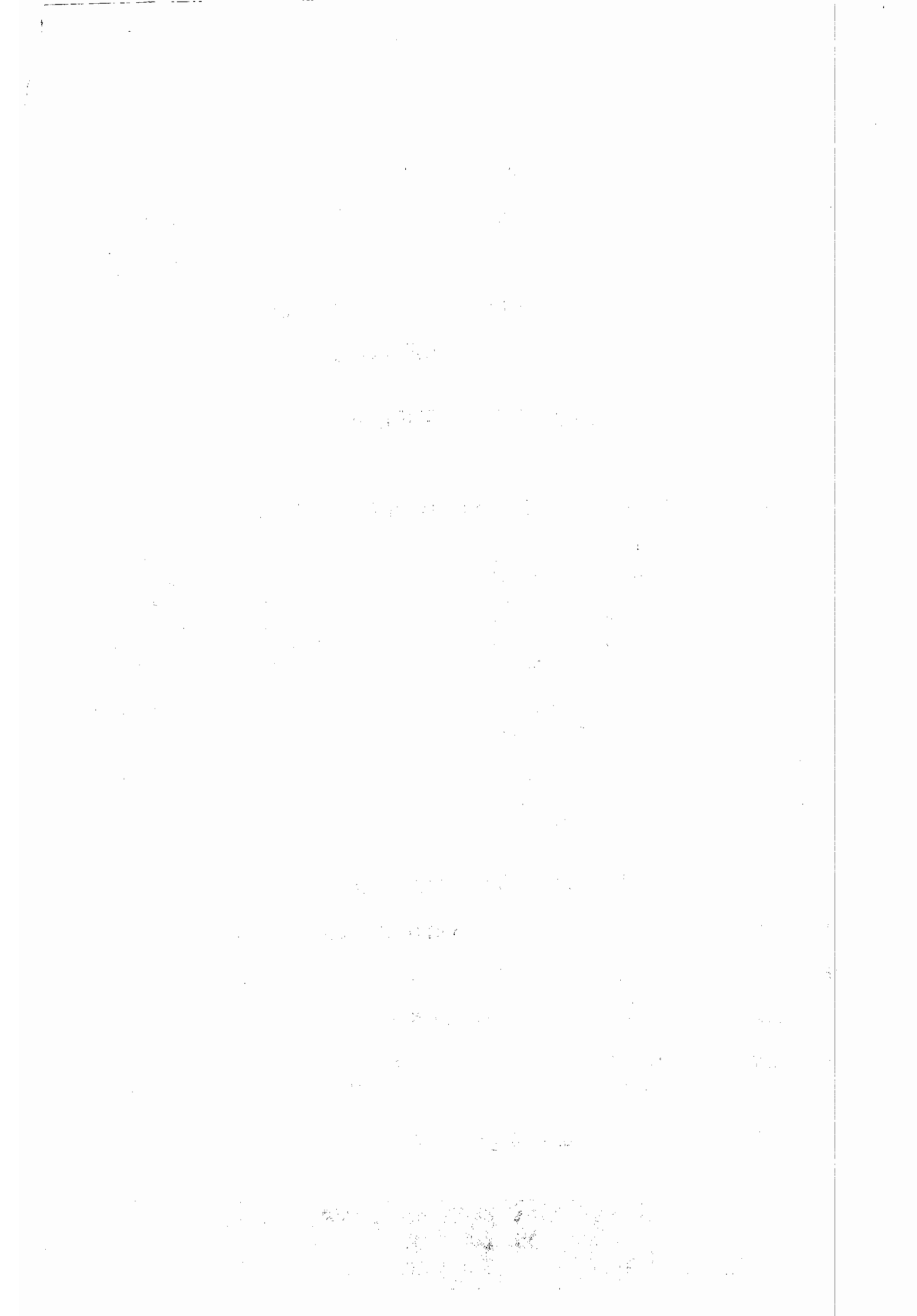
Chirurgie Générale

Mr Abdou Alassane TOURE

Orthopédie-Traumatologie, Chef de D.E.R

Mr Kalilou OUATTARA

Urologie



2. MAITRES DE CONFERENCES AGREGES

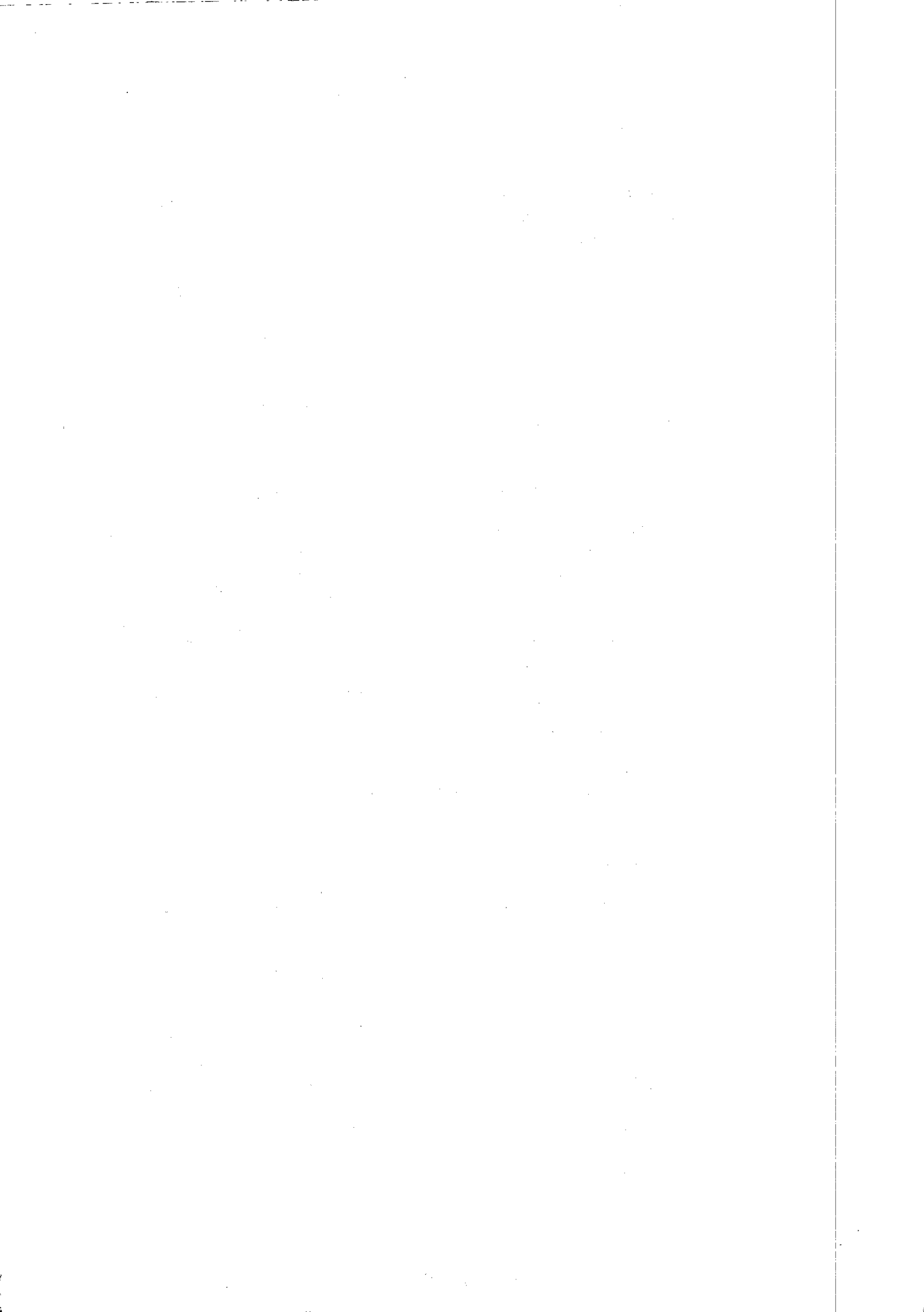
Mr Amadou DOLO	Gynéco-Obstétrique
Mr Djibril SANGARE	Chirurgie Générale
Mr Abdel Kader TRAORE Dit DIOP	Chirurgie Générale
Mr Alhousseïni Ag MOHAMED	O.R.L. Chef de DER
Mr. Abdoulaye K. DIALLO	Anesthésie- Réanimation
Mr. Gangaly DIALLO	Chirurgie Viscérale

3. MAITRES DE CONFERENCES

Mme SY Aissata SOW	Gynéco-Obstétrique
Mr Salif Diakité	Gynéco-Obstétrique

4. ASSISTANTS CHEF DE CLINIQUE

Mr Mamadou L. DIOMBANA	Stomatologie
Mr Abdoulaye DIALLO	Ophtalmologie
Mme DIALLO Fatimata.S. DIABATE	Gynéco-Obstétrique
Mr Sékou SIDIBE	Orthopédie.Traumatologie
Mr Abdoulaye DIALLO	Anesthésie-Réanimation
Mr Mamadou TRAORE	Gynéco-Obstétrique
Mr Filifing SISSOKO	Chirurgie Générale
Mr Tiéman COULIBALY	OrthopédieTraumatologie
Mme TRAORE J.THOMAS	Ophtalmologie
Mr Nouhoum ONGOIBA	Anatomie & Chirurgie Générale
Mr Zanafon OUATTARA	Urologie
Mr Zimogo Zié SANOGO	Chirurgie Générale
Mr Adama SANGARE	Orthopédie-Traumatologie
Mr Youssouf COULIBALY	Anesthésie-Réanimation
Mr Samba Karim TIMBO	ORL
Mme Konipo Fanta TOGOLA	ORL
Mr Sanoussi BAMANI	Ophtalmologie
Mr Doulaye SACKO	Ophtalmologie
Mr Issa DIARRA	Gynéco-Obstétrique
Mr Ibrahim ALWATA	Orthopédie-Traumatologie
Mr Sadio YENA	Chirurgie Générale



D.E.R. DE SCIENCES FONDAMENTALES

1. PROFESSEURS

Mr Daouda DIALLO	Chimie Générale & Minérale
Mr Bréhima KOUMARE	Bactériologie-Virologie
Mr Siné BAYO	Anatomie-Pathologie.Histoembryologie
Mr Gaoussou KANOUTE	Chimie analytique
Mr Yéya T.TOURE	Biologie
Mr Amadou DIALLO	Biologie Chef de D.E.R.
Mr Moussa HARAMA	Chimie Organique
Mr Mamadou KONE	Physiologie

2. MAITRES DE CONFERENCES AGREGES

Mr Ogobara DOUMBO	Parasitologie
Mr Anatole TOUNKARA	Immunologie
Mr Flabou BOUGOUDOGO	Bactériologie

3. MAITRES DE CONFERENCES

Mr Yénimégué A.DEMBELE	Chimie Organique
Mr Massa SANOGO	Chimie Analytique
Mr Bakary M.CISSE	Biochimie
Mr Abdrahamane S.MAIGA	Parasitologie
Mr Adama DIARRA	Physiologie

4. MAITRES ASSISTANTS

Mr Mahamadou CISSE	Biologie
Mr Sekou F.M.TRAORE	Entomologie médicale
Mr Abdoulaye DABO	Malacologie,Biologie Animale
Mr N'yenigue Simon KOITA	Chimie organique
Mr Abdrahamane TOUNKARA	Biochimie
Mr Amadou TOURE	Histoembryologie
Mr Ibrahim I.MAIGA	Bactériologie
Mr Benoît KOUMARE	Chimie Analytique
Mr Moussa Issa DIARRA	Biophysique
Mr Amagana DOLO	Parasitologie
Mr Kaourou DOUCOURE	Physiologie

5. ASSISTANTS

Mr Mounirou BABY	Hématologie
Mr Mahamadou A.THERA	Parasitologie

D.E.R.DE MEDECINE ET SPECIALITES MEDICALES

1. PROFESSEURS

Mr Abdoulaye Ag RHALY	Médecine Interne.
Mr Mamadou K. TOURE	Cardiologie
Mr Mahamane MAIGA	Néphrologie
Mr Baba KOUMARE	Psychiatrie, Chef de DER
Mr Moussa TRAORE	Neurologie
Mr Issa TRAORE	Radiologie
Mr Mamadou M. KEITA	Pédiatrie

2. MAITRES DE CONFERENCES AGREGES

Mr Toumani SIDIBE	Pédiatrie
Mr Bah KEITA	Pneumo-Physiologie
Mr Boubacar DIALLO	Cardiologie
Mr Dapa Aly DIALLO	Hématologie
Mr Somita KEITA	Dermato-Leprologie
Mr Hamar A. TRAORE	Médecine Interne
Mr. Moussa Y. MAIGA	Gastro-entérologie

3. ASSISTANTS CHEFS DE CLINIQUE

Mr Abdel Kader TRAORE	Médecine Interne
Mr Bou DIAKITE	Psychiatrie
Mr Bougouzié SANOGO	Gastroentérologie
Mr Mamady KANE	Radiologie
Mr Saharé FONGORO	Néphrologie
Mr Bakoroba COULIBALY	Psychiatrie
Mr Mamadou DEMBELE	Médecine Interne
Mme Tatiana KEITA	Pédiatrie
Mr Kassoum SANOGO	Cardiologie
Mr Séydou DIAKITE	Cardiologie
Mme Habibatou DIAWARA	Dermatologie
Mr Diankiné KAYENTAO	Pneumologie
Mme TRAORE Mariam SYLLA	Pédiatrie
Mr Mamadou B. CISSE	Pédiatrie
Mr Arouna TOGORA	Psychiatrie

Mme Sidibé Assa TRAORE

Endocrinologie

Mr Siaka SIDIBE
Mr Adama D.KEITA

Radiologie
Radiologie

3. ASSISTANT

Mr Cheick Oumar GUINDO

Neurologie

D E R DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES

1. PROFESSEURS

Mr Boubacar Sidiki CISSE

Toxicologie

2. MAITRES DE CONFERENCES AGREGES

Mr Arouna KEITA
Mr Ousmane DOUMBIA

Matière Médicale
Pharmacie Chimique

3. MAITRES DE CONFERENCES

Mr. Boulkassoum HAIDARA

Législation

Mr Elimane MARIKO

Pharmacologie, Chef de D.E.R

4. MAITRES ASSISTANTS

Mr Drissa DIALLO

Matières Médicales

Mr Alou KEITA

Galénique

Mr Ababacar I.MAIGA

Toxicologie

Mr Yaya KANE

Galénique

D.E.R. DE SANTE PUBLIQUE

1. PROFESSEUR

Mr Sidi Yaya SIMAGA

Santé Publique (chef D.E.R.)

2. MAITRE DE CONFERENCES AGREGE

Mr Moussa A.MAIGA

Santé Publique

3. MAITRES DE CONFERENCES

Mr Yanick JAFFRE
Mr Sanoussi KONATE

Anthropologie
Santé Publique

4. MAITRES ASSISTANTS

Mr Bocar G.TOURE

Santé Publique

Mr Adama DIAWARA

Santé Publique

Mr Hamadoun SANGHO
Mr Massambou SACKO

Santé Publique
Santé Publique

CHARGES DE COURS & ENSEIGNANTS VACATAIRES

Mr N'Golo DIARRA	Botanique
Mr Boubou DIARRA	Bactériologie
Mr Salikou SANOGO	Physique
Mr Bakary I.SACKO	Biochimie
Mr Sidiki DIABATE	Bibliographie
Mr Boubacar KANTE	Galénique
Mr Souleymane GUINDO	Gestion
Mme DEMBELE Sira DIARRA	Mathématiques
Mr Modibo DIARRA	Nutrition
Mme MAIGA Fatoumata SOKONA	Hygiène du Milieu
Mr Nyamanto DIARRA	Mathématiques
Mr Mamadou Bocary DIARRA	Cardiologie
Mr Mahamadou Traoré	Génétique

ENSEIGNANTS EN MISSION

Pr A.E.YAPO	BIOCHIMIE
Pr M.L.SOW	MED.LEGALE
Pr D. BA	BROMATOLOGIE
Pr M.BADIANE	PHARMACIE CHIMIQUE
Pr B.FAYE	PHARMACODYNAMIE
Pr Eric PICHARD	PATHOLOGIE INFECTIEUSE
Dr G.FARNARIER	PHYSIOLOGIE



DEDICACES

Aux femmes victimes de violence

Pour notre part, nous avons certes lu dans vos yeux la douleur, la peur mais aussi et surtout le courage et le désir de vivre dans un milieu serein. Merci infiniment à vous qui nous avez confié vos pensées les plus profondes dans la souffrance. Ce travail est avant tout le vôtre.

In memorium

À ma grand-soeur Didi mariam Diakité qui a très tôt préféré le monde éternel. Repose en paix !

À mon oncle Boubacar Koné, le plus tendre de mes pères. Dors en paix !

À mes parents Toumani et Ouley

Trouvez dans ce travail le fruit de vos sacrifices et de vos efforts conjugués. Puisse Dieu nous accorder longue vie pour goûter le fruit de ce travail.

À la famille Traoré Sahibou

En reconnaissance à tous les sacrifices consentis pour l'aboutissement de mes études, avec l'espoir que ce travail comble vos attentes.

À mon mari Keita Mohamed

Pour son soutien et son amour combien précieux.

À mes oncles et tantes frères et soeurs, cousin et cousines trouvez dans cet travail l'expression de mes pensées profondes.

REMERCIEMENTS

Aux membres de notre jury

A nos Maîtres et juges : de bon coeur, vous avez accepté de juger ce travail malgré vos multiples occupations. Vos critiques seront les bienvenues et contribueront à enrichir la recherche dans le domaine de l'anthropologie appliquée à la santé. Nous vous en remercions infiniment ;

A notre Président SIDI YAYA SIMAGA

Professeur agrégé de santé publique,

Chef de D.E.R de santé publique,

Directeur de l'école secondaire de la santé.

Très cher Maître, Doyen de la santé publique, vous avez posé le jalon d'une science qui demeure les fondements de la médecine dans nos pays en voie de développement. Vos efforts inlassables pour étudier les problèmes de santé au quotidien sont à la base de beaucoup de vocations. En acceptant de présider notre jury de thèse, vous nous faites un immense honneur. Nous vous prions de trouver dans ce modeste travail l'expression de notre profonde gratitude.

A notre Maître et juge, AMADOU DOLO

Maître de conférence agrégé de gynéco-obstétrique

Chef de service de gynéco-obstétrique de l'hôpital national du point G

Président de la société médicale du Mali

Vos éminentes qualités d'homme de science forcent le respect et incitent à l'admiration. Votre présence dans notre jury de thèse nous touche particulièrement. Soyez en remercié.

A notre Maître et juge AISSA SOW

Sociologue

Administrateur de programme UNICEF - Mali

C'est un grand honneur que vous nous faites en acceptant de juger ce travail. Quiconque connaît les nobles idéaux de votre organisation saura les mesurer à leur juste valeur.

Veillez accepter, cher Maître notre profonde gratitude et notre profond respect.

A notre Directeur de thèse YANNICK JAFFRE

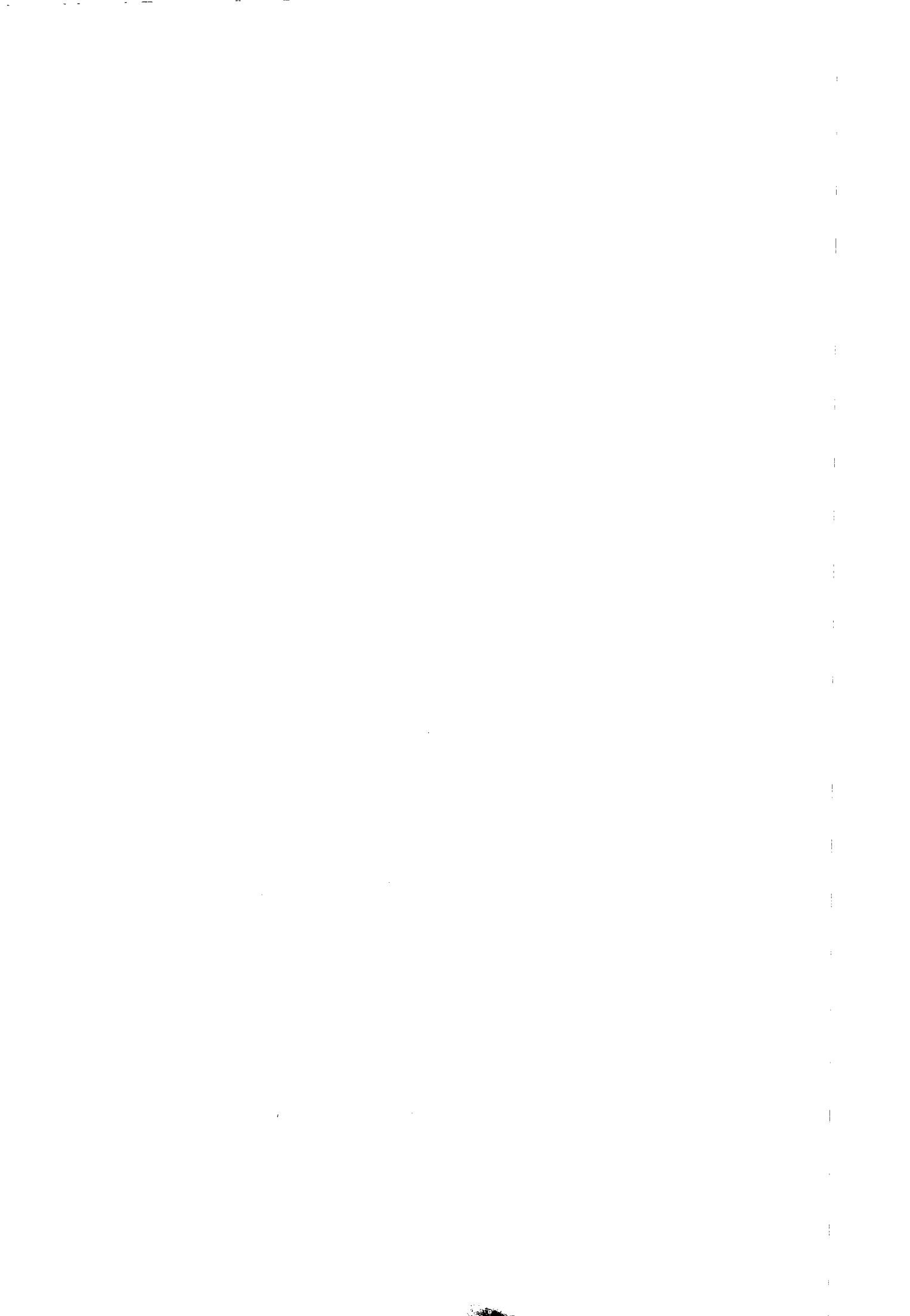
Docteur en anthropologie de la santé,

Maître de conférence, Chercheur associé au SHADYC (Société Histoire et Anthropologie des Dynamiques Culturelles). CNRS-E.H.E.S.S.

Responsable de l'Unité d'Anthropologie de la Santé de la faculté de Médecine de pharmacie et d'odonto-Stomatologie.

Votre sympathie, votre grande expérience et votre totale maîtrise du domaine aussi vaste que le nôtre forcent notre admiration. Nous sommes fier d'être votre élève.

Maître les mots ne sauraient exprimer toute notre reconnaissance et notre profonde gratitude.



Que soient associés à ces remerciements :

Hervé Ludovic DE LYS pour l'originalité de son idée qui nous a servi de sujet d'étude.

Tout le personnel de POPULATION CUNCIL

Alou DEMBELE pour ses aides inestimables à l'ordinateur et qui a su convenablement gérer mes périodes de déprimés.

Les associations féminines : APDF, Clinique Juridique, ODEF pour nous avoir facilité le contact d'avec les femmes.

Tous les Médecins et personnels des Associations de Santé Communautaires de Bamako qui ont su malgré leur emploi du temps chargé consacrer du temps aux conditions de l'enquête.

Les Médecins des cliniques et cabinets privés KABALA, KAYIRA, PAPE pour leur entière disponibilité.

Tous les membres de l'unité de recherche en anthropologie de la santé de la faculté de médecine: Aïssa, Gilles, Wélé, Ariane, mariame pour votre soutien continu tout au long de cette rude période.

Philippe TRAORE pour son aide immenses dans la transcription.

Ce travail a été accompli grâce à un financement de L'**UNICEF**

Table des matières

I - PRESENTATION GENERALE DE L'ETUDE	1
II - NOTRE TRAVAIL	8
1 - Objectifs	9
2 - Sujets et methode	10
III - RESULTATS ET COMMENTAIRES	14
A - ENQUETE QUANTITATIVE	15
1 - Description globale des victimes ayant "porté plainte"	15
2 - Description des "femmes libres"	23
3 - Description des femmes mariées	25
4 - Description des auteurs de violence	29
5 - Caractéristiques sociales des auteurs de violence	31
6 - Les motifs de la violence	34
7 - Les modalités de la violence	36
8 - Les reactions de l'entourage	39
9 - Les sequelles médicalement constatées	42
10 - La prise en charge des traumatismes	43
11 - Les premières constatations	45
B - L'ENQUETE QUALITATIVE	46
1 - Le Champ sémantique de la violence	46
2 - Les Modalités sociales des interactions violentes	52
3 - Les Rapports entre les hommes et les femmes	59
4 - Les causes des violences : un faisceau de dissymetries	64
5 - "Justice" et reparation	71

V - DISCUSSION	74
1 - Les moeurs et les lois	75
2 - Les reactions du personnel sanitaire	77
3 - Une "conscience de genre" et une autonomie de vie	78
VI - CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	79
VII - BIBLIOGRAPHIE	82

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des victimes par centre de santé (CSCOM, hôpital, clinique, cabinet)	15
Tableau 2 : Les quartiers de résidence des victimes	16
Tableau 3 : Les communes de résidence des victimes	17
Tableau 4 : Le statut social des victimes	18
Tableau 5 : Durée de résidence des victimes à Bamako	19
Tableau 6 : Le mode de logement des victimes	19
Tableau 7 : La taille du ménage des victimes	20
Tableau 8 : Le niveau d'instruction des victimes	20
Tableau 9 : La profession des victimes	21
Tableau 10 : Les classes d'âge des victimes	21
Tableau 11 : Le statut matrimonial des victimes	22
Tableau 12 : La situation socio-affective des victimes "libres"	23
Tableau 13 : La durée de la liaison des victimes "libres" avec le partenaire (fiancé ou amant)	23
Tableau 14 : Le nombre d'enfants des victimes "libres" avec le partenaire (fiancé ou amant)	24
Tableau 15 : La cohabitation des victimes "libres" avec le partenaire (fiancé ou amant)	24
Tableau 16 : Le régime matrimonial des victimes mariées	25
Tableau 17 : Les antécédents de mariage des victimes mariées (foyers monogames)	25
Tableau 18 : La durée dans le mariage des victimes mariées (foyers monogames)	26
Tableau 19 : Le nombre d'enfants des victimes mariées avec le conjoint (foyers monogames)	26
Tableau 20 : Les antécédents de mariage des victimes mariées (foyers polygames)	27
Tableau 21 : La durée dans le mariage des victimes mariées (foyers polygames)	27
Tableau 22 : Le rang dans le mariage des victimes mariées (foyers polygames)	27
Tableau 23 : Le nombre de co-épouses des victimes mariées (foyers polygames)	27
Tableau 24 : La cohabitation des victimes mariées avec les autres co-épouses	28
Tableau 25 : Le nombre d'enfants des victimes mariées avec le conjoint (foyers polygames)	28
Tableau 26 : L'identité des auteurs de la violence	29
Tableau 27 : L'identité des auteurs de la violence dans les relations libres	30
Tableau 28 : L'identité des auteurs de la violence dans les foyers monogames	30
Tableau 29 : L'identité des auteurs de la violence dans les foyers polygames	31
Tableau 30 : Les âges des auteurs de la violence	31
Tableau 31 : Le niveau d'instruction des auteurs de la violence	32
Tableau 32 : Répartition suivant la profession des auteurs de la violence	32

Tableau 33 : Quelques caractéristiques socio-psychologiques des auteurs de la violence	32
Tableau 34 : La religion des auteurs de la violence	33
Tableau 35 : L' "ethnie" des auteurs de la violence	33
Tableau 36 : Les motifs de la violence pour l'ensemble des cas	34
Tableau 37 : Les motifs de la violence dans les relations "libres"	34
Tableau 38 : Les motifs de la violence dans les foyers monogames	35
Tableau 39 : Les motifs de la violence dans les foyers polygames	35
Tableau 40 : Les répétitions de l'acte de violence	36
Tableau 41 : La fréquence des actes de violence	37
Tableau 42 : Les lieux de la violence	37
Tableau 43 : Le contexte de survenue de la violence	38
Tableau 44 : Les réactions des victimes par rapport à l'auteur de la violence	38
Tableau 45 : Les démarches entreprises par l'entourage des victimes	39
Tableau 46 : Les victimes parlent-elles ?	39
Tableau 47 : Lorsque les victimes parlent à qui parlent-elles ?	40
Tableau 48 : Le désir de porter plainte des victimes	40
Tableau 49 : Connaissance des victimes sur les procédures de réparation des préjudices	40
Tableau 50 : Les raisons du refus de porter plainte (pour les 98 cas)	40
Tableau 51 : Les lésions constatées	42
Tableau 52 : Les types de lésions	42
Tableau 53 : Les signes associés aux lésions	42
Tableau 54 : L'agent vulnérant	43
Tableau 55 : La prise en charge des traumatismes	43
Tableau 56 : La nature du traitement administré	43
Tableau 57 : La durée de l'ITT (Incapacité Totale Temporaire)	44
Tableau 58 : La prise en charge des frais médicaux	45

Liste des figures

Figure 1 : L'identité des auteurs de la violence	29
Figure 2 : Réaction des victimes par rapport aux auteurs de la violence	38



I - PRESENTATION GENERALE DE L'ETUDE

La violence domestique à l'encontre des femmes est un fait que nul ne peut ignorer. Elle semble, en effet, présente dans tous les pays, et dans toutes les classes sociales et économiques. Cependant, le recensement, la description et l'analyse de cette violence posent de nombreux problèmes qui relèvent globalement de trois ordres.

Le premier est d'ordre **descriptif** et oblige à s'interroger sur une définition commune de ce qu'est la violence domestique.

Pour l'O.M.S., celle-ci est définie comme tout acte entrepris avec l'intention délibérée de faire du mal physiquement, moralement et psychologiquement à une autre personne dans le cadre familial.

Pour les Nations Unies, l'expression « violence contre les femmes » désigne tout acte de violence fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des dommages ou des souffrances physiques sexuelles ou psychologiques, et comprend la menace de tels actes, la contrainte ou la privation de liberté, que ce soit dans la vie privée ou publique (Hilde, 1994)

Ces deux définitions, relevant du même organisme, sont pratiquement semblables et insistent sur les diverses dimensions physiques, sociales et psychologiques de la violence. Reste que, sauf cas extrêmes, l'ensemble de ces composantes ne peut être défini qu'en fonction des normes de conduite apparaissant légitimes selon les sociétés. Pour le dire autrement et plus simplement, ce qui peut être considéré comme violence - et causer de la souffrance - en Amérique ou en Asie ne l'est pas forcément en Afrique ou en Europe, et peut, de plus, varier selon les époques.

C'est ce qu'indique Vigarello (1998), lorsqu'il souligne que « les chiffres ne sont pas les plus importants, même s'ils peuvent être éclairants : l'enquête révèle très vite, loin des seules comparaisons quantitatives, combien ce sont les limites et le sens du crime, la manière de le définir et de le juger qui sont soumis à l'histoire. La violence sexuelle n'a pas le même contenu juridique à quelques décennies de distance. La sensibilité à la violence n'a pas les mêmes critères ni les mêmes degrés, longtemps focalisée sur le statut des acteurs, leur prestige, leur vulnérabilité, admettant longtemps et implicitement une brutalité quasi ouverte envers les dominés ».

Un simple exemple peut illustrer ce propos. Nous l'empruntons au monde antique. « Comme pour la guerre ou la chasse, il y a dans la violence à l'égard des femmes des règles à respecter, ni plus ni moins. Que la violence en elle-même ne soit pas mise à l'index apparaît clairement dans le

traitement différent réservé à la violence sexuelle (le viol) et à la séduction (par exemple dans le cadre de l'adultère). Un homme qui viole doit payer une amende, (...) un homme qui séduit l'épouse d'un citoyen peut être tué sur place en flagrant délit (à Athènes) ou être soumis à différentes peines infamantes et perdre sa qualité de citoyen (à Kymé). Il est donc parfois moins grave de violer que de séduire. (...) Bref, il s'agit de défendre l'intégrité de l'*oikos* (la maisonnée) et de préserver la légitimité de la descendance pour permettre à la cité de renouveler son groupe de citoyens (Schmitt Pantel, 1997).

Le second problème, d'ordre idéologique cette fois, est très lié au précédent, qu'il se contente, peut-être d'éclairer autrement, d'en montrer les conséquences. En effet, une des difficultés de la recension de la violence est que dans beaucoup de cultures, le fait de battre sa femme est considéré comme un droit de l'homme. De ce fait, les violences sont considérées comme des domaines privés qui ne regardent ni les autorités juridiques, ni le personnel de santé (Linz, 1990). Ce que Bunch C.(1997) souligne en disant qu' « ouvrir le dossier de la violence à l'égard des femmes revient à se tenir sur le seuil d'une immense pièce obscure vibrant d'angoisse collective mais où les cris de protestations sont tellement étouffés qu'ils ne sont plus que murmures ».

Bref, la plupart des actes de violence demeurent impunis et sont tolérés en silence : celui des victimes et celui de la société. La peur des représailles, les tabous entourant la question sexuelle, la honte et le sentiment de culpabilité des femmes violées, sont autant de facteurs qui jouent un rôle non négligeable, auquel il faut malheureusement ajouter la complicité active ou passive de l'état et d'autres autorités morales dans bon nombre de pays. C'est ainsi, par exemple, que

« dans certains pays du Moyen-Orient et d'Amérique Latine, les maris sont souvent acquittés du meurtre d'une épouse infidèle, désobéissante ou entêtée sous couvert de l'honneur ». (Bunch *ibid*)

Enfin, ces précédentes remarques ont des conséquences sur le recueil des données épidémiologiques. En effet, les enquêtes menées sont souvent sujettes à des biais importants, à cause du silence des victimes, de leurs difficultés d'accès à des services juridiques ou sanitaires, et comme nous le disions précédemment, de la difficulté des interprétations sociales des actes violents.

De ce fait, les chiffres, issus des enquêtes, ne sont très souvent qu'estimatifs ; et les données restent insuffisantes et fragmentées. C'est ainsi que l'O.M.S. estime - de manière très large - entre 20 à 60% le nombre de femmes victimes de violence (O.M.S., 1995).

Selon cette même organisation :

- Aux U.S.A, la violence domestique est la principale cause de blessure infligée aux femmes, dépassant le viol, les agressions et les accidents de route réunis (PRB, 1995).

Selon une autre source (W.H.O/F.H.E, 1995), jusqu'à 1/3 des femmes admises dans les services d'urgence des hôpitaux l'avaient été à l'occasion d'acte de violence

Plus largement et selon un autre auteur, « selon certaines évaluations, aux Etats-Unis, le nombre total de victimes - enfants, femmes, parents - de violences familiales est, pour 1975, de l'ordre de huit millions (soit près de quatre pour cent de la population). Ces violences sont de toutes sortes, elles vont de la projection d'objets aux coups de poing, aux coups de pieds ou aux coups de poignard » (Chesnais, 1981).

- Au Canada, dans un échantillon représentatif de femmes canadiennes, 29% des femmes mariées, ou l'ayant été, ont dit qu'elles faisaient l'objet de violence physique de la part de leur partenaire présent ou passé (W.H.O, *ibid*).

- En Amérique du Sud, il ressort d'une étude que 70% de tous les crimes signalés à la police concernaient les femmes battues par leur maris (W.H.O, *ibid*).

En Asie, et plus particulièrement en Inde, dans la seule année 1994, on a enregistré 6200 décès relatifs à des problèmes de dot, signifiant ainsi qu'en moyenne, 17 épouses sont mortes chaque jour pour ne pas avoir versé de dot à leur « belle famille » (PRB, 1995).

En Papouasie-Nouvelle - Guinée (Océanie), une enquête a permis de constater que plus de la moitié des femmes dans les villes (60%), étaient battues ; et que seulement une femme sur cinq s'était rendu à l'hôpital après l'événement (W.H.O. *ibid*)

Ce chiffre atteint 80% au Pakistan et au Chili (PRB, 1995).

En Afrique, les quelques rares études menées dans divers pays ont montré que la violence y existe également. Ainsi, en Egypte, une étude réalisée à Alexandrie, a montré que la

violence dans les familles est la principale cause de blessure chez les femmes, car elle représente 25% de toutes les consultations que les femmes font dans le service de traumatologie. La moitié des femmes assassinées à Alexandrie sont victimes de viols ou sont tuées par leurs familles pour « sauver l'honneur » (WHO/FHE).

Au Kenya, lors d'une enquête faite dans le district de Kissii, 42% des femmes déclarent être « régulièrement battues » par leur partenaires (WHO/FHE).

Les conséquences de ces violences sont multiples. Elles sont :

soit directes : il s'agit des conséquences des coups portés : hématomes, contusions, fractures, hémorragies, état de choc, avortement. Ainsi une étude faite à Houston (aux USA) a montré qu'une femme sur six est battue pendant la période de grossesse (O.M.S, 95). Une autre enquête, a montré que les femmes battues courent deux fois plus de risques d'avorter, et quatre fois plus de risque d'avoir un enfant de petit poids qu'une femme non battue (Heise, 1993).

-soit « indirectes » : il s'agit alors, de chocs émotionnels, traumatismes psychologiques, dépressions, tendance à l'alcoolisme ou à la toxicomanie. Aux USA, des études ont prouvé que les femmes battues ont quatre à cinq fois plus de probabilité de devoir recourir à des traitements psychiatriques et cinq fois plus de probabilité de tenter de se suicider que les femmes non battues (Heise, 1993). Pour les mêmes problèmes, des chiffres de 12% sont avancés par la Banque Mondiale (UNICEF).

Enfin, soulignons que d'autres recherches à travers le monde, ont évoqué souvent de manière très large et globale, d'autres types de violences faites, plus ou moins spécifiquement, aux femmes :

- le viol, qui fait une victime sur 2 000 femmes (PRB, 1995).
- les guerres et les conflits, dont 90% des victimes sont les femmes et les enfants ; les réfugiés dont 75% de femmes (PRB, 1995).
- les mutilations sexuelles 85 à 115 millions de femmes dans le monde (O.M.S., 95).

Au Mali, à ce jour, il n'existe pas de véritables données statistiques sur les violences domestiques faites aux femmes. Quelques cas sont rapportés par les journaux et les médias, sous forme de faits-divers et cela, souvent de manière anecdotique. De plus, les formes de violences officiellement déclarées et ayant fait l'objet études et de recherches sont essentiellement les mutilations génitales décriées par les institutions et associations féminines. Ici encore, la violence domestique, n'est pas décrite. De plus, lorsque des récits journalistiques sont publiés, ils empruntent naïvement leurs définitions et leurs normes aux sociétés occidentales, sans questionnement ni études préalables.

C'est pourquoi, afin de progresser dans la compréhension de ce problème, nous nous sommes fixés comme but, dans un premier temps, non pas de dénombrer les femmes victimes, mais d'étudier les caractéristiques locales de la violence domestique, par des études, à la fois quantitatives et qualitatives.

Nos hypothèses et questions de recherches, sont simples. Nous supposons, tout d'abord que les violences domestiques existent, mais qu'elles sont le plus souvent « silencieuses ». Il importe donc, dans un premier temps, d'essayer de recenser celles qui font l'objet d'une plainte, ou d'une demande auprès des services de santé. Nous n'obtiendrons, bien évidemment pas ainsi, de données statistiques, mais nous devrions réussir à dresser une typologie des modalités de la violence domestique. *Grosso modo*, savoir qui exerce la violence, pourquoi et comment.

D'un point de vue opérationnel nous supposons qu'une meilleure connaissance de la nature des violences et de leurs répercussions doit permettre une meilleure prise en charge des victimes, tant dans des structures médicales, que dans les organismes juridiques, policiers, ou dans des associations féminines.

Ces hypothèses se déclinent en diverses questions de recherche, que nous nous bornerons, dans un premier temps à lister :

Quelles sont les formes de violence exercées contre les femmes en milieu urbain, par qui et dans quel contexte social ?

Quelles sont les modalités et les définitions sociales de cette violence (formes de légitimité accordées aux hommes, aux aînés, etc...) ?

Quelles conduites sont socialement attendues et semblent être socialement légitimes de la part d'une femme battue ?



Peut-on parler de groupe à risque ou, tout au moins de situations à risque (pauvreté, analphabétisme, exode etc...), et dès lors quelles préventions proposer ?

Quels sont les « traumatismes » physiques et psychologiques les plus souvent rencontrés?

Quelles formes de prise en charge proposer aux femmes victimes ?



II - NOTRE TRAVAIL

1 - OBJECTIF

Pour cette étude nous nous sommes fixé comme **objectif général** :

d'Etudier le phénomène de la violence domestique à Bamako.

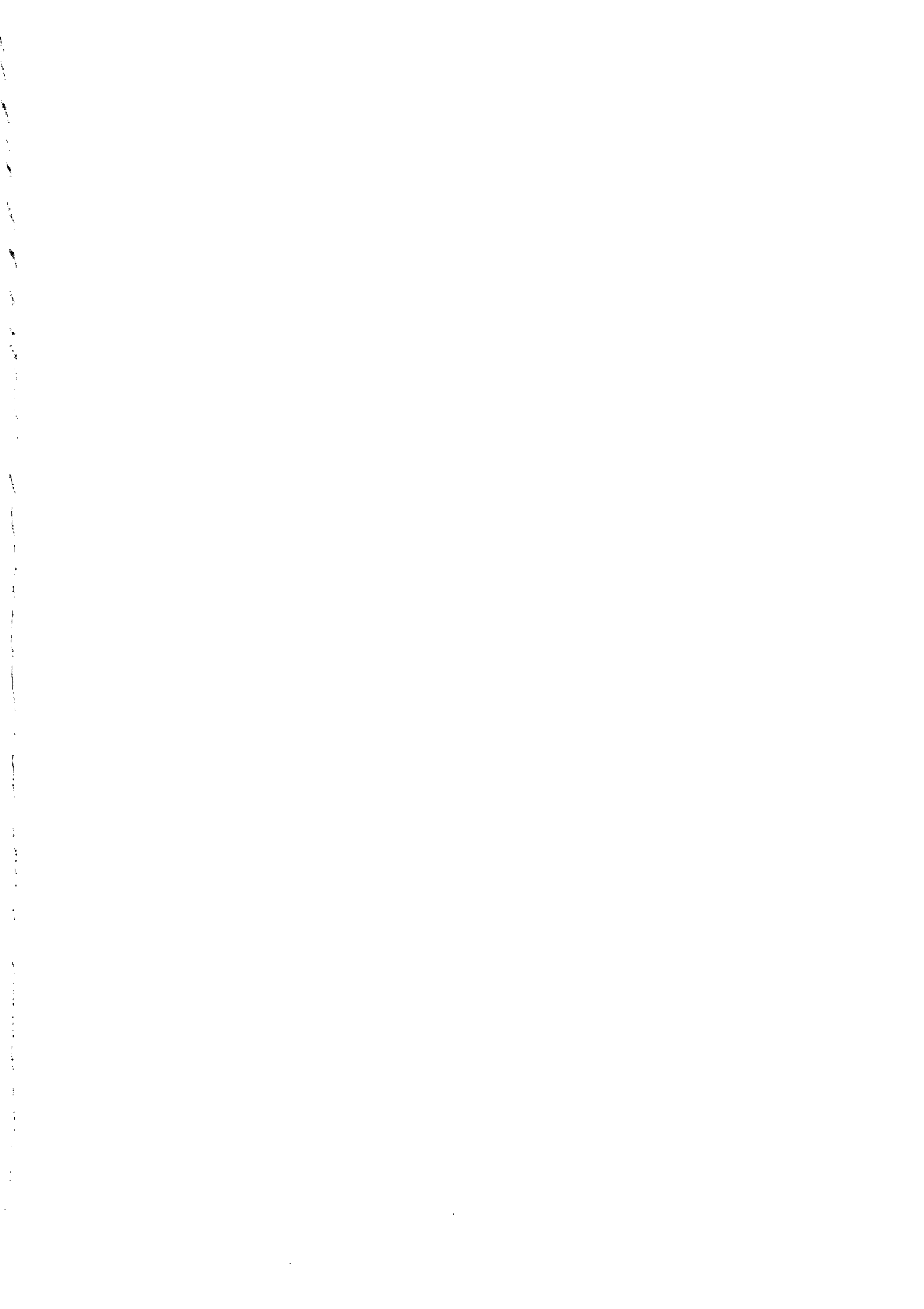
et comme **objectifs spécifiques** :

Décrire les diverses formes de violences exercées contre les femmes, et leurs possibles conséquences médicales, sociales et/ou psychologiques

Déterminer les principales causes sociales de cette violence

Décrire le vécu de cette violence par les femmes appartenant à divers milieux sociaux

Déterminer quelques normes sociales « favorisant » l'exercice de cette violence.



2 - Sujet et Méthode

Cadre d'étude

Notre étude s'est déroulée dans le district de Bamako, capitale du Mali. Ce district a une superficie de 252 Km², et compte 948.554 habitants - soit 8,6% de la population totale du Mali - répartie en 497 941 hommes et 450 603 femmes (E.D.S.M, 1996).

Le taux d'accroissement naturel est de 3,44%, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 4,46% (E.D.S.M, 1996). Ce district compte 60 quartiers repartis en 6 communes.

Nos enquêtes se sont déroulées dans l'ensemble de ces quartiers. Elles ont plus précisément été menées dans différents lieux. Tout d'abord les C.S.COM (Centre de Santé Communautaire), structures sanitaires décentralisées, les plus en contact avec les populations, puisqu'elles occupent la base de la pyramide sanitaire. Notre étude a choisi 22 de ces centres, auxquels nous avons ajouté quelques services particulièrement concernés de l'hôpital Gabriel Touré, ainsi que quelques structures privées(seules trois cliniques privées ont autorisé, en leur sein, cette étude). Il s'agit de :

ASACOFA	Association Santé Communautaire de Faladiè
ASACOBABA	Association Santé Communautaire Banankabougou-Faladiè
ASACONIA	Association Santé Communautaire Niamakoro
ANIASCO	Association Santé Communautaire Niamakoro
ADASCO	Association Santé Communautaire Daoudabougou
ASACODA	Association Santé Communautaire Daoudabougou
ASACOKA	Association Santé Communautaire Kalabancoura
ASACOSAB I	Association Santé Communautaire Sabalibougou
ASACOSAB II	Association Santé Communautaire Sabalibougou
ASACOBADJI	Association Santé Communautaire Bako-jikoroni
ASACOKAL	Association Santé Communautaire Kalabankoro
ABOSAC	Association Santé Communautaire Bozola
BONIABA	Association Santé Communautaire Niaréla-Bagadadji
ASACOHI	Association Santé Communautaire Hippodrome
ASACOBABA	Association Santé Communautaire Bankoni
ASACOKOSA	Association Santé Communautaire Korofina
ASACODJE	Association Santé Communautaire Djélibougou
ASACOBOUL	Association Santé Communautaire Boukassoumbougou
ASACOTOM	Association Santé Communautaire N'tominkorobougou
ASACOLA	Association Santé Communautaire Lafiabougou



ASACOBKO-COURA	Association Santé Communautaire Bamako-coura
HOPITAL GABRIEL TOURE	Accueil-tri Urgence-réanimation Gynécologie O.R.L. Traumatologie
CABINETS ET CLINIQUES PRIVES	Clinique PAPE (Badalabougou) Clinique KABALA (Base) Cabinet médical KAYIRA (Djélibougou)

Enfin, sans être des lieux de recueil d'informations sanitaires, des associations féminines dirigées par des juristes et accueillant des femmes victimes d'injustices sociales, nous ont parfois aidé à retrouver des femmes. Ce sont :

LES ASSOCIATIONS FEMININES	A.P.D..F. (Association pour la Défense des Droits de la Femme) A.J..M. (Association des Juristes des Maliennes) O.D.E.F (Observatoire des Droits de l'Enfant et de la Femme)
----------------------------	--

Période d'étude

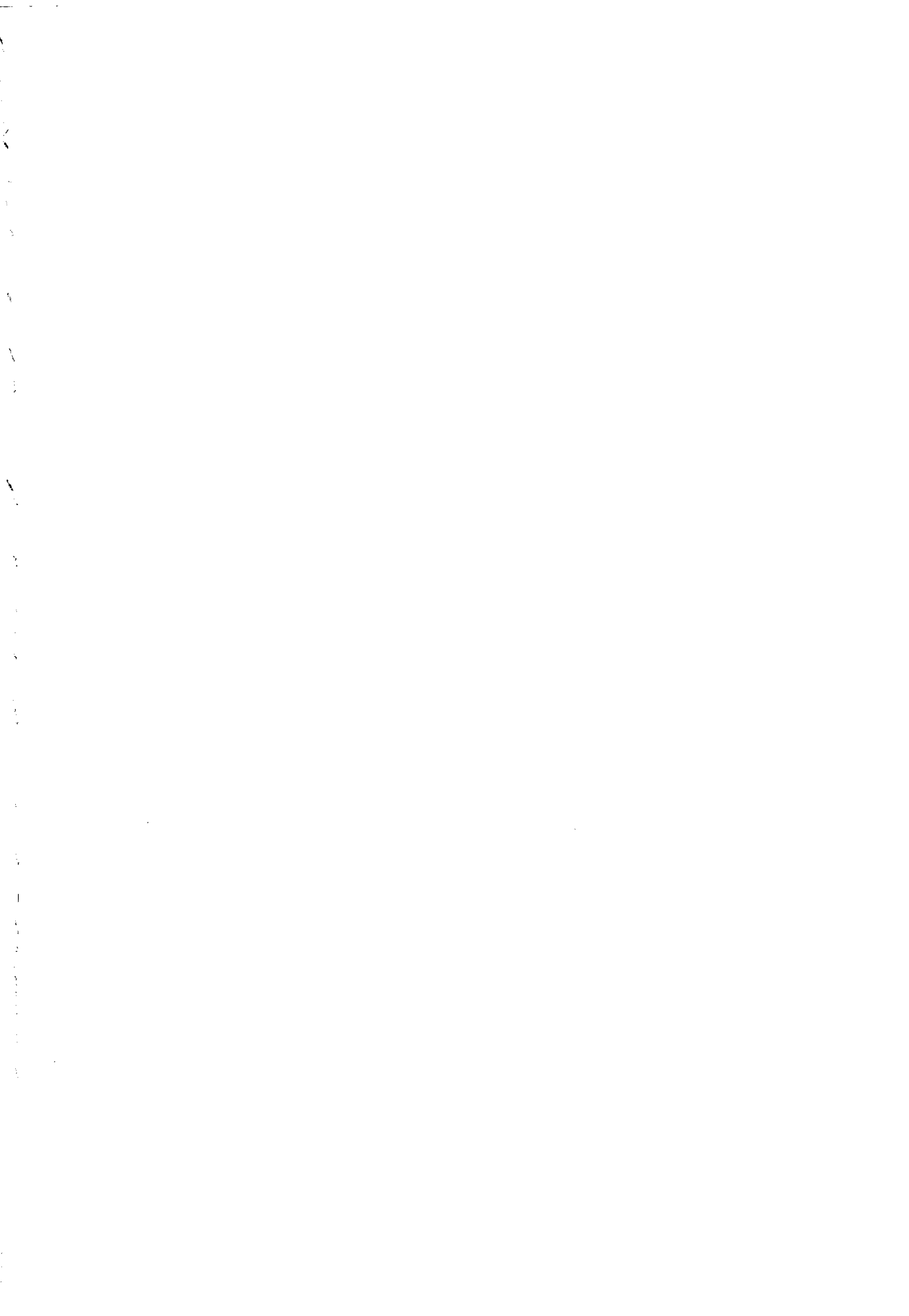
Pendant une période arbitraire d'une année, d'Avril 1997 à Mars 1998, nous avons recueillis, dans ces structures, les cas de violence à l'encontre des femmes.

Type d'étude

Il s'agit donc d'une étude de type exploratoire.

Globalement, deux types d'études furent donc réalisées dans l'ensemble de ces diverses structures sanitaires et juridico-sociales.

L'enquête quantitative a consisté en un recensement des traumatismes et en une description des caractéristiques socio-démographiques des victimes. Elle s'est déroulée dans les structures précitées choisies en fonction d'un certain nombre de critères : public vs privés, centre vs périphérie etc... Chacune des femmes qui se présentait pour ce motif y était interrogée par un des médecins, ou un infirmier d'état, selon un questionnaire pré-codifié (cf. annexe) que nous avons préalablement déposé. Le recrutement se faisait à partir des cas reçus pour consultations.



Nous ne pouvons, certes pas, assurer que toutes les femmes battues qui se sont présentées dans ces centres ont été interrogées. Certaines ont pu être « oubliées », parce que venue entre deux gardes, ou parce que trop de travail empêchèrent les responsables de ces centres de respecter nos consignes, ou encore parce que dans certains centres « on a perdu les questionnaires ». Est-ce notre sujet et les opinions des responsables de ces centres qui entraîna cette désinvolture ? On ne peut répondre à cette question. Soulignons cependant, qu'ici les biais peuvent aussi permettre des repérages idéologiques des personnels de santé.

Mais il s'agit là de biais parmi d'autres, bien plus importants encore, comme une sous représentation de l'ensemble des femmes, puisque bien peu osent se présenter pour se « plaindre ». De même, certains maris accompagnaient leur femme et leur imposaient le silence par des menaces, voire des coups. Nous en fûmes aussi personnellement victime.

Soulignons une dernière fois, que ces difficultés étaient d'emblée acceptées, puisqu'il nous importait avant tout, de dresser une typologie des violences domestiques plus que d'en comptabiliser les victimes. A l'évidence, et ceci serait complémentaire à notre travail, une étude statistique imposerait d'autres méthodes de recueil des cas (complexes et difficiles enquêtes à domicile notamment, qui n'éviteraient pas d'autres biais liés à la présence du mari ou de sa propre famille, etc.).

Les données de cette enquête ont bénéficié d'une analyse sur logiciel EPI-info version 6.

L'enquête qualitative de type anthropologique a consisté en des entretiens avec 30 personnes, dont nous avons fait varier les statuts afin de cerner, de plusieurs points de vue, les conceptions sur la violence. Cette triangulation - variation raisonnée des discours selon les statuts des locuteurs - de notre échantillon, a donc inclut des victimes, des conjoints s'accordant le droit de battre leurs femmes, des témoins appartenant à diverses couches sociales : représentants de la société civile - des femmes âgées / jeunes ; des hommes âgés / jeunes - et des personnes occupant un statut particulier - religieux de diverses obédiences, griots - choisis dans divers quartiers selon leur influence attestée par « la rumeur publique ».

Il aurait été nécessaire de pouvoir fréquenter assidûment les familles des victimes pour étudier les relations entre les individus qui les composent et parvenir ainsi à déceler les mécanismes qui

règlent ces relations. Malheureusement au cours des tentatives d'approche, nous avons été à plusieurs reprises, victime de violentes réactions, et nous avons dû renoncer. Nous n'avons donc pas réussi à interroger directement, ceux ou celles qui utilisèrent la violence. Ici encore, un travail reste à faire, qui consisterait à comparer les divers points de vue sur ceux qui participèrent à un événement violent.

Les entretiens ont eu lieu à l'endroit de convenance du locuteur (domicile, lieu de travail, centre de santé, etc.). Leur durée a varié d'une demi-heure à trois heures. Ils ont été menés de façon semi-directive (entretiens ouverts, menés à l'aide d'un guide d'enquête), puisque notre préoccupation, à travers les récits qui nous étaient transmis, était d'une part, de comprendre les causes « profondes », autres que visibles et immédiates des actes de violence selon les victimes, et d'autre part, l'interprétation qu'en faisait la société. Pour cela, 20 femmes victimes ont accepté de parler, nous permettant ainsi de faire, pour chacune, une histoire de vie, aidant à mieux comprendre, leur « entrée » dans une relation mortifère, et leurs rapports aux situations de violence.

critères d'inclusion

L'âge d'inclusion a été de 18 ans pour toutes nos victimes. Sauf si la violence, bien que concernant une femme plus jeune, s'est exercée dans le cadre d'une relation matrimoniale précoce.

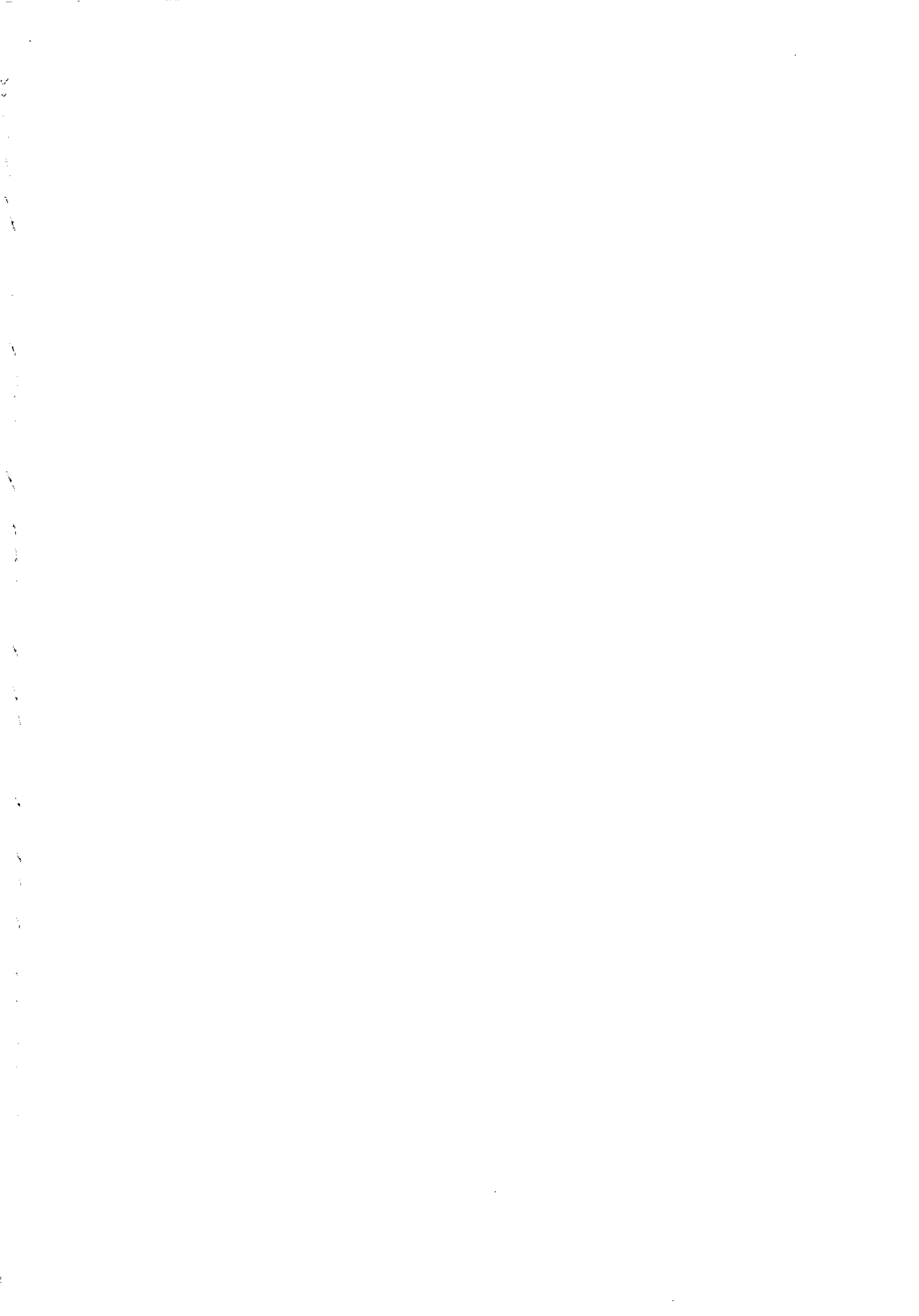
critères d'exclusion

Ont été exclues de l'étude, parce que posant d'autres types de questions : toutes les femmes ayant moins de 18 ans, toute forme de violence extra familiale ; ainsi que le viol et l'excision.

Les entretiens ont été enregistrés traduits et transcrits *in extenso*, et analysés par lecture thématique. Le tout de ce corpus représente 18 cahiers indexés, soit environ 1 700 pages.



III - RESULTATS ET COMMENTAIRES



A - L'ENQUETE QUANTITATIVE

1 - La description globale des victimes ayant « porté plainte »

Ainsi que nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous nous sommes attachés à essayer de comprendre les modalités de la violence domestique. C'est pourquoi nous incluons dans ce tableau, outre les cas correspondant au recueil effectué dans les différentes structures sanitaires précitées, quelques cas qui nous ont été signalés et que nous avons nous-mêmes questionnés. Il s'agit des centres juridiques, et du quartier Mali. Soit 6 cas que nous incluons dans l'ensemble de nos questionnaires (164 cas), bien qu'ils ne correspondent pas au suivi régulièrement effectué durant une année. L'ensemble comprenant donc strictement 170 cas.

Tableau 1 : Répartition des victimes par centre de Santé (CSCOM, hôpital, clinique, cabinet)

SITE SANITAIRE	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
ADASCO	2	1,2%
ANIASCO	2	1,2%
ASACOPA	24	14,1%
ASACOBADJI	8	4,7%
ASACOBABA	8	4,7%
ASACOBOL	3	1,8%
ASACODA	3	1,8%
ASACODJE	2	1,2%
ASACOH	4	2,4%
ASACOKA	8	4,7%
ASACOKAL	8	4,7%
ASACOKOSA	5	2,9%
ASACOLA I	3	1,8%
ASACOMA	6	3,5%
ASACOMSI	1	0,6%
ASACONIA	10	5,9%
ASACOSAB I	18	10,6%
ASACOSAB II	2	1,2%
ASACOSEK	8	4,7%
ASACOSO	4	2,4%
ASACOTOM	3	1,8%
BONIABA	10	5,9%
CABINET KAYIRA	2	1,2%
CLINIQUE PAPE	1	0,6%
H.G.T. GYNECOLOGIE	3	1,8%
H.G.T. O.R.L.	2	1,2%
H.G.T. TRAUMATOLOGIE	3	1,8%
H.G.T. URGENCE	9	5,3%
ODONTO STOMATOLOGIE	2	1,2%
QUARTIER MALI	1	0,6%
A.J.M.	3	1,8%
A.P.D.F	2	1,2%
TOTAL	170	100%



Il s'agit là d'une répartition générale des victimes recensées dans les 30 structures de santé et 2 associations féminines. Cette répartition montre des degrés de fréquentation très variés puisqu'en effet, les fréquences respectives les plus élevées ont été retrouvées à l'ASACOBABA (14,1% des cas) et à l'ASACOSAB I (10,6% des cas), alors que dans les autres centres, les fréquences respectives variaient de 5 à 6% dans 8 centres (ASACOBADJI, ASACOBABA, ASACOKA, ASACOKAL, ASACOSEK, urgence H.G.T., ASACONIA, et BONIABA) ; de 4 à 2% dans 4 centres (ASACOH, ASACOKOSA, ASACOSO, ASACOMA), et que 18 des centres ont moins de 2% des cas recensés.

Strictement, on ne peut aucunement déduire de ces premières données, qu'une fréquence plus grande des cas recensés dans le CSCOM du quartier de Bankoni impliquerait, par exemple, une violence plus grande en ce lieu. A l'évidence nos données devraient être mises en relation avec la densité de population des quartiers, la fréquentation des services de santé, la qualité de l'accueil qui y est offert, etc.

Il nous semble cependant important de pouvoir rapporter les questionnaires et leurs réponses, aux lieux où elles ont été faites : les normes de conduites en milieux populaires ou plus nantis pouvant être différentes.

Tableau 2 : Les quartiers de résidence des victimes

QUARTIERS DE RESIDENCE	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Bacodjikoroni	6	3,5%
Badalabougou	2	1,2%
Bagadadji	6	3,5%
Banankabougou	2	1,2%
Bankoni	20	11,8%
Bolibana	1	0,6%
Bougouba	1	0,6%
Boukassoumbougou	3	1,8%
Daoudabougou	8	4,7%
Djélibougou	3	1,8%
Djikoroni para	2	1,2%
Dravéla	1	0,6%
Faladiè	9	5,3%
Fana	1	0,6%
Hamdallaye	2	1,2%
Hippodrome	5	2,9%
Kalaban koura	6	3,5%
Kalaban koro	9	5,3%
Korofina nord	3	1,8%
Korofina sud	4	2,4%
Kouralé	1	0,6%
Lafabougou	6	3,5%
Magnambougou	9	5,3%
Médina coura	1	0,6%
Missira	2	1,2%
Niamakoro	13	7,6%
Niaréla	2	1,2%
Ouolofobougou	1	0,6%
Point G	1	0,6%
Quinzambougou	2	1,2%
Sabalibougou	20	11,8%
Sans fils (TSF)	1	0,6%
Sébéninkoro	7	4,1%
Sikoroni	1	0,6%
Sogoninko	4	2,4%
Sotuba	1	0,6%
Titibougou	1	0,6%
N ^o tominkorobougou	2	1,2%
Torokorobougou	1	0,6%
TOTAL	170	100%

Suivant les quartiers de résidence habituels, 11,8% des femmes de l'échantillon résident respectivement à Bankoni et à Sabalibougou ; et 7,6% à Niamakoro (quartiers "populeux" et non viabilisés). Moins de 6% des cas ont été recensés dans 5 quartiers (Faladiè, Kalabankoro, Magnambougou, Boukassoumbougou, Sébéninkoro). Par ailleurs, 24 quartiers ont moins de 2% des cas.



Tableau 3 : Les communes de résidence des victimes

SITES COMMUNAUX	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Commune de Fana	1	0,6%
Commune de Kati	10	5,6%
Commune I	36	21,2%
Commune II	20	11,8%
Commune III	6	3,5%
Commune IV	17	10,0%
Commune V	56	32,9%
Commune VI	24	14,1%
TOTAL	170	100%

Pour mémoire, puisqu'à l'évidence, ces chiffres correspondent à ceux précédemment cités, 32% des femmes sont en commune V, et 21% en commune I. Seules 7% des victimes venaient de l'extérieur du district.

Tableau 4 : Le statut social des victimes

Grâce à un score nous avons défini trois niveaux de "richesse", allant du plus aisé -niveau 1- au plus pauvre -niveau 3- (cf. questionnaire en annexe).

niveau 1 : ménage avec eau courante, électricité, téléviseur, réfrigérateur, moyen de locomotion

niveau 2 : ménage avec eau courante et électricité

niveau 3 : ménage sans eau courante ni électricité

STATUT SOCIAL	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Niveau 1	7	4,11%
Niveau 2	22	12,94%
Niveau 3	122	71,76%
Autres	19	11,19%
TOTAL	170	100%

Il apparaît clairement ici que la grande majorité des femmes (71,76%), provient d'un milieu socio-économique très bas. Elles vivent dans les quartiers non lotis, sans électricité ni eau courante.

Ces quatre tableaux, dessinent le portrait global des femmes de notre échantillon ; il s'agit de femmes pauvres et vivant dans des milieux défavorisés. Ils soulignent aussi, en creux, quelques questions auxquelles nous ne pourrions malheureusement pas répondre ici : La violence contre les femmes est-elle circonscrite aux quartiers populaires ? Les violences domestiques sont-elles inexistantes ou simplement moins extériorisées dans les milieux plus aisés ? Quels sont les rapports entre une vie économiquement difficile et le "passage à l'acte" violent ?

Tableau 5 : La durée de résidence des victimes à Bamako

DUREE DE RESIDENCE A BAMAKO	NOMBRE	POURCENTAGE
Inférieure à 1 an	12	7,2%
1 à 5 ans	50	29,4%
5 à 10 ans	34	19,9%
10 à 20 ans	35	20,8%
Plus de 20 ans	32	19,0%
Sans réponse	7	4,1%
TOTAL	170	100%

La plupart, 39,8% des victimes, a résidé plus de 10 ans dans le district de Bamako. Presque toutes - seules 7,4% des femmes de notre échantillon ont moins d'un an de résidence à Bamako - peuvent être qualifiées de citadines. Autre caractéristique de notre échantillon donc : il s'agit d'une violence réellement urbaine.

On ne peut savoir s'il s'agit là, d'une opposition pertinente avec une autre forme de violence qui serait « rurale ». Soulignons cependant qu'un village est un système d'interconnaissance, alors que la ville est caractérisée par la distance sociale qui existe entre ses habitants. Autrement dit la ville peut offrir un anonymat et une dissimulation de la violence domestique, alors que la taille d'un village fait que chacun connaît les actes de son voisin avec lequel il est le plus souvent lié par des relations de parenté. On peut supposer que la violence urbaine, si elle ne peut être discrète à cause de la proximité physique des acteurs, reste peut-être « muette », ou « non dite » par cet entourage immédiat dont la distance sociale n'autoriserait pas l'intervention.

Tableau 6 : Le mode de logement des victimes

MODE DE LOGEMENT	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Hébergée par ses propres parents	42	24,7%
Locataire	69	40,6%
Propriétaire	50	29,4%
Autres	8	4,7%
Sans réponse	1	0,6%
TOTAL	170	100%

Tableau 7 : La taille du ménage des victimes

TAILLE DU MENAGE	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
<= 2 personnes	11	6,5%
2 à 5 personnes	40	23,5%
5 à 10 personnes	70	41,2%
Plus de 10 personnes	41	24,1%
Sans réponses	8	4,7%
TOTAL	170	100%

Ces deux derniers tableaux complètent, par quelques traits, le portrait social des victimes de l'échantillon. Ces femmes vivent généralement dans de grandes familles, composées de 5 à plus de 10 personnes (plus de 65% des cas), et sont généralement locataires. Globalement, il s'agit donc d'un portrait d'une grande banalité : femmes vivant dans les grandes familles "classiques" à bas niveau socio-économique, dans des milieux humbles de certains quartiers défavorisés de la capitale.

Mais après avoir ainsi dessiné à grands traits, le paysage de cette violence, il nous faut tenter de décrire celles qui en sont les victimes.

Tableau 8 : Le niveau d'instruction des victimes

NIVEAU D'INSTRUCTION	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Analphabète	72	42,4%
Coranique	29	17,1%
Primaire	50	29,4%
Secondaire	18	10,6%
Supérieur	1	0,6%
TOTAL	170	100%

Ce tableau confirme et complète les précédents. Parmi ces femmes pauvres, seule 0,6% ont un niveau supérieur d'étude. Par contre, 59,5% de ces femmes sont analphabètes.

Tableau 9 : La profession des victimes

PROFESSION	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Cadre supérieur	1	0,6%
Cadre moyen	3	1,8%
Employé très qualifié	5	3,0%
Métier informel	28	16,5%
Sans profession	130	76,5%
Sans réponse	3	1,8%
TOTAL	170	100%

Bien qu'il faille nuancer la notion de profession et que beaucoup de femmes exercent leurs activités dans le secteur informel, globalement, l'étude des caractéristiques des femmes de notre échantillon, démontre que généralement, il s'agit de femmes n'exerçant aucune profession. Est-ce à dire qu'elles ne disposent d'aucun revenu personnel et dépendent de leurs familles et de leurs maris ? On verra que cette situation économique est un des facteurs de "tension" entre les partenaires du couple.

Tableau 10 : Les classes d'âge des victimes

AGE DE LA VICTIME	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Moins de 18 ans	12	7,0%
18 à 25 ans	78	45,9%
25 à 35 ans	63	37,1%
35 à 50 ans	13	7,6%
Plus de 50 ans	2	1,2%
Sans réponse	2	1,2%
TOTAL	170	100%

La grande majorité des femmes (83%) sont relativement jeunes. Elles ont entre 18 et 35 ans avec des âges extrêmes de moins de 18 ans (7%) et plus de 50 ans (1,2%). On peut éventuellement en déduire que les femmes risquent d'être battues à tout âge ; mais on peut surtout remarquer que la violence s'exerce dans des catégories d'âges correspondant à une période sexuée ou génitalement active. Certes, en amont une autre violence s'exerce à l'encontre des enfants, mais elle n'engage pas les mêmes partenaires. Bref, y-a-t-il un rapport entre sexualité et violence, ou, autrement dit, la violence est-elle une des modalités des rapports entre les genres ?

Tableau 11 : Le statut matrimonial des victimes

STATUT MATRIMONIAL	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Libres	46	27,1%
Mariées	124	72,9%
TOTAL	170	100%

Afin de pouvoir caractériser globalement ces femmes, nous avons, sous le terme de "libres" regroupé diverses situations qui sont pourtant socialement distinctes : célibataires, fiancées, séparées, divorcées et veuves. De même, dans un premier temps, sous le terme de mariées, nous avons englobé les statuts de monogames et de polygames.

Mais, plus que des difficultés de regroupement, il s'agit ici de la nécessité de définir, du point de vue des populations elles-mêmes, la signification de ces liens sociaux. Si des femmes sont célibataires, mariées diversement, ou divorcées, qu'est ce que cela signifie pour elles, quelles conduites sont socialement attendues d'elles, quelles contraintes subissent-elles, quelles sont leurs "marges de liberté", qu'est-ce que ces statuts impliquent comme relations entre les genres, etc.

Ici la simple compréhension de ce tableau implique la mise en œuvre de notre enquête qualitative, et c'est pourquoi nous reviendrons ultérieurement sur ces questions.

2 - La description des « femmes libres »

Afin de préciser le portrait des victimes de violence, n'allons considérer qu'une partie de notre échantillon, celui des femmes libres, et tenter de la caractériser.

Tableau 12 : La situation socio-affective des victimes "libres"

SITUATION SOCIO-AFFECTIVE	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Célibataires	16	34,8%
Fiancées	19	41,3%
Séparées	7	15,2%
Divorcées	3	6,5%
Veuves	1	2,2%
TOTAL	46	100%

Sur les 27% des femmes libres de l'échantillon, 41% vivent dans une relation de « pseudo-mariage », de liens stables, puisqu'elles sont, ou tout au moins se disent, fiancées.

Mais il nous faut une nouvelle fois revenir sur les caractéristiques de ces catégories sociales. Elles recouvrent en fait une situation urbaine assez nouvelle qui assimile bien souvent les statuts de fiancée et de célibataires à celle de concubinage.

En effet, si l'on considère les 16 femmes célibataires et les 19 fiancées, 33 d'entre elles, déclarent qu'elles ont un « amant » régulier. Nous pouvons par quelques chiffres tenter de caractériser cette liaison.

Tableau 13 : La durée de la liaison des victimes "libres" avec le partenaire (fiancé ou amant)

DUREE DE LIAISON	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Inférieure à 1 an	7	20,0%
1 à 5 ans	24	68,6%
Plus de 5 ans	2	5,7%
Sans réponse	2	5,7%
TOTAL	35	100%

La durée de relation « stable » la plus fréquente, se situe entre une et cinq années. Rapportée au jeune âge des femmes, il apparaît donc qu'il s'agit d'une relation impliquant une certaine « régularité ». Il ne s'agit pas du hasard d'une rencontre, mais d'un lien qui est connu et socialement construit.

Tableau 14 : Le nombre d'enfants des victimes "libre" avec le partenaire (fiancé ou amant)

NOMBRE D'ENFANTS	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Sans enfant	16	45,7%
Un enfant	16	45,7%
Deux enfants	2	5,7%
Cinq enfants	1	2,9%
TOTAL	35	100%

Ici encore, il apparaît que ces relations sont socialement reconnues - interconnaissance des familles, et sans doute, bien que nous soyons ici obligé d'extrapoler : baptêmes effectués, relations d'entraides inter-familiales etc. -, puisque plus de cinquante pour cent de ces femmes ont eu, un ou plusieurs enfants avec leur partenaire.

Tableau 15 : La cohabitation des victimes "libres" avec le partenaire (fiancé ou amant)

COHABITER AVEC LE PARTENAIRE	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Cohabite avec le partenaire	7	20,0%
Ne cohabite pas avec le partenaire	27	77,1%
Sans réponse	1	2,9%
TOTAL	35	100%

La plupart des victimes, fiancées ou célibataires, de l'échantillon entretiennent une liaison régulière avec un partenaire, bien qu'elles ne cohabitent pas, le plus souvent avec.

En résumé, la durée moyenne des liaisons varie entre 1 an et 5 ans, et elles ont fréquemment comme résultat la naissance d'un enfant. C'est dire qu'il s'agit ici de relations, qui à défaut d'être officiellement reconnues, n'en sont pas moins socialement stables et sans doute familialement connues.

La violence exercée dans le cadre de ces relations “libres“, ne peut donc être considérée comme une violence “accidentelle“ ou “aléatoire“, elle s’inscrit, au contraire, dans le cadre d’une régularité relationnelle, dans des liens socialement construits.

3 - La description des femmes mariées

Cette description considère uniquement celles qui vivent dans une relation matrimoniale.

Tableau 16 : Le régime matrimonial des victimes mariées

REGIME MATRIMONIAL	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Mariées monogames	67	54,0%
Mariées polygames	57	46,0%
TOTAL	124	100%

Les femmes vivant de manière monogame (n’ayant pas de co-épouse au moment de l’enquête) et celles appartenant à une union polygame (ayant au moins une co-épouse au moment de l’enquête) sont sensiblement d’importance comparable, 54% étaient monogames et 46% étaient des polygames.

Parmi les femmes mariées monogames, nous allons caractériser par quelques données les types d’unions :

Tableau 17 : Les antécédents de mariage des victimes mariées (foyers monogames)

NOMBRE DE MARIAGE	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Premier mariage	61	91,0%
Deuxième mariage	5	7,5%
Sans réponse	1	1,5%
TOTAL	67	100%

Tableau 18 : La durée dans le mariage des victimes mariées (foyers monogames)

DUREE DU MARIAGE	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Moins d'un an	5	7,5%
1 à 5 ans	37	55,2%
5 à 10 ans	17	25,4%
Plus de 10 ans	7	10,4
Sans réponse	1	1,5%
TOTAL	67	100%

Tableau 19 : Le nombre d'enfants des victimes mariées avec le conjoint (foyers monogames)

NOMBRE D'ENFANTS	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Sans enfant	12	17,9%
Un enfant	21	31,3%
Deux enfants	19	28,4%
Trois enfants	8	11,9%
Quatre enfants	3	4,5%
Cinq enfants	2	3,0%
Six enfants	1	1,5%
Sans réponse	1	1,5%
TOTAL	67	100%

Ces trois tableaux confirment très largement les précédentes données, correspondant aux femmes vivant de manière "libre". Il s'agit ici aussi de relations fort stables, majoritairement de une à dix années de vie commune, et d'un premier mariage qui s'est concrétisé par la naissance d'un ou de plusieurs enfants.

Nous poursuivrons en essayant de préciser les caractéristiques *des femmes mariées polygames*.

Tableau 20 : Les antécédents de mariage des victimes mariées (foyers polygames)

NOMBRE DE MARIAGE	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Premier mariage	51	89,5%
Ayant déjà contracté un premier mariage	5	8,8%
Ayant déjà contracté deux mariages	1	1,8%
TOTAL	57	100%

Tableau 21 : La durée dans le mariage des victimes mariées (foyers polygames)

DUREE DU MARIAGE	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Moins d'un an	2	3,5%
1 à 5 ans	20	35,1%
5 à 10 ans	15	26,3%
Plus de 10 ans	18	31,6%
Sans réponse	2	3,5%
TOTAL	57	100%

Tableau 22 : Le rang dans le mariage des victimes mariées (foyers polygames)

RANG DANS LE MARIAGE	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Premier rang	23	40,4%
Deuxième rang	24	42,1%
Troisième rang	7	12,3%
Quatrième rang	2	3,5%
Sans réponse	1	1,8%
TOTAL	57	100%

Tableau 23 : Le nombre de co-épouses des victimes mariées (foyers polygames)

NOMBRE DE CO-EPOUSES	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
“Pas encore“ de co-épouses	1	1,8%
Une co-épouse	27	47,4%
Deux co-épouses	21	36,8%
Trois co-épouses	7	12,3%
Sans réponse	1	1,8%
TOTAL	57	100%

Tableau 24 : La cohabitation des victimes mariées avec les autres co-épouses

COHABITER AVEC SES CO-EPOUSES	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Oui	41	71,9%
Non	14	24,6%
Sans réponse	2	3,5%
TOTAL	57	100%

Tableau 25 : Le nombre d'enfants des victimes mariées avec le conjoint (foyers polygames)

NOMBRE D'ENFANTS	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Sans enfant	17	29,8%
1 enfant	10	17,5%
2 enfants	4	7,0%
3 enfants	11	19,3%
4 enfants	3	5,3%
5 enfants	3	5,3%
6 enfants	5	8,8%
7 enfants	2	3,5%
8 enfants	1	1,8%
Sans réponse	1	1,8%
TOTAL	57	100%

Nous avons préféré présenter de manière globale l'ensemble de ces caractéristiques des femmes vivant maritalement, sous un régime et une réalité polygame. Se dessine, une fois de plus, un portrait d'une très grande banalité. Ces données et tableaux permettent de constater que la violence est présente quelle que soit la durée du mariage, le rang dans le mariage et le nombre d'enfants de la femme mariée.

C'est là un de nos premiers résultats qui n'a certes pas de valeur statistique. Mais, au total, pour l'ensemble des cas qui se sont adressés dans les structures de santé que nous avons étudiées, la violence domestique apparaît comme s'exerçant dans des situations « banales », touchant potentiellement toute personne, dans des situations courantes ; et sans qu'aucune caractéristique concernant l'âge, le statut ou la parité ne semble liée au risque d'être victime.

Mais pour progresser, nous allons nous intéresser à l'acte même - auteurs et circonstances - afin d'en saisir les caractéristiques et modalités.

4 - Les auteurs de la violence

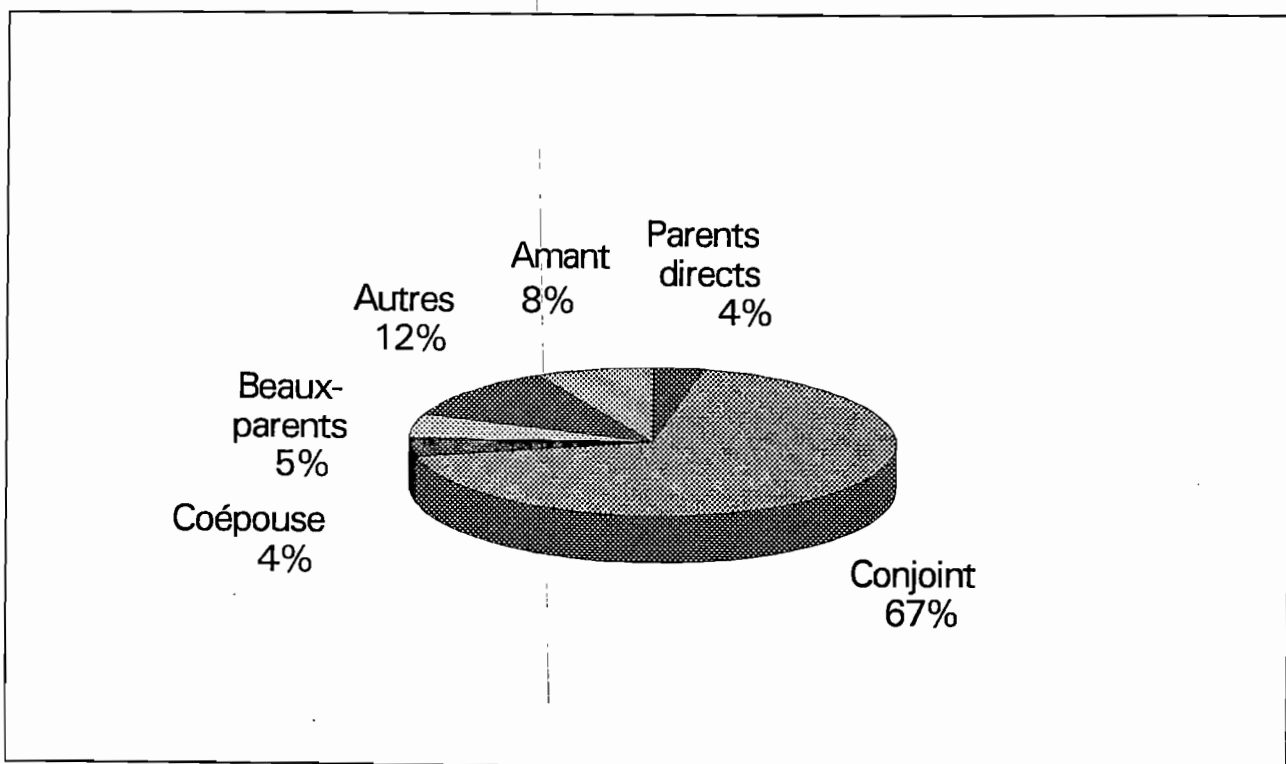
Nous considérerons tout d'abord l'ensemble des auteurs de la violence, puis tenterons de caractériser pour chacune des situations relationnelles (relations libres ou maritales), les statuts de ces auteurs.

Tableau 26 : L'identité des auteurs de la violence

AUTEURS DE LA VIOLENCE	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Conjoint	115	67,6%
Amant	13	7,6%
Co-épouse	7	4,1%
Beaux-parents	9	5,3%
Parents directs	6	3,5%
Autres	20	11,8%
TOTAL	170	100%

Une figuration sous la forme d'un "fromage" est encore plus éloquente.

Figure 1 : L'identité des auteurs de la violence



La violence est exercée à l'intérieur de la relation matrimoniale par le mari. S'y adjoignent parfois des querelles entre co-épouses, mais ici, tout au moins pour les personnes recensées, il s'agit d'une conduite qui loin d'être accidentelle, ne peut que correspondre à des règles, à des possibilités offertes par une certaine forme des relations homme-femme/épouse, à l'intérieur de la cellule familiale.

Situation courante pourrait-on dire puisque « la famille » est le lieu du paradoxe. Centre d'affection, refuge contre l'adversité, c'est aussi le premier foyer de violence, l'unique endroit où chacun peut découvrir sans fard, son vrai visage. La violence y est forte, plus forte qu'en tout autre milieu. Mais la violence entre les membres d'une même famille est une chose dont on n'a pas coutume de parler : elle est secrète et honteuse. Par nature, elle échappe à la connaissance publique : les seuls témoins en sont les membres de la famille. L'existence des liens de parenté les pousse à garder le silence, tant par souci de leur propre image que par crainte de représailles. Seules les violences manifestes, c'est à dire les plus atroces ou les plus visibles (découverte de cadavre, traces de coups) sont détectées. (Chesnais, op cit. 1981)

Tableau 27 : L'identité des auteurs de la violence dans les relations "libres"

LIEN SOCIAL	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Fiancé - Amant	24	68,5%
Parent direct	1	2,9%
Autres	10	28,6%
TOTAL	35	100%

Banalité sans doute, mais qu'il importait peut-être (?) de souligner : l'auteur de la violence est le partenaire du couple.

Tableau 28 : L'identité des auteurs de la violence dans les relations monogames

AUTEUR DE LA VIOLENCE	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Conjoint	54	80,6%
Autres personnes	13	19,4%
TOTAL	67	100%

Ici encore, c'est le mari qui exerce préférentiellement la violence.

Tableau 29 : L'identité des auteurs de la violence dans les foyers polygames

AUTEUR DE LA VIOLENCE	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Conjoint	43	75,4%
Co-épouse	6	10,5%
Beaux-parents	4	7,0%
Parent direct	1	1,8%
Autres	3	5,3%
TOTAL	57	100%

Apparaît ici, structure familiale oblige, un nouveau personnage, celui de la co-épouse. Certes, « les violences faites aux femmes sont quantitativement bien plus lourdes que les violences exercées par des femmes : elles sont d'un autre ordre » (Haase-Dubosc, 1997). Cependant, et avec ces indispensables distinctions, sur lesquelles nous reviendrons dans notre partie qualitative, soulignons que la violence domestique n'est donc pas uniquement celle qui oppose les hommes et les femmes, mais aussi celle qui oppose parfois, entre elles, les femmes.

5 - Les caractéristiques sociales des auteurs de la violence

Dans cette première partie nous cumulons dans nos tableaux, les hommes et les femmes responsables de la violence.

Tableau 30 : Les âges des auteurs de la violence

AGES DES AUTEURS	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
18 à 25 ans	25	14,7%
25 à 35 ans	46	27,1%
35 à 50 ans	60	35,3%
Plus de 50 ans	15	8,8%
Sans réponse	24	14,1%
TOTAL	170	100%

Tableau 31 : Le niveau d'instruction des auteurs de la violence

NIVEAU D'INSTRUCTION	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Analphabète	55	32,4%
Coranique	26	15,3%
Primaire	42	24,7%
Secondaire	35	20,6%
Supérieur	6	3,5%
Sans réponse	6	3,5%
TOTAL	170	100%

Les auteurs de la violence se répartissent bien que de manière très inégalitaire dans diverses couches sociales. Ils sont aussi distribués dans diverses classes d'âge. La violence domestique ne semble donc pas être l'apanage ni d'une population uniquement analphabète, ni d'une génération spécifique. Elle semble plutôt correspondre à des normes largement répandues dans la société et partagées par diverses personnes appartenant à des milieux différents.

Tableau 32 : Répartition suivant la profession des auteurs de la violence

PROFESSION DE L'AUTEUR	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Cadre supérieur	7	4,1%
Cadre moyen	13	7,6%
Employé très qualifié	35	20,6%
Metier informel	77	45,3%
Sans profession	32	18,8%
Sans réponse	6	3,5%
TOTAL	170	100%

Tableau 33 : Quelques caractéristiques socio-psychologiques des auteurs de la violence

CARACTERISTIQUES DE L'AUTEUR	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
“Normal“	154	90,6%
Alcoolique	8	4,7%
Toxicomane	5	2,9%
Antécédent psychique	1	0,6%
Sans réponse	2	1,2%
TOTAL	170	100%

Autre caractéristique qui confirme les précédentes - même si la caractéristique de "normal" est sujette à quelques réserves puisqu'elle résulte comme une opinion d'une simple observation externe . Simplement, au dire de la victime et à l'observation de son soignant quand cela était possible, aucun profil psychologique particulier ne semble caractériser les auteurs de violence.

Tableau 34 : La religion des auteurs de la violence

RELIGION DES AUTEURS	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Musulmane	157	92,4%
Chrétienne	4	2,4%
Animiste	2	1,2%
Autres	2	1,2%
Sans réponse	5	2,9%
TOTAL	170	100%

Tableau 35 : « L'ethnie » des auteurs de la violence

"ETHNIE" DES AUTEURS	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Bambara	61	35,9%
Malinké	25	14,7%
Peulh	20	11,8%
Soninké	14	8,2%
Sonraï	6	3,5%
Minianka	2	1,2%
Dogon	9	5,3%
Bobo	4	2,4%
Bozo	2	1,2%
Sénoufo	6	3,5%
Autres	19	11,2%
Sans réponse	2	1,2%
TOTAL	170	100%

Ici encore - mais ces précédentes catégories ont-elles un sens ? - on observe une distribution des identités et des religions reflétant celles de la population générale du Mali.

Nous reviendrons sur ces « entrées » dans notre partie qualitative. En effet, s'il est difficile d'accorder un sens à des notions aussi vagues que celles d' « ethnie » ou de comprendre les liens entre une affirmation religieuse, une pratique affichée ou une conduite régie par des croyances ; par contre les discours « traditionnels/locaux » ou religieux sont fréquemment utilisés pour légitimer des conduites entre hommes et femmes. Les caractéristiques ethniques et religieuses sont donc moins des traits identitaires que des possibilités utilisées pour justifier des modes de vie présents.

6 - Les motifs de la violence

Ici encore nous qualifierons globalement les motifs de la violence pour l'ensemble de notre échantillon, puis nous préciserons ces mêmes motifs pour chacune des situations relationnelles précédemment décrites.

Tableau 36 : Les motifs de violence pour l'ensemble des cas

MOTIF DE LA VIOLENCE	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Problème matériel	37	21,8%
Problème sexuel	11	6,5%
Désir d'enfants	2	1,2%
Education des enfants	14	8,2%
Travaux domestiques	19	11,2%
Désobéissance	25	14,7%
Jalousie	33	19,4%
Différend avec co-épouses	9	5,3%
Différend avec la belle famille	3	1,8%
Demande de séparation	2	1,2%
Autres motifs	8	4,7%
Sans motif	6	3,5%
Sans réponse	1	0,6%
TOTAL	170	100%

Globalement, les causes de la violence se répartissent entre ce qui relève de la gestion du quotidien et ce qui règle les relations sentimentales (jalousie) entre les membres du couple, soient prioritairement les « devoirs » de la femme, et notamment « son obéissance ».

Pour mieux étayer nous étudierons tout d'abord ces caractéristiques chez les femmes fiancées ou célibataires.

Tableau 37 : Les motifs de la violence dans les relations « libres »

MOTIF DE LA VIOLENCE	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Problème matériel	12	34,3%
Problème sexuel	2	5,7%
Education des enfants	1	2,9%
Désobéissance	2	5,7%
Jalousie	14	40,0%
Demande de séparation	1	2,9%
Autres motifs	1	2,9%
Sans motif	1	2,9%
Sans réponse	1	2,9%
TOTAL	35	100%

Nous allons reprendre ces mêmes questions avec les femmes mariées monogames.

Tableau 38 : Les motifs de la violence dans les foyers monogames

MOTIF DE LA VIOLENCE	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Problème matériel	13	19,4%
Problème sexuel	4	6,0%
Education des enfants	6	9,0%
Travaux domestiques	11	16,4%
Désobéissance	13	19,4%
Jalousie	10	14,9%
Différend avec la belle famille	3	4,5%
Autres motifs	3	4,5%
Sans motif	4	6,0%
TOTAL	67	100%

Tableau 39 : Les motifs de la violence dans les foyers polygames

MOTIF DE LA VIOLENCE	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Problème matériel	10	17,5%
Problème sexuel	3	5,3%
Désir d'enfants	2	3,5%
Education des enfants	6	10,5%
Travaux domestiques	7	12,3%
Désobéissance	9	15,8%
Jalousie	9	15,8%
Différend avec co-épouses	9	15,8%
Demande de séparation	1	1,8%
Autres motifs	1	1,8%
TOTAL	57	100%

Une nouvelle fois, dans ce petit groupe des femmes vivant dans des foyers polygames, se dessine un portrait bien simple des violences ordinaires.

Quelques motifs où l'on retrouve les difficultés matérielles et les problèmes de la vie courante. Les réponses ici ne diffèrent guère de celles présentées dans les deux tableaux précédents. Entre les diverses relations maritales et libres, les différences sont faibles. Mais surtout, les limites d'une enquête par questionnaire sont ici visibles, puisque bien évidemment aucune des entrées de ce tableau ne devrait être considérée comme exclusive des autres. En effet, l'argent peut être utilisé à des fins sentimentales et la jalousie s'exprimer pas des revendications pécuniaires. De même il n'est pas simple de différencier une vague notion comme celle de « désobéissance » des précédentes.

Allons cependant au plus simple et retenons de cette première approche que deux thèmes « massifs » se détachent de ce tableau - l'argent et la jalousie - qui représentent deux axes majeurs de toute société : sa reproduction sociale et économique.

Reste à comprendre, si les motifs ainsi recueillis par questionnaire, correspondent aux causes « profondes » aux structures qui expliqueraient des tensions entre certains des membres du couple. C'est pourquoi nous reprendrons cette distinction entre les motifs visibles et les causes profondes de la violence, dans notre étude qualitative.

Mais avant d'effectuer ce travail, il nous est indispensable d'essayer de mieux cerner les caractéristiques des modalités de la violence.

7 - Les modalités de la violence

Nous reconsidérons maintenant l'ensemble des femmes battues pour nous intéresser, tout d'abord, à la fréquence des violences subies.

Tableau 40 : Les répétitions de l'acte de violence

ACTES SIMILAIRES COMMIS	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Première fois	73	42,9%
Plusieurs fois	95	55,9%
Sans réponse	2	1,2%
TOTAL	170	100%

Les relations qui lient les partenaires du couple violent sont stables. Il en va de même des « liens de violence », puisque celle-ci est plusieurs fois commise. Une sous estimation des violences, pour des raisons de pudeur, est de plus probable.

Tableau 41 : La fréquence des actes de violence

NOMBRE DE FOIS	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
1	1	1,1%
2	36	37,9%
3	22	23,2%
4	4	4,2%
5	4	4,2%
6	3	3,2%
7	1	1,1%
8	1	1,1%
10	1	1,1%
Sans réponse	22	23,2%
TOTAL	95	100%

Ces deux tableaux sont extrêmement « parlants ». Ils nous montrent, en effet, que l'acte de violence a été majoritairement répété. Il ne peut donc être strictement considéré comme un accident. En effet, près de 60% des cas de violence s'inscrivent dans une certaine régularité. De nombreuses femmes sont donc des victimes, plus ou moins, régulières - de deux à trois fois majoritairement - de violences. Reste alors à comprendre ce qui explique cette répétition et surtout ce qui « fixe » la victime à son partenaire.

Tableau 42 : Les lieux de la violence

LIEUX DE LA VIOLENCE	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Chambre	81	47,6%
Cour	58	34,1%
Rue	25	14,7%
Autres	6	3,5%
TOTAL	170	100%

Violence domestique, et plus encore, violence dans l'intimité, puisque la chambre est l'endroit où le plus fréquemment s'exerce cette violence.

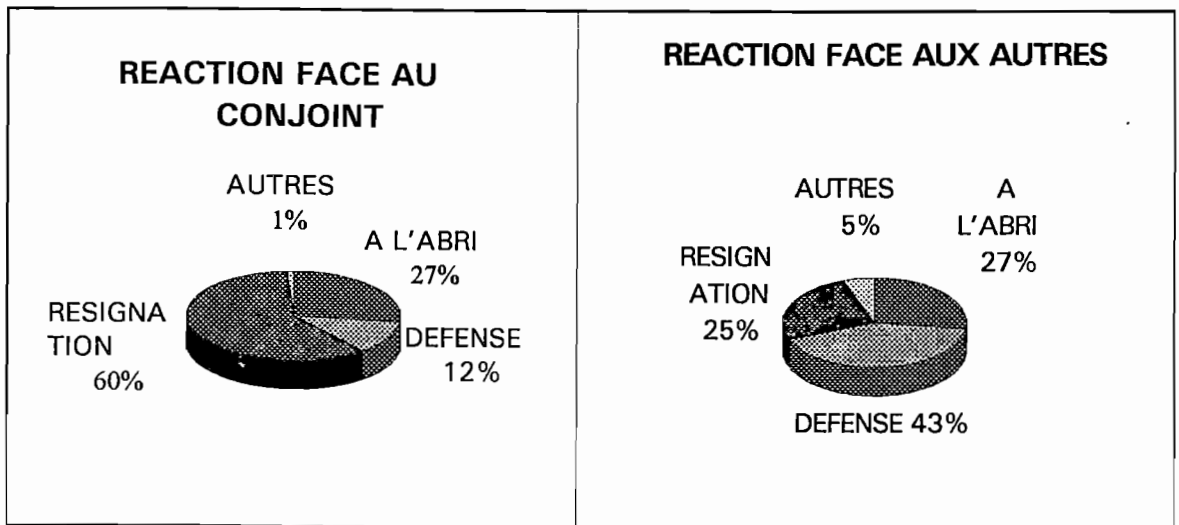
Tableau 43 : Le contexte de survenue de la violence

CONTEXTE DE SURVENUE	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Etre prévenu	41	24,1%
Non prévenu	126	74,1%
Sans réponse	3	1,8%
TOTAL	170	100%

Tableau 44 : Les réactions des victimes par rapport à l'auteur de la violence

AUTEUR DE LA VIOLENCE	SE METTRE A L'ABRI	SE DEFENDRE	RESIGNATION	AUTRES
Conjoint	31	14	69	1
Autres	15	23	14	3
TOTAL	46	37	83	4

Figure 2 : Réaction des victimes par rapport à l'auteur de la violence



En résumé, les violences surviennent pour des motifs assez divers: problème matériel, jalousie ou désobéissance. Les scènes surviennent très généralement dans la cellule familiale (chambre, cour) et ceci dans un contexte de surprise. Mais chose importante, la réaction des victimes varie suivant le lien d'avec l'agresseur :

- Si l'agresseur est le conjoint, les victimes se résignent dans plus de 80% des cas
- Si l'agresseur est autre que le conjoint, elles se défendent dans plus de 50% des cas.

Avec cette différence « frappante », peut-on avancer que le manque de réaction des femmes devant le conjoint agresseur est dû au fait qu'elles ne s'autorisent pas à avoir une réaction. Il nous restera à comprendre comment expliquer ce manque de réaction. Est-ce la crainte d'une rupture de la liaison, est-ce aussi, bien que cela puisse paraître paradoxal parce que certaines femmes interprètent cette violence comme une preuve d'affection à leur égard ? Une fois de plus il nous faudra reprendre cette question dans notre étude qualitative.

8 - Les réactions de l'entourage

La violence ne se limite pas aux protagonistes de l'action. Elle engage aussi ceux qui en sont les témoins ou les éventuels recours des victimes. C'est pourquoi nous allons maintenant tenter de caractériser leurs conduites.

Tableau 45 : Les démarches entreprises par l'entourage des victimes

DEMARCHES	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Quitter le domicile	23	13,5%
Négocié	40	23,5%
Divorce	3	1,8%
Commissariat	34	20,0%
Justice	4	2,4%
Autres	65	38,2%
Sans réponse	1	0,6%
TOTAL	170	100%

Tableau 46 : Les victimes parlent-elles ?

AVEZ-VOUS RAPPORTE L'EVENEMENT A QUELQU'UN ?	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Oui	128	75,3%
Non	41	24,1%
Sans réponse	1	0,6%
TOTAL	170	100%

Tableau 47 : Lorsque les victimes parlent, à qui parlent-elles ?

L'EVENEMENT A ETE RAPPORTE A QUI ?	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Parents de la victime	58	45,3%
Amis de la victime	8	6,3%
Parents de l'auteur de la violence	28	21,9%
Personnel de la santé	5	3,9%
Agent de la police	9	7,0%
Autres	20	15,6%
TOTAL	128	100%

Sur les 128 cas, il apparaît que la majorité des victimes s'adresse à ses propres parents ou parfois aux parents de l'agresseur. Ces chiffres sont éloquentes. La violence domestique reste confinée à l'intérieur des sphères familiales : la violence domestique est une violence interne aux relations d'alliance et de parenté.

Mais pour tenter de confirmer cette hypothèse, nous allons maintenant investiguer les éventuels souhaits de "porter plainte" auprès d'autres instances, juridiques ou policières.

Tableau 48 : Le désir de porter plainte des victimes

ETES-VOUS PRETE A PORTER PLAINTTE ?	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Oui	69	40,6 %
Non	98	57,6%
Sans réponse	3	1,8%
TOTAL	170	100%

Tableau 49 : Connaissance des victimes sur les procédures de réparation des préjudices

SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ PORTER PLAINTTE ?	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Oui	122	71,8%
Non	48	28,2%
TOTAL	170	100%

Tableau 50 : Les raisons du refus de porter plainte (pour les 98 cas du tableau 48)

POURQUOI ?	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Contraintes familiales	40	40,8%
Normalité de l'acte	25	25,5%
Fatalité	3	3,1%
Autres	26	26,5%
Sans réponse	4	4,1%
TOTAL	98	100%

Nombre des femmes de notre échantillon (72% environ) connaissent l'existence des systèmes de réparation des préjudices (porter plainte au commissariat de police ou au tribunal notamment). Cependant, plus de la moitié de ces femmes refusent de contacter ces autorités. Pour expliquer cette attitude, diverses raisons sociales sont avancées, groupées diversement suivant différents thèmes :

Contrainte familiale : il existe une sorte de pression interne aux familles que l'on peut illustrer par quelques verbatims proposés comme réponses à nos questions : *“Je veux bien porter plainte mais les parents ne veulent pas”* ; *“conseil des parents”* ; *“sur proposition des parents”* ; *“pour le respect du gendre”* ; *“mes parents me l'interdisent parce que ce sont des choses qui ne se font pas dans notre milieu”* ... Propos de femmes se servant des dires des parents comme arguments ; ou paroles des parents condamnant leur fille à subir en silence ?

Normalité de l'acte : dans ces cas, les femmes trouvent normal d'être battues par leur conjoint, ou tout simplement ne réagissent pas, de peur d'être répudiées, ou *“divorcées”*, risquant ainsi de *“ne plus être mariée par un autre homme”* ...

Certaines pensent que c'est une fatalité : *“le mariage est un fait de Dieu, tout ce qui en découle doit être pris ainsi”* ; *“ce qu'il vient de me faire, c'est Dieu qui jugera”*.

D'autres encore ne porteront pas plainte parce que l'auteur de l'acte a accepté de payer les médicaments ; ou parce qu'elles n'ont pas les moyens matériels de mettre en œuvre une procédure judiciaire.

Les raisons sont donc diverses, mais elles convergent toutes vers la description d'une autonomie décisionnelle restreinte de la femme, et vers une certaine représentation de la violence domestique ressentie comme *“normale”* à l'intérieur de la relation affective entre les genres.

9 - Les séquelles médicalement constatées

Reste que cette violence ne peut être uniquement décrite sous un angle relationnel. Il s'agit aussi d'une agression physique dangereuse et pouvant être objectivée par un constat des lésions.

Tableau 51 : Les lésions constatées

SIEGES DE LA LESION	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Tête et cou	121	71,2%
Tronc	28	16,5%
Membre supérieur	8	4,7%
Membre inférieur	3	1,8%
Autres	10	5,9%
TOTAL	170	100%

Tableau 52 : Les types de lésion

TYPE DE LESION	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Contusion	116	68,2%
Plaie	32	18,8%
Fracture	3	1,8%
Autres	19	11,2%
TOTAL	170	100%

Tableau 53 : Les signes associés aux lésions

SIGNES ASSOCIES	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Perte de connaissance	12	7,1%
Angoisse	31	18,2%
Hémorragie	44	25,9%
Etat de choc	6	3,5%
Autres	26	15,3%
Aucun signe	51	30,0%%
TOTAL	170	100%

Les lésions sont généralement portées au niveau de la tête et du cou. Il s'agit très souvent, sans qu'il faille minimiser les symptômes d'hémorragie et de perte de connaissance, de contusions simples ou de petites plaies sans réels signes graves associés. Mais il est indispensable de souligner les symptômes d'angoisse qui n'apparaissent pas à un examen clinique rapide et qui ne font donc pas l'objet d'une prise en charge médicale et/ou sociale.

Tableau 54 : L'agent vulnérant

AGENT VULNERANT	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Arme naturelle	86	50,6%
Instrument piquant et tranchant	11	6,5%
Objet contondant	50	29,4%
Autres	19	11,2%
Sans réponse	4	2,4%
TOTAL	170	100%

Violence ordinaire, sans préméditation, pourrions-nous dire, ce dont témoigne le fait que les victimes sont battues avec les "armes" naturelles (coup de poing, coup de pied, coup de tête) ou des objets contondants qui sont dans ces familles "à porté de main" (ceinture, bâton, barre de fer etc...). Les armes blanches sont rarement utilisés. Il n'a été signalé aucun cas d'arme à feu.

10 - La prise en charge des traumatismes

Une fois de plus soulignons que le lieu de recueil de nos informations biaise, bien évidemment ces résultats. Dans une structure sanitaire on parlera de "soins externes". Simplement cette démarche n'apparaissait pas exclusive d'autres. C'est cela que nous souhaitons comprendre, ainsi que qualifier les soins prodigués.

Tableau 55 : La prise en charge des traumatismes

PRISE EN CHARGE	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Soins externes	148	87,1%
Hospitalisation	8	4,7%
Automédication	7	4,1%
Soins traditionnels	1	0,6%
Autres	4	2,4%
Sans réponse	2	1,2%
TOTAL	170	100%

Tableau 56 : La nature du traitement administré

NATURE DU TRAITEMENT	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Médical	123	72,4%
Chirurgical	19	11,2%
Médico-chirurgical	17	10,0%
Autres	1	0,6%
Sans réponse	10	5,9%
TOTAL	170	100%

Face à cette violence d'origine sociale, le traitement se limite donc à son aspect médical. Si cette conduite de soin est, à l'évidence nécessaire peut-on dire qu'elle est suffisante ?

Tableau 57 : La durée de l'I.T.T. (Incapacité Totale Temporaire)

DUREE DE L'I.T.T	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Incapacité nulle	13	7,6%
Moins d'une semaine	72	42,4%
1 à 2 semaines	40	23,5%
Plus de 2 semaines	7	4,1%
Sans réponse	38	22,4%
TOTAL	170	100%

Tableau 58 : La prise en charge des frais médicaux

PRISE EN CHARGE DES FRAIS MEDICAUX	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Auteur	100	58,8%
Victime	19	11,2%
Personnes autres	45	26,5%
Sans réponse	6	3,5%
TOTAL	170	100%

Les lésions des victimes nécessitent rarement une hospitalisation. Elles sont prises en charge par des soins externes grâce à quelques prescriptions médicales simples (antalgiques, anti-inflammatoires, antibiotiques...) et/ou chirurgicale (sutures).

La durée de l'incapacité engendrée par les coups dépasse rarement quinze jours. Soulignons un fois de plus que cette I.T.T. n'envisage que des données somatiques, et ne mesure aucunement toutes les situations de "mal être" qui peuvent résulter de la relation violente.

De même, certaines relations sont ambiguës. Ainsi "payer les médicaments" peut aussi bien être interprété comme une volonté de réparation que comme une manière de s'assurer du silence de la victime et de sa famille. Bref, en ce domaine complexe, s'il est indispensable de dénombrer des faits, leur compréhension implique une autre enquête et des méthodes plus qualitatives.

11 - Premières constatations

Ces tableaux quantitatifs, nous offrent un premier ensemble de données. Certes, il ne faudrait pas « les durcir ». C'est ainsi par exemple, que des « entrées » comme celles du tableau 50 (normalité de l'acte, fatalité, etc.), pourraient être plutôt que distinguées, cumulées. Bref, ces tableaux permettent non pas de « fixer » des conduites complexes, mais plutôt de distinguer quelques traits pertinents, dans l'ensemble des violences et des conduites des acteurs qui leur sont associées : des tendances et une certaine cohérence des pratiques. Nous pouvons maintenant indiquer quelques caractéristiques de ces situations de violence domestique.

Premièrement la violence s'exerce à l'intérieur de relations sociales stables.

Deuxièmement les liens entre violence et sexualité sont évidents.

Troisièmement les conduites des femmes varient selon que l'agression provient du conjoint ou d'une autre personne plus externe à la constellation familiale.

Dans le premier cas on soigne les plaies et l'on se plaint auprès d'autres membres de la famille ou auprès de sa propre famille ; dans l'autre cas on peut - ou l'on s'autorise ? -, à « porter plainte » auprès d'instances juridico-policières.

Enfin soulignons que si les services de santé soignent les traumatismes physiques, aucune prise en charge, curative et préventive ne s'attache aux aspects socio-psychologiques des violences subies.

L'enquête quantitative, par questionnaire, nous a donc permis de sérier un ensemble de questions. Il nous reste maintenant à comprendre comment les populations, elles-mêmes se posent ces mêmes questions. Bref, il nous reste à **passer des questions que l'on se pose aux questions que les acteurs de la relation violente se posent.**

B - L'ENQUETE QUALITATIVE

1 - Le champ sémantique de la violence

Ainsi que nous le soulignons dans notre introduction et nos données bibliographiques, selon les sociétés et les époques, la notion de violence varie. C'est dire que cette « violence domestique », outre être un fait simplement brutal, est aussi une catégorie de pensée, un « construit social ».

Améliorer la législation, prévenir ces actes agressifs ou prendre en charge par le dialogue les victimes, impliquent de comprendre les significations sociales de la violence domestique. Bref, qu'est-ce qui dans les mœurs locales autorise ou interdit certains actes, quelles règles implicites ordonnent les conduites des hommes et des femmes et les rapports entre ces genres.

C'est pourquoi, afin de mieux comprendre comment cette violence a été ressentie par les femmes battues que nous avons interrogées, nous avons, dans un premier temps, essayé de recenser les termes qu'elles utilisaient, c'est à dire de comprendre comment elles se représentaient la violence.

Dans leurs paroles, une première manière de définir la violence consiste à en indiquer une graduation.

En effet, cette violence n'est pas étrangère à l'univers quotidien du monde urbain bamakois. Il est, par exemple, fréquent de battre les enfants, ou tout au moins de menacer de le faire. La violence physique n'est donc pas prohibée, mais visible et centrale dans l'éducation. C'est pourquoi les femmes qui sont battues peuvent aussi déclarer qu'elles « battent » leurs propres enfants.

Je bats fréquemment mes enfants (*n bè dènmisenninw bugo sanga ni waati*) [1 5]. Femme 30 ans mariée ménagère, victime.

S'il y a violence de ma part, ce serait peut être sur les enfants (...) parce que là, je me dis que j'ai en charge de les éduquer [11-18]. Homme 28 ans célibataire étudiant, témoin.

Traduisons ces conduites par le terme français de « correction » qui recouvre par son ambiguïté les significations données par les femmes à leurs actes violents : il s'agit de battre pour éduquer. L'acte et l'intention sont dissociés.

Cette notion de correction n'est pas étrangère aux violences entre adultes, la femme étant parfois considérée comme « l'enfant de son mari ».

Il y a des moments dans les relations humaines où il faut carrément se faire violence pour ne pas frapper une femme ou un enfant quand on a la charge de l'éduquer [16 25]. Homme 50 ans marié conseiller technique, témoin.

Cependant, lorsque les femmes composant notre échantillon, parlent d'elles-mêmes, elles n'envisagent pas cette acception du terme, mais soulignent que les actes sont plus précisément liés à une notion de conflit.

Ainsi, différents stades sont observés. Un premier degré consiste simplement à « faire du bruit » (*ka mankan kè*), ou des histoires (*mankan ko*). Il peut, dans ces cas, s'agir de mésentente, de gronderie (*kòròfò*), sans autre forme de méchanceté, et quelquefois à la suite, de simples coups (*bugòli gansan*). Ces types de violences sont considérés comme quasiment « ordinaires » et sont même parfois, par certains, qualifiés en bambara de « recommandés » (*yamaruyalen*)

Que le mari batte sa femme (cè *k'a muso bugo*), cela est recommandé (*yamaruyalen*), mais cela n'est pas bien. Actuellement battre sa femme n'est plus de mise. Vous parlez seulement entre vous...

[1 23]. Femme 30 ans mariée ménagère, victime.

Ces types de violence s'inscrivent donc dans des formes de relations habituelles et ne semblent pas laisser de réelles séquelles. D'une certaine manière cette violence est plus considérée comme une interaction normale que comme une conduite agressive.

Ressentir un acte comme agressif s'inscrit donc dans une graduation. Et c'est ainsi qu'un stade supérieur de la mésentente est celle des « histoires », ou des « querelles », termes par lesquels, selon les contextes, il est possible de traduire la notion de « *kèlè* » en langue bambara

Si tu vois que tu fais des histoires (*n'i y'a ye i bé kèlè kè*), tu les laisses faire. Ce qu'ils veulent, même si tu vois que tu as raison, laisses les faire... [5 84]. Homme 28 ans célibataire vendeur, auteur.

Son père lui a demandé quelle est la cause de cette histoire (*kèlè kun ye mun ye*) [1 51]. Femme 33 ans mariée, ménagère victime.

Ils ont dit qu'on va parler dans la querelle, et finir la querelle (*dò bènà fò kèlè ro, ko ka kèlè ban*) [2 86].
Femme 50 ans mariée, ménagère victime.

Dans ces situations, il ne s'agit plus alors uniquement de désaccords. Les positions sont devenues conflictuelles. Des conduites codées, des gestuelles notamment, viennent souvent attester publiquement de ces oppositions. C'est ainsi que face à des comportements jugés « déplacés », un certain mépris peut s'exprimer par des « sifflements de dégoût » (*suurun ci*), ou par un « regard méchant » (*nyègnunu tigè*) ; comportements qui peuvent souvent avoir la même valeur que des injures. Ces dernières sont aussi qualifiées diversement selon les cas, et vont d'un mépris qui vise à « diminuer » (*dògòya*) la personne, à des insultes (*nèni & kòròfò*) ayant fréquemment pour thème la non-maîtrise de la parole ou une attitude de paresse.

C'est une femme à la bouche déchirée, elle t'insulte (*muso da faralen*) [3 72]. Pasteur 40 ans marié, témoin.

Il frappe rarement mais il dit des injures (*a ka bugòli de man ca, mais a bè nènilì de kè*) [1 46]. Femme 33 ans mariée ménagère, victime.

Nènilì "direct", elle dit : est-ce que tu n'es pas un paresseux ! (*a b'a fò e tè cè fugari ye wa*) [5 9].
Homme 28 ans célibataire vendeur, auteur.

L'ensemble de ces termes dessine donc une certaine caractérogie de la personne violente, que l'on peut ici simplement dépeindre à grands traits par quelques termes : femmes qui insultent (lit. femmes à la bouche déchirée *muso da faralen*) [3 72], personnes virulentes (*mògò fariman*) [2 66, 5 51] ou simplement méchantes (*mògò jugu*) [6 39]. Mais, puisque passées ces joutes symboliques, viennent divers types d'affrontements (*ka ci*). C'est aussi une certaine « sociologie populaire » des disputes que ces récits esquissent, où l'on voit que les thèmes déclenchants correspondent, avant tout, à des attaques sur certaines qualités morales comme le courage, et cette « maîtrise patiente », proche de la soumission, qui passe pour être une vertu proprement féminine.

De plus, sans être exclusifs l'un de l'autre, dans les récits de nos interlocutrices, apparaissent deux types de violences, l'une plus proprement physique et l'autre plus psychologique.

Dans le premier cas, il peut s'agir de porter la main sur la personne (*ka se a ma*), de la trouver (*ka sòrò*) [1 67], de frapper (*ka bugo*) [2 82], (*ka gosi*) [2 83] et d'infliger des blessures (*ka jògin*) [1 20], (*banali*) [4 13]

Les paroles sont « montées » dans la chambre, et donc il l'a battue (*a y'a bugo*). Il se peut que les blessures proviennent de cette querelle (*a bè sè ka kè banali bè bò o bugoli la*) [5 13]. Homme 28 ans célibataire vendeur, auteur.

Dans le second cas il s'agit plus d'une violence psychologique, souvent causée par diverses formes d'offenses (*tònyo, todrò, degun...*), et dont nous avons vu, lors de notre enquête quantitative, à quel point la prise en charge des séquelles était négligée.

...qu'on se demande mutuellement pardon (*ka yafa deli*), il ne sera pas offensé (*ale tè na tònyò*)... [6 64]. Femme 32 ans mariée ménagère, victime.

Toute ma vie est perdue comme ça. Ma vie n'a aucun sens, aucune signification, je suis comme ça seulement ! Jusqu'à ce que « je suis devenue traumatisée » ; je ne sais plus ce qu'il faut dire, je ne sais plus ce qu'il faut faire [15 76]. Femme 39 ans mariée ménagère, victime.

Un des traits les plus saillant de cette violence psychologique est « l'humiliation » (*mafìènya, lebu, malo, woyiba ...*). Celle-ci est certes, ressentie par les femmes :

Je n'ai personne, aucun parent. Même trouver un local pour dormir me cause du trac. (...) Si je trouve mille francs, je peux payer ma chambre pour ne pas être humiliée (*n kana lebu*) [2 46]. Femme 50 ans mariée ménagère, victime.

...j'ai été humiliée, honteuse, d'une telle manière que je ne peux plus aller là-bas (*ne malola cogoya min na hali nè tè se ka taa yèn*), le mari m'a déshonorée (*cè ye ne lebu ka ban*) [6 61]. Femme 32 ans mariée ménagère, victime.

Un de nos interlocuteur, masculin donc, résume parfaitement, en langue française, ces diverses modalités de la violence.

Il y a une forme de violence verbale, insulter les parties cachées de la femme ou ses parents, ça c'est la première violence. La deuxième forme de violence c'est que je ne sois pas à l'écoute de ma femme. Je fais ce que je veux sans considérer ce qu'elle pense (...). Je trouve que ça c'est de la violence aussi. (...) Par exemple pour l'amour sexuel, si la femme est obligée de faire violence sur elle-même... Sinon on peut la violenter sans l'insulter, sans la toucher physiquement. Mais c'est une autre forme de violence qui est dégueulasse (sic). Maintenant la dernière forme de violence c'est la violence physique, prendre un bâton ou la gifler... [16 24]. Homme 50 ans marié conseiller technique, témoin.

Mais ce sentiment « d'avoir été diminué » est aussi, bien que différemment, ressenti par les hommes. Soulignons cependant que là où la femme est dans l'obligation d'accepter, les témoignages des hommes indiquent au contraire « l'obligation » d'une réaction visible et violente.

Si une femme a fait cela, seulement, elle a causé de l'humiliation (*mafiyènya*). Alors pour montrer aussi à nos camarades que nous sommes chefs de famille, nous élevons la voix et si tu élèves la tienne au dessus de la nôtre, on exerce la force sur toi [3 78]. Pasteur 40 ans marié, témoin.

...si elle te manque de respect (*ni a y'i dògòya*), tu lui viens dessus avec un fouet ou avec la main [5 9]. Homme 28 ans célibataire vendeur, auteur.

Si je venais à l'humilier (*woyiba*) d'une manière ou d'une autre, cela peut dégénérer en querelles de village... [6 73]. Femme 32 ans mariée ménagère, victime.

Les positions sont donc distinctes entre les partenaires masculins et féminins du couple. Mais, pour revenir aux propos tenus par nos interlocutrices, toutes insistent pour lier ces situations d'humiliation à une notion plus large, celle d'une dignité (*dambe*) qui n'est pas uniquement celle des personnes concernées mais concerne aussi les parents.

On se marie à cause de la dignité de son père et de sa mère (*maa bè furu i fa dambe ni ba dambe de kama*) [6 88]. Femme 42 ans mariée expatriée, témoin.

Enfin, violence, d'une certaine manière par démission, ou abandon, de nombreuses femmes évoquent cette violence qu'est le désintérêt affiché à l'encontre de la vie du conjoint.

Nous vivons ensemble mais sans aucune considération l'un pour l'autre (...) Il ne s'intéresse pas à ma vie [14 81]. Femme 39 ans mariée ménagère, victime.

...on ne se voit pas; on peut faire trois mois sans se voir. Depuis que j'étais en état de grossesse jusqu'à mon accouchement (...) l'enfant a quatre mois, il n'a pas établi l'acte de naissance, il n'a jamais vu l'enfant...[1 29 à 31]. Femme 33 ans mariée ménagère, victime.

Bien que commentant des termes, ils importe de souligner que l'ensemble de ces formes « d'agressions sociales », génère diverses réactions et sentiments affectifs. Le premier et le plus immédiat est la souffrance et la peur (*siran*).

Je souffre! (*ne toòròlen*) si tu vois que je ne peux pas lever ma tête pour parler, la gêne (*degun*), que j'ai, la souffrance qui est sur moi...! [2 58]. Femme 50 ans mariée ménagère, témoin.

De la manière dont lui il se comporte, j'ai peur de lui [15 77]. Femme 39 ans mariée ménagère, victime.

Vient ensuite, pour accompagner la vie quotidienne, de l'angoisse (*dusu kasi, sònja*).

Mon angoisse devient de plus en plus grande, je n'arrive plus à dormir ni le jour ni la nuit; Il me fait souffrir à l'excès [15 33]. Femme 39 ans mariée ménagère, victime.

Ce sentiment est parfois plus longuement vécu sous la forme de rancœur.

Il reste avec la rancœur (*kuru bè tò i kònò*). Toi aussi tu restes avec la rancœur obligatoire, ce qui fait que même si vous vous entendez bien, vous allez vous quereller [9 63]. Femme 60 ans gardienne de tradition, témoin.

Enfin ces diverses émotions et relations peuvent même conduire jusqu'au désespoir (*jigi tigè*).

Il fût un jour où ça n'allait pas, le désespoir fût très grand (*jigi tigè*)...[7 37]. Femme 40 ans veuve ménagère, victime.

2 - Les modalités sociales des interactions violentes

La relation violente ne se présente donc jamais comme un fait brut dans notre échantillon. Elle obéit à des règles qui, pour une large part, correspondent aux diverses définitions du domaine de l'insulte et/ou de la querelle.

De même, ainsi que nous le soulignons en commentant brièvement nos données quantitatives, il nous semble nécessaire de distinguer entre les événements déclenchants, les rapports de violence, et ce qui en serait le fondement : sorte de tension structurelle entre les membres de la famille.

Afin de mieux cerner cette **construction sociale de la violence**, nous allons l'aborder selon les divers acteurs et enjeux susceptibles d'être engagés dans les situations de conflits.

Pour débiter au plus simple, dans un premier temps, nous pouvons lister quelques motifs de violence, tels qu'ils sont présentés par les victimes.

Les premières raisons concernent le quotidien. En effet, un des événements déclenchants concerne les obligations d'ordre matériel du mari (problème de location de la maison, prix de condiments etc.) non assumées. Implicitement ce motif de querelle pose la question des statuts et des obligations respectives des membres du couple, puisqu'en effet, quels que soient les biens ou les revenus dont puisse disposer individuellement une épouse, l'obligation d'entretien alimentaire et vestimentaire s'applique au mari, et semble bien rester intangible, tout au moins en « coutume », si ce n'est en droit (Article 60 du code de mariage : la femme peut demander le divorce lorsque le mari refuse : de subvenir à ses besoins indispensables : nourriture, habillement, logement...)

Mais autour de cette question, il est frappant de constater à quel point les rapports entre les hommes et les femmes semblent être plus liés à des transactions financières qu'à l'expression de sentiments.

Il me dit que moi je vais faire la griotte, que si je vais aux baptêmes et aux mariages je trouve de l'argent ; mais si l'enfant casse son verre, je ne suis pas capable d'en racheter un. Moi aussi j'ai dit que tant que tu es là, moi je n'achèterais pas le verre [1 1]. Femme 30 ans mariée ménagère, victime.

Souvent il peut faire deux jours il ne donne pas les frais de condiments [1 27]. Femme 33 ans mariée ménagère, victime.

Bien évidemment, ces questions sont autrement abordées par les hommes.

Dès que tu n'a pas d'argent, si tu parles à ta femme elle te fait des histoires [5 2]. Homme 28 ans célibataire vendeur, auteur.

Me faire dépenser par tout les moyens, c'est ce qui est venu dans sa tête (...) toi tu ne fais rien c'est moi qui fait toutes ces dépenses [5 28]. Homme 28 ans fiancé vendeur, auteur.

Pour le dire autrement, les femmes utilisent à leur avantage l'article 34 du code du mariage qui stipule que : « le mari est le chef de famille. En conséquence, les charges du ménage pèsent à titre principal sur lui. »

En regard et de manière quasi symétrique, l'homme insiste sur les obligations domestiques de la femme. Il en résulte de multiples tensions dès lors que l'épouse ne s'y résigne pas entièrement. Ainsi dans notre échantillon, quelques tâches ménagères - apporter le riz [2 54], fermer la porte [6 39], ne pas mettre l'eau à la douche [6 27] - furent causes de disputes.

Quand je suis arrivé à la maison, je lui ai dit d'aller déposer l'eau à la douche, elle a refusé, moi aussi je l'ai battue [6 27]. Homme 30 ans marié vendeur, auteur.

Si le boubou n'est pas retrouvé, on va se quereller et la querelle ne va pas finir parce que tu m'accuses à tort d'être voleuse [1 35]. Femme 30 ans Mariée ménagère, victime.

Enfin, et bien évidemment cette violence domestique ou conjugale est une violence ayant pour enjeu une possession sexuelle de l'autre. En témoignent ces quelques paroles évoquant une relation sexuelle refusée considérée comme un dû à l'intérieur du mariage.

Le but du mariage n'est-il pas la relation sexuelle ? Si la femme refuse cela avec le mari tu la frappes [9 7]. Femme 60 ans gardienne de tradition témoin.

Enfin épouser est aussi « posséder », et toute incartade peut, dans cette conception être considéré comme raison d'une violence.



Ils ont fait l'amour charnel, donc je ne peux pas vivre en compagnie d'une telle femme. Celui qui n'est pas propre, je ne peux pas vivre avec, donc on met fin à notre union [5 66]. Homme 28 ans célibataire vendeur, auteur.

Si j'entends de ta bouche que même un homme a posé sa main sur tes fesses, tu sortiras à reculons ! [5 61]. Homme 32 ans fiancé vendeur, auteur.

Mais le jour où tu vas trouver un autre homme là-bas, si tu n'arrives pas à supporter (*n'i ma se ka i dusu kun*), à te maîtriser (*n'i ma se i yèrè la*), dès que ce dernier s'en va... [5 8]. Homme 28 ans célibataire vendeur, auteur.

Mais, outre ces thèmes majeurs de discorde, cette violence est aussi régulée suivant les personnes qu'elle implique. Selon ceux qui les adressent, ou à qui elles s'adressent ; les paroles et les éventuelles violences n'ont pas la même « force ». La gravité est liée aux personnes qui sont engagées dans la relation.

Il y a ceux avec qui « faire des histoires » est supposé socialement sans conséquences véritables. Il en est ainsi, une certaine violence de l'aîné au cadet, de l'homme à la femme, ou du frère à la soeur

L'âge que j'ai me permet d'être au dessus, pas du point de vue physique hein ! mais je suis au dessus de ma jeune sœur et de mon jeune frère du point de vue social... [3 4]. Homme 28 ans célibataire diplômé chômeur, témoin.

Inverser ces relations, comme par exemple, les classes d'âges, et « faire des histoires » du cadet à l'aîné, ou de l'enfant aux parents, revient à courir le risque d'une « disqualification » sociale.

Elle m'a frappé mais je n'ai pas voulu lui retourner son coup parce que c'est une vieille personne [10 64]. Femme 29 ans mariée secrétaire, victime.

Il peut en résulter ainsi des possibilités de malédictions (*danga*), qui éventuellement pourraient même engager la descendance des acteurs de cette relation.

S'il n'y a pas d'entente entre ma mère et moi, je vais avoir des malédictions (*danga*) [6 44]. Femme 32 ans mariée ménagère, victime.

Si la femme porte la main sur son mari, cela ne joue pas sur le mari mais sur les enfants issus de ce mariage [12 21]. Marabout 56 ans marié, témoin.

Les relations de violence entrent donc dans des rapports complexes, où éventuellement l'âge et le sexe peuvent créer des dissymétries, ou des réajustements. Ainsi, de la femme à l'homme même si la première est l'aînée, elle ne peut exercer l'autorité, tout au moins visiblement.

Il ne faudrait pas que la grande sœur essaie de frapper le petit frère. Si elle frappe son petit frère... l'homme étant plus fort que la femme (...) le cadet est prêt à commencer la violence. La grande sœur n'est pas capable de maîtriser son petit frère. Sa force est plus grande que celle de sa sœur (*a barika ka bòn kòròmuso ta ye*) [9 35]. Gardienne de tradition 60 ans, témoin.

La relation violente, n'étant donc jamais uniquement un « rapport brutal » mais un « construit social », les sentiments générés sont différents selon les liens impliqués entre les personnes. Il importe alors d'être vigilant et de distinguer sous l'apparence d'un même « bruit », ou de la réalité brute d'une dispute, les divers sentiments qui peuvent être vécus par chacun des protagonistes.

Une attention particulière est ainsi à donner à la relation entre la femme et les frères et soeurs du mari. En effet,

La femme peut battre son enfant s'il fait une mauvaise action. La femme ne doit battre personne dans la famille, si ce n'est son enfant. Quand son enfant faute, elle doit le corriger. Elle ne doit jamais frapper le père, ni la mère, ni les petits frères de son mari. Si elle frappe le petit frère de son mari, c'est comme si elle avait frappé son mari, même ses petites sœurs, tu dois les considérer comme ton mari [5 16]. Homme 28 ans célibataire vendeur, auteur.

Ce qui apparaît donc ici de manière extrêmement claire est la codification des relations et des conduites susceptibles de susciter et d'exprimer de la violence.

Mais la violence ne se limite pas aux relations de genre ou entre époux ou amants. Ainsi que le démontrait notre enquête quantitative, elle engage aussi, ces partenaires obligées que sont les co-

épouses. Ces rivalités sont « classiques » et, ainsi que le reconnaissent les femmes, sont à la base de beaucoup de scènes de violences.

Les querelles sont nombreuses, on ne peut pas tout dire (...) Les paroles de co-épouses, si tu les dis, même les gens d'autorité, ils ne le croient pas tant qu'ils ne l'ont pas vu de leur propres yeux. [14 6 à 14].
Femme 37 ans mariée ménagère, victime.

Ici encore, un ensemble de codes implicites régissent et organisent ces relations de violence. Il en est ainsi des modalités d'expression de la querelle. Nous nous limiterons ici à souligner quelques thèmes de querelles tels qu'ils sont mentionnés par les femmes.

Ce n'est qu'une menteuse! [14 25]. Femme 37 ans mariée ménagère, victime.

Elle a insulté mon père et ma mère... [10 63]. Femme 29 ans mariée secrétaire, victime.

Si tu m'insulte, je vais charger quelqu'un qui va déchirer ton sexe [7 58]. Femme 40 ans veuve ménagère, victime.

Paroles de violence allant parfois jusqu'à des menaces de mort.

S'ils ne font pas un bon jugement, si je la verrai, je la tuerai, si je vois son enfant, je tuerai son enfant parce qu'elle voulait me tuer, elle m'a brûlée [14 60]. Femme 37 ans mariée ménagère, victime.

Outre leur aspect anecdotique, relevons que ces insultes révèlent aussi les véritables enjeux des rapports conflictuels entre mari et femmes, à savoir, outre ce qui revient au domaine domestique : le sexuel et le reproductif. Ce que confirmerait, si nécessaire ces deux assertions différentes mais complémentaires :

...le premier mari auquel elle a été mariée, elle a voulu coûte que coûte couper son sexe [14 4]. Femme 37 ans mariée ménagère, victime.



Il est impuissant. J'ai dit alors que je ne peux pas m'asseoir dans ces conditions [6 60]. Femme 32 ans mariée ménagère, victime.

C'est aussi ce que soulignaient Faizang et Journet (1988), lorsqu'elles énoncent que globalement « les rivalités entre co-épouses trouvent à s'exercer dans une série de domaines (...) : le sexuel et le reproductif, l'économique et le domestique, le domaine de l'investissement de l'espace et celui de la gestion des relations extérieures au ménage. »

Mais sous cette apparence globale, ces « querelles » doivent être distinguées. En effet, les co-épouses peuvent être tout d'abord objets et enjeux de la querelle, notamment lors de reproches concernant des comportements préférentiels du mari.

Si tu prends deux femmes, c'est toi qui crée les différends entre elles . Si tu ne les excites pas l'une contre l'autre à cause du lit, tu les excites l'une contre l'autre par ta façon de faire [10 26]. Homme 65 ans marié journaliste, témoin.

Normalement, si « tu maries » une nouvelle femme, l'ancienne, tu lui achètes quelque chose [15 70]. Femme 39 ans mariée ménagère, victime.

Elles sont ensuite aussi « rivales » régulières et partenaires de ces relations de violence domestique. En effet, entre les co-épouses règnent fréquemment un climat d'hostilité et des rapports basés sur des rapports de force. Nous pouvons, grâce à quelques extraits de nos entretiens, illustrer ces conduites d'agressivités réciproques.

Dès que la tension monte, elle se jette sur moi, même si je ne lui ai rien fait [14 7]. Femme 37 ans mariée ménagère, victime.

Elle a pris un couteau, et dit clairement que si jamais je m'amuse avec elle, qu'elle peut me tuer [14 29]. Femme 37 ans mariée ménagère, victime.

Je l'ai prise, parce que je suis plus forte qu'elle ; je l'ai tirée par terre et l'ai amenée jusque dans ma chambre pour la frapper jusqu'à ce que je sois satisfaite [14 11]. Femme 37 ans mariée ménagère, victime.

Bien évidemment, des thèmes apparaissent comme des « enjeux préférentiels » de ces disputes. Il en est ainsi notamment des enfants.

A cause de sa méchanceté, tous mes enfants habitent chez mon cadet [14 60]. Femme 37 ans mariée ménagère, victime.

Nos deux enfants se sont querellés, elle dit que mon enfant a pu battre son enfant mais qu'elle, elle peut avoir le dessus sur moi, et que donc que moi je ne peux pas la battre ! [14 27]. Femme 37 ans mariée ménagère, victime.

Outre ces enjeux préférentiels, toute autre personne composant la famille - frère, soeur ou domestique - peut aussi constituer, par sa présence ou sa conduite une cause de relation conflictuelle.

Elle a insulté celle-là encore (la domestique). Celle là lui a répondu : « toi-même ! » Elle est partie appeler ses cadets pour qu'ils viennent battre ma « bonne ». Moi aussi je n'ai pas accepté cela [10 57]. Femme 29 ans mariée secrétaire, victime.

Cause et enjeu de conflits, la polygamie est triplement légitimée. Tout d'abord par la religion dominante (l'Islam), obéissant à la sourate du Coran : « ...Epousez, comme il vous plaira, deux, trois ou quatre femmes. Mais si vous craignez de n'être pas équitables, prenez une seule femme. » (Masson, 1980).

Ensuite par l'Etat, puisque la loi reconnaît officiellement la polygamie proposant lors de tout mariage célébré à la mairie, aux époux de signer l'option polygame ou monogame (Ministère de la justice 1959 - 1992) et enfin le poids de la pratique coutumière.

Légitime donc selon ces divers pouvoirs religieux et politiques, il n'en reste pas moins que la décision d'un homme de prendre une seconde épouse demeure un choc pour sa femme, entraînant un changement de comportement plus ou moins radical de l'un ou l'autre époux.

Je suis seule là-bas actuellement, mais il « a fiancé » une autre. C'est de là que tout le problème est venu parce que depuis qu'il a fait ça, il ne veut même plus me voir de ses yeux. En tout cas, je suis devenu « du n'importe quoi » pour lui [14 73]. Femme 39 ans mariée ménagère, victime.

Mon mari n'est pas une personne violente, mais dès qu'il est devenu polygame, il est devenu mesquin et violent, il parle trop (...) il nous a abandonné mes enfants et moi.(...) Mes moments de sanglot , je les passe isolée dans la chambre... [1 41 à 46]. Femme 33 ans mariée ménagère, victime.

Certes, il ne s'agit ici que de fragments, dont on ne peut pas strictement déduire une règle. Reste cependant que nous retrouvons ici, et que nous pourrions faire nôtre, les conclusions de Faizang et Journet (op. cit.) : « Il convient de noter qu'une femme ne transgresse pas l'ordre social en exprimant sa rivalité à l'endroit de sa co-épouse. Elle se conforme au contraire au vœu de l'idéologie masculine qui souhaite le glissement du conflit homme/femme en conflit femme/femme ».

3 - Les rapports entre les hommes et les femmes

Dans les propos tout au moins, la nature des liens entre homme et femme, est basée sur l'idéal. Sur ce que l'on voudrait que soient ces sentiments, mais qui ne sont pas forcément ainsi dans la réalité. Central, comme norme de conduite, est l'espoir que le rapport entre les partenaires du couple, soit régi par un sentiment d'humanité, *adamadenya* [1 19].

Si « l'humanisme » (*adamadenya*) passe entre vous, pour ce qui est des autorités (*fanga*), tu dois t'en passer [1 19]. Femme 30 ans mariée ménagère, victime.

Cette large notion peut se décliner de diverses manières. C'est ainsi qu'une première définition de ce terme consiste à l'entendre comme une manière de se préoccuper de l'autre.

Moi, je voudrais tout simplement avoir un mari qui peut me comprendre et que je peux comprendre ainsi, on se respecte l'un l'autre, on s'entraide. Un mari qui cherche à améliorer mes conditions de vie... [15 62]. Femmes 39 ans mariée ménagère, victime.

Le but du mariage, c'est que vous vous préoccupiez l'un de l'autre (*ka a hakili to nyògòn na*)

[5 80]. Homme 28 ans célibataire vendeur, auteur.

Une autre acception du terme, oriente vers l'idée de se porter respect (*nyògòn bònnya*), et de s'entraider (*sutara*) [3 80].

Cela ne va pas sans le respect mutuel (*nyògòn bònnya*), la discrétion et l'entraide (*nyògòn sutara kòni kò*). Partout où le respect mutuel et l'entraide (*sutara*) finissent, il reste seulement que l'on est ensemble, mais on ne s'aime pas (*an bè nyògòn kan an man di*) [3 80]. Pasteur 40 ans marié, témoin.

La femme mérite du respect si elle ne fait pas quelque chose de grave. Si ces mauvaises actions ne sont pas nombreuses elle mérite du respect (*n'a ka kojugu ma caya koni, a ni bònnya de ka kan*) [7 13]. Homme 35 ans fiancé vendeur, témoin.

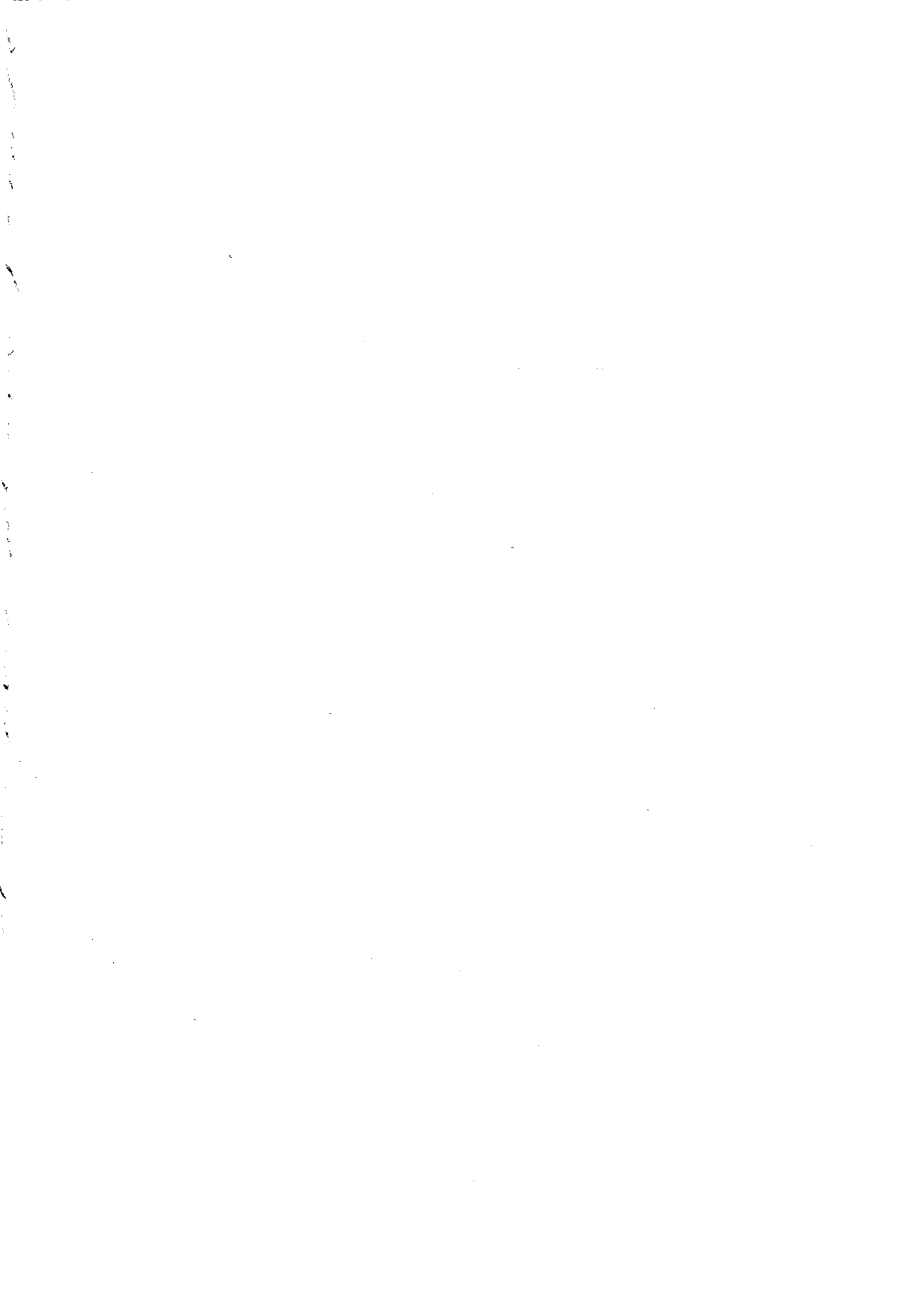
Afin d'atteindre cette qualité de relation, certaines normes de conduite sont à respecter. Certaines pratiques sont ainsi supposées permettre de rendre harmonieuses ces relations entre les sexes, d'en permettre « l'entente », la « rencontre » (*bèn*) [2 45].

Nous cherchons de toi que tu t'entendes (*bèn*) avec ta femme, que toi et ta femme vous entendiez (*i ni muso ka bèn*) [2 45]. Femme 50 ans mariée ménagère, victime.

La confiance (*dannaya*) basée sur la sexualité maîtrisée

Après que les dix colas soient avancées, vous vous couchez ensemble, mais sans vous toucher. Cette confiance (*o dannaya*) existe entre vous. Même si le mariage doit être célébré cent ans après, cette confiance restera entre vous. (...) maintenant il y a beaucoup de mariage où il n'y a pas d'entente, il n'y a pas eu de connaissance mutuelle (*nyògòn dòn*) [9 49]. Gardienne de tradition 60 ans, témoin.

C'est ainsi, à partir de ces éléments discrets et ténus que se met alors en place un système normatif, concernant tant le rapport à soi, que le rapport à l'autre genre. Bien évidemment, ainsi que l'a montré notre bibliographie, ces normes de conduites varient selon les époques et les divers groupes sociaux concernés. Ces attitudes résultent donc, non d'un système figé et invariable, mais de multiples négociations entre les sexes et entre les divers acteurs.



Le pouvoir des hommes et la position dominante qu'ils tentent de s'accorder reposent sur un leitmotiv : « L'homme est supérieur à la femme ». Cette norme est certes admise par les hommes.

L'homme est au dessus de la femme (*cè bè muso kan*). (...) Si tu n'as pas compris le pouvoir (*fanga*) qui est le tiens, la femme voit ça et contredit ton pouvoir... [3 6]. Homme 28 ans célibataire vendeur, témoin.

Bien souvent les femmes s'accordent aussi sur cette option. Cependant, elles insistent alors plus sur l'évidence de la force physique que sur une légitimité « d'essence ».

Les hommes et les femmes ne peuvent être égaux en aucune façon [9 3]. Gardienne de tradition 60 ans, témoin.

Il m'a battu seulement étant donné qu'il a le pouvoir sur moi. Je suis sous sa domination, il me fait ce qu'il veut [1 13]. Femme 30 ans mariée ménagère, victime.

Afin de légitimer leurs points de vue, de faire comme si cela était le « point de vue » des choses et de la nature elle-même, les discours, notamment masculins, se réfèrent à diverses instances spirituelles ou sociales. Une de ces principales instances de légitimation est la « la société ».

...Elle donne (la société) une certaine supériorité à l'homme sur la femme (...) si tu essaies de constater les rapports entre un mari et sa femme, c'est un rapport d'ordre social et s'il y a une certaine supériorité dont l'homme puisse se vanter sur sa femme, c'est d'un point de vue social seulement. Les règles sociales sont là, alors jusqu'à preuve du contraire, nous essayons de les maintenir et de les respecter [3 4]. Homme 28 ans célibataire diplômé chômeur, témoin.

...notre société est très tirée vers le pouvoir des hommes. Les grandes responsabilités sont assumées par les hommes, ce qui leur donne un sentiment de supériorité par rapport aux femmes [11 12]. Homme 29 ans célibataire étudiant, témoin.

De manière plus spécifique, nos interlocuteurs peuvent ainsi justifier diverses conduites et notamment celles qui concernent le partage des tâches, et les activités dévolues aux deux sexes et liées aux sphères privées et domestiques des activités.

On a tendance à donner à la femme toutes les charges qui sont liées au fonctionnement de la famille et si elle ne s'exécute pas, on la punit [11 12]. Homme 29 ans célibataire étudiant, témoin.

...l'homme se trouve être l'acteur, il choisit ce qui l'arrange [11 15]. *Idem*

Ces notions pourraient globalement se résumer sous un certain sentiment de supériorité (*fisamanciya*) de l'homme.

L'homme est le chef de la femme (*muso kuntigi ye*), mais que les hommes ne descendent pas leur pouvoir sur la femme (*cèw kana u fanga jigin muso kan*) [3 27]. Homme 29 ans célibataire étudiant, témoin.

Elles (les femmes) sont des poules, elles n'ont pas d'esprit...[5 7]. Homme 28 ans célibataire vendeur, auteur.

Mais entre l'homme et la femme, une autre importante notion, est celle, qui liée notamment au système de la dot, induit, chez le partenaire masculin du couple, un sentiment de possession ; cette notion ayant tendance à transformer l'épouse en femme-obtenue.

Quand tu paies la dot, alors la femme t'appartient, elle devient ta propriété légitime. C'est ta femme à n'importe quelle heure. Elle ne peut pas dire aussi qu'elle ne t'aime pas au lit. Tu peux rester à volonté avec elle dans le lit jusqu'à entière satisfaction, elle ne peut pas dire mot [12 33]. Marabout 56 ans, témoin.

Enfin, de manière très générale, une autre façon de cautionner ses propos consiste à les référer à la religion.

L'homme est le chef de la femme, cette petite partie n'est autre chose que parce que dans l'ordre de création, c'est l'homme qui aurait été, c'est après quoi la femme a été à partir d'Adam [3 27]. Homme 28 ans célibataire vendeur, témoin.

A l'inverse les femmes - mais il s'agit là bien évidemment des propos des femmes battues composant notre sous-échantillon - sont critiques envers les attitudes de leurs partenaires masculins, et les principaux reproches évoquent outre la violence, une certaine « mesquinerie », et « l'ingratitude » (*fitiriwaleya*).



Mon mari n'est pas une personne violente (*fariman*), mais quand il est devenu polygame, il est devenu mesquin (*misènyara*) et violent (*farinyara*), il parle trop (*a ka kuma ka ca*) [1 46]. Femme 33 ans mariée ménagère, victime.

Mon mari est violent (*fariman*), il est mesquin (*misèn*, tatillon), il battait déjà sa première femme [2 66]. Femme 50 ans mariée ménagère, victime.

Une femme a fait vingt ans chez toi, elle n'a pas eu d'enfant, et tu vas marier une autre femme. Si elle a un enfant ce sont des moqueries (*nyagarikòròbò*) et des actes de vantardise (*waso n na ko de don*) [10 24]. Femme 41 ans mariée secrétaire, témoin.

Face à ces situations la femme n'est cependant pas entièrement démunie, et l'ensemble de nos interlocutrices s'accorde pour reconnaître à la femme un certain pouvoir (*muso ka se*), même si certaines soulignent que son éventuel exercice ne peut concerner la société présente.

La femme possède un pouvoir mais un pouvoir qui n'est pas manifesté dans cette société là [9 8]. Gardienne de tradition 60 ans, témoin.

De manière dissymétrique à l'homme, la conduite des femmes s'accorde, avant tout, avec une certaine soumission (*wayeya*), et la mise en œuvre constante d'une capacité à maîtriser ses réactions que l'on traduit fréquemment sous le terme de patience (*sabali*).

Chez nous on disait que quand la femme est mariée, il faut faire un effort pour que ton mari ne te batte pas avant dix années. Parce qu'autrement, tu étais déshonorée (*i tanga bannen ye*). Nous ne voulions pas le déshonneur, c'est ce qui fait que quand on nous disait de faire quelque chose, nous le faisons [9 56]. Gardienne de tradition 60 ans, témoin.

Au tribunal, on nous dit de patienter (*sabali*) et de nous entendre (*bèn*) [2 44]. Femme 50 ans mariée ménagère, victime.

Ces deux notions trouvent à s'exprimer dans le cadre du mariage et, au dire de tous, signalent le choix de l'union, « l'envie du mariage » (*furu nègè*) [2 84].

Il peut arriver des cas, où quand ton mari te frappe, tu amènes ça chez les autorités, ils vont dire que tu n'as pas envie du mariage. C'est ainsi que tu réfléchis, et tu laisses « tomber » (*i b'o to yèn*), tu passes dessus (*i bè tèmè o dów kan*). Moi, j'ai vu que vraiment je ne pourrais pas le faire changer, alors que j'aime le mariage, je n'aime pas quitter le mariage, je suis restée comme ça [15 33]. Femme 39 ans mariée ménagère, victime.

Cependant, bien que très largement, les conduites requises pour la femme à l'intérieur du mariage, se réfèrent avant tout à une certaine soumission, l'épouse peut, en cas de difficultés, tenter diverses « négociations » afin de modifier le rapport de force instauré entre les partenaires du couple. Il s'agit, et nous reviendrons sur cette notion de faire « quitter » soit par un simple départ, soit par le divorce.

...moi aussi j'ai dit maintenant je ne peux plus te supporter chez moi encore donc laisse la maison et va là où tu veux (...) Si tu ne pars pas, tu n'aura pas à manger, je ne ferai pas de cuisine pour toi aujourd'hui [11 47à 52]. Femme 45 ans mariée ingénieure, victime.

J'ai tenté de divorcer combien de fois, ma mère n'a pas accepté [11 38]. Femme 45 ans mariée ingénieure, victime.

...Ça fait dix ans que ça dure, cette fois j'ai décidé de ne rien dire à personne. je vais prendre seule mes responsabilités (*bè n'jò n' jòyòrò la*) [11 60]. Femme 45 ans mariée ingénieure, victime.

4 - Les causes des violences : un faisceau de dissymétries

Ainsi que l'a soulignée l'enquête quantitative, les causes de violence sont nombreuses. Cependant si la réaction violente immédiate peut être liée à de multiples circonstances « accessoires », par contre, quelques « tensions structurelles » entre les genres, semblent les régir.

A l'évidence, le mariage occupe une place non négligeable dans la société urbaine puisque plus de 60% des femmes vivent en union (EDS., 1995). Il est le point de repère idéal de toute femme, le célibat étant vécu et perçu comme une situation d'attente que l'on souhaite la plus courte possible, et l'espoir du mariage reste suspendu à diverses causes relevant de la religion, des pressions familiales ou des avantages matériels.

Mais le mariage, quelque soit son origine, est globalement caractérisé par une très importante dissymétrie entre les hommes et les femmes. Cette dernière est, en effet, « entrée dans le mariage », ce qui explique sa position passive, tout au moins apparente, dans le processus du mariage, l'actif revenant ainsi aux parents.

La langue bambara témoigne de ce fait, et beaucoup d'expressions ne manquent pas d'indiquer le rôle passif que doit tenir la femme dans le mariage

Elle ne devient pas pour toi (elle ne t'appartient pas) jusqu'à ce que tu la fasse rentrer [7 7]. Homme 35 ans fiancé boutiquier, témoin.

Ils m'ont obligée à me « donner » en mariage [1 7]. Femme 30 ans mariée ménagère, victime.

Entre ses parents qui la donnent et ceux du mari chez qui elle « entre » et qui la reçoivent, la femme se trouve donc socialement, affiliée à la famille de son mari.

Selon la loi, si la femme se trouve chez son mari, si son père venait à décéder, elle ne doit pas partir sans l'autorisation de son mari. La maison de la femme c'est chez son mari. C'est la femme qui suit le mari [17 13]. Femme 57 ans veuve vendeuse de brochette, témoin.

...déjà, à cause du mariage, son père et sa mère ont renoncé à elle pour te la donner [18 60]. Homme 45 ans marié vendeur, auteur.

Nous ne voulons pas que tu arrives avec de telles paroles ici parce que tu n'a pas raison dans cette querelle (...) ramasse tes bagages et va chez ton mari [9 21]. Gardienne de tradition 60 ans, témoin.

Mais c'est dire qu'elle se retrouve ainsi dans une sorte de non lieu, puisque n'appartenant plus à sa famille, et risque toujours d'être répudiée par celle qui la reçoit.

Ma femme n'est pas un parent à moi, si je meurs maintenant, la femme va se marier à un autre homme. [5 92]. Homme 28 ans célibataire vendeur, auteur.

Ces pratiques concernent aussi les femmes devenues veuves, et dont le statut oscille entre le l'évirat, le retour chez ses parents, ou une certaine errance.

Quand nous avons fini le veuvage, ils m'ont dit de quitter leur maison, que leur père est mort, leur père n'a pas de grand-frère ni de petit frère qui puisse me prendre, que je sorte. J'ai dit trois jours après le veuvage vous me dites de quitter ? attendez au moins que je fasse une semaine. Que jamais! (...). C'est ainsi que j'ai quitté avec mes enfants [7 35]. Femme 40 ans veuve ménagère, victime.

Une fois le mariage consommé il est demandé à la femme un comportement de résignation qu'il convient d'assumer jusqu'aux limites du possible et qui n'appelle aucune justification.

Même lorsque tu partais chez ton mari, tes parents disaient te voilà partie pour la soumission (*i taato wayeya la dè !*). Le mariage est la patience, si le mari ne se calme pas et que la femme ne supporte pas, il y a divorce [9 67]. Gardienne de tradition 60 ans, témoin.

Cette attitude englobe, de manière centrale, l'ensemble de la sexualité. Ceci nous est présenté, avec réserve, par un homme :

Il existe des hommes, quand ils ont une forte envie (*ni nègè wulila*), automatiquement, ils se jettent sur la femme avec violence (*kiri kiri*). Quand ils ont terminé, ils ne pensent plus à la femme. (...) Ils ne pensent pas, est-ce qu'elle a eu du plaisir ? (...) C'est pas leur problème, ils cherchent leur part et puis c'est tout... [16 36]. Homme 50 ans marié conseiller technique, témoin.

Supposons qu'il soit tard et que tu entendes des cris, et l'homme entrain de frapper sa femme. Tacitement, toute la société, les gens, les voisins, la famille, personne ne viendra vous déranger pour ça ! Les gens supposent que c'est parce qu'il y a un problème sexuel. Tu as voulu avoir le lit avec ta femme, elle a refusé, donc tu as eu une petite crise de colère, voilà ! Donc généralement, on ne vient pas vous séparer, on ne dit rien. Ça c'est autorisé et admis par notre société. (...) A l'heure actuelle, quel type de jugement peut-on faire de cela... [16 5]. Homme 50 ans marié conseiller technique, témoin.

Des enseignements nous sont ici fournis par l'histoire et les travaux des historiens. Ainsi ils nous permettent de comprendre, que « tout au long des récits de mésentente, puis de violence, apparaît en même temps un personnage à l'importance considérable : autrui. Le lien amoureux s'est inévitablement fabriqué sous le regard des voisins, du quartier, des compagnons de travail

(comment dans la sociabilité du XVIII^e aurait-il pu en être autrement ?). Ce regard, sollicité par les uns comme par les autres, constitue un des appuis de la vie du couple : il légitime l'existence d'un lien amoureux, puis en cas de mésentente et de coups, il est pris pour preuve de ce qui se passe anormalement dans le couple. (...) Visible l'entente, donc très visible la mésentente : c'est dans cet espace ouvert que devient possible une résistance sociale à la violence masculine. Personne à vrai dire, ne tolère les agissements par trop violents de l'homme sur la femme. Mais l'ensemble des plaintes montre que les affaires ne viennent au jour que longtemps après leur commencement : de fait, la violence de l'homme sur la femme est une réalité incontournable ; là même, les rôles se figent entre soumission, passivité, écarts, force physique de l'homme,

« droit » du masculin, désir de garder une stabilité économique au ménage et au soin aux enfants ; ils expriment de façon plus ou moins marquée la soumission de l'homme comme de la femme à des rôles de domination/oppression (Farge, 1997).

Bref, l'ensemble des conduites requises des femmes dans « leur » foyer peut être ainsi figuré dans une mise en regard des devoirs et obligations :

Domaine de soumission	Domaine d'autonomie et de responsabilité
<p>Résidence</p> <p>Le mari est le chef de la famille. En conséquence: (...) Le choix de la résidence de la famille lui appartient; La femme est obligée d'habiter avec lui et il est tenu de la recevoir [article 34, code du mariage]. (Ministère de la justice, 1992).</p> <p>Sexualité</p> <p>La femme ne doit pas refuser son lit à son conjoint (...) Même quand tu te sens fatiguée, acceptes quand même que ton conjoint puisse vraiment avoir ce droit de jouir ; il t'a épousé pour ça ! [16 4]. Homme 50 ans marié conseiller technique, témoin.</p> <p>Economie et activités domestiques quotidiennes</p> <p>La femme ne peut tenir un commerce sans l'autorisation de son époux [article 38, code du mariage]. (Ministère de la justice, 1992).</p> <p>Même pour adhérer à un « pari » la femme est obligée d'en parler au mari qui l'autorise. [16 17]. Homme 50 ans marié conseiller technique, témoin.</p> <p>Religion</p> <p>Tu demandes à ta femme de prier, elle refuse, quand tu la frappes, c'est une violence autorisée, c'est là qu'elles sentent que Dieu existe. [16 5]. Homme 50 ans marié conseiller technique, témoin</p>	<p>Education des enfants</p> <p>Par rapport aux enfants, la femme a plus de liberté. La femme ne s'en réfère pas souvent au mari, pour les intérêts de son enfant. Ça, elle agit sans demander (...) si le problème la dépasse, elle peut s'en référer au mari. [16 16]. Homme 50 ans marié conseiller technique, témoin.</p> <p>Mais aussi « lourde responsabilité » puisque :</p> <p>Là elle a libre choix. C'est pourquoi, on dit quand un enfant rate : « C'est sa maman » [16 19] Homme 50 ans marié conseiller technique, témoin.</p>

Mettre en œuvre l'ensemble de ces attitudes requises n'est pas simple, d'autant plus que la nouvelle « famille » d'accueil n'a pas obligatoirement les mêmes modalités de conduite que celle de la femme. Parfois alors, la reconnaissance d'une différence dans les origines et les éducations tend à se résoudre en un rapport de pouvoir où l'homme doit exercer son autorité. Une première dissymétrie est donc initiée par le mariage

J'ai reçu mon éducation dans ma famille, ma femme a reçu la sienne chez elle. Donc nous n'avons pas la même éducation, de sorte que pour la résolution de certains problèmes se posant dans la vie familiale, nous avons des perceptions différentes.(...) Donc si la femme refuse, voilà la cause des mésententes (*kèlè yòrò de filè*), vous vous affrontez dans une affaire donnée, le mari dira c'est moi qui t'ai marié (*ne de y'i furu*) (...) Nous bambara, ce que la femme nous dit, on écoute, mais on est pas obligé de prendre ça en considération. Ce que l'homme dit, c'est ce que l'on fait. Une femme ne marie pas un homme, c'est l'homme qui marie la femme ! [3 34]. Homme 28 ans célibataire vendeur, témoin.

Mais ces difficultés ne se limitent pas à la relation entre la femme et l'homme. Elles englobent aussi la parenté du groupe du mari.

Si tu respectes ton mari, tu en fais de même pour ses petits frères et ses petites sœurs. (...) En cas de querelle, même si ta femme a raison, tu lui donnes tort, ton frère, c'est ton frère [5 16]. Homme 28 ans célibataire vendeur, auteur.

Enfin, une dernière dissymétrie concerne l'expression des sentiments, et par suite, la possibilité de rompre la relation sentimentale engagée.

C'est l'homme qui peut frapper la femme et dire que je ne t'aime pas! [5 75]. Homme 28 ans célibataire vendeur, auteur.

5- « Justice » et réparations

En amont de l'acte violent immédiat se déploie le domaine des causalités. En aval, se situe celui des sentiments associés à l'acte et des diverses formes d'arrangements sociaux, censés mettre un terme à la querelle ou à la situation de déséquilibre. Domaine vaste qui inclut tout aussi bien la

possibilité d'adresser une plainte sous ses diverses formes - médicale, psychologique, juridique - mais aussi d'abrégir la crainte et/ou la douleur causée par l'épisode brutal.

Quelques sentiments ont été évoqués par les femmes battues. Elles supposent du « regret » chez leur partenaire, est-il vraiment présent ? Malheureusement les mêmes femmes soulignent qu'aucune demande de pardon n'a vraiment été reçue, même si parfois un changement de comportement est observable.

Il a regretté (*a nimisa*), il ne l'a pas dit, mais il me l'a montré par son comportement. En tout cas il ne m'a pas demandé pardon (*a ma yafa nyini*) [1 15]. Femme 30 ans mariée ménagère, victime.

Enfin le pardon peut être aussi l'ultime moment de la relation, une manière de mutuelle séparation.

J'ai dit devant eux qu'on en fasse pas une occasion de faire du bruit (*mankan*), lui et moi, si on parle, on renonce l'un à l'autre (*an ka jèn nyògòn ko*), qu'on se demande mutuellement pardon (*ka yafa dèli nyògòn fê*) il ne sera pas offensé (*ale tè na tonyò*) et moi je ne serai pas non plus offensée [6 64]. Femme 32 ans mariée ménagère, victime.

Mais, puisque le mariage, ou la relation socialement connue, impliquait d'autres membres et médiations sociales que leurs seuls acteurs immédiats, il en va de même des conduites de réparation et de rupture qui engagent diverses instances ou intermédiaires.

Globalement soulignons que ces relations de violence semblent se cantonner à la sphère familiale (*balimaya, somogòya*). A l'inverse, selon nos interlocutrices, la justice, l'institution judiciaire représenterait les autorités, la force (*fanga*), « la chose qui détruit les liens et l'humanité ».

Si l'humanité (*adamadenya*) passe entre vous, pour ce qui est des autorités, tu dois t'en passer [1 19]. Femme, 30 ans mariée ménagère, victime.

Autrement dit, le recours aux normes juridiques est considéré comme un non respect des sociabilités locales.

Selon nos coutumes, même ton frère, si tu l'appelle à la police, cela met fin à la fraternité [6 18]. Homme 30 ans marié vendeur, auteur.

Dans notre société, une femme qui porte plainte contre son mari, c'est mal vu [11 6]. Femme 23 ans célibataire étudiante, témoin.

C'est pourquoi sont préférées les interventions et les mises en gardes familiales.

Même si on ne va pas en justice (*fanga*), si on informe les parents, ils disent de cesser. C'est mieux que d'aller en justice [1 18]. Femme 30 ans mariée ménagère, victime.

Cette justice familiale se base sur quelques notions relationnelles, précédemment évoquées. « L'humanité » (*adamadenya*) est la plus fréquemment citée. Mais quelques procédures, actes concrets, sont aussi mis en œuvre. Il s'agit alors, dans un premier temps, de mettre en garde (*kankarida*).

Ils n'ont qu'à le mettre en garde qu'il cesse...[1 19]. Femme 30 ans mariée ménagère, victime.

Ensuite, on peut chercher à trouver des arrangements entre les protagonistes et éventuellement à situer la responsabilité (*jalaki, jo*) de chacun.

...vous arrangez tout entre vous [6 18]. Homme 30 ans marié vendeur, auteur.

...il faut résoudre d'abord le problème à l'amiable [11 25]. Femme 23 ans célibataire étudiante, témoin.

Soulignons une nouvelle fois que l'ensemble de ces démarches vise à résoudre la situation de violence à l'intérieur de la famille et aussi à éviter le divorce.

La pauvreté n'entraîne pas le divorce, alors, la bastonnade n'en parlons même pas [9 67]. Gardienne de tradition 60 ans mariée, témoin.

Notons simplement que cette « plainte corporelle » ne se transforme pas en « plainte juridique » globalement « parce que le recours à la justice suppose un courage qui s'appuie sur la conscience de son droit et l'espoir d'être entendu » (Perrot, 1998), ce que cette « auteure » nomme fort justement « une conscience de genre ».

IV- DISCUSSION

1 - Les mœurs et les lois

Il y a quelques mois seulement, un journal français (Roy, 1997) soulignait que « 400 femmes meurent chaque année en France, victimes de violences conjugales. Plus d'une par jour. On estime le nombre de femmes battues entre 2 et 3 millions, toutes catégories sociales et toutes origines confondues ». Le même article précisait que « ce phénomène touche principalement les femmes entre 30 et 40 ans, dans une proportion de 73% de françaises et 27% d'étrangères. Celles qui font appel à Police-Secours et que l'on retrouve aux services des urgences sont souvent issues de milieux défavorisés ».

Ces chiffres sont certes inquiétants, mais le même texte de poursuivre, en précisant les efforts juridiques entrepris afin de lutter contre ce phénomène. En effet, dans ce pays, depuis le 1 mars 1994, le nouveau code pénal stipule que « les violences commises par un conjoint ou un concubin constituent des délits. (...) Plus de huit jours d'I.T.T. (Incapacité Temporaire de Travail), et l'homme risque une amende de 500 000 FF et cinq ans d'emprisonnement. Moins de huit jours, le prix à payer est de 300 000 FF et trois ans d'emprisonnement ». Mais ainsi que le souligne encore ce texte, « encore faut-il que la femme porte plainte. La pression familiale est souvent telle qu'elle abandonne. Sur 150 000 interventions policières, seulement 8 800 aboutiront à une plainte. Reste la fuite, en désespoir de cause, seule ou avec des enfants ».

Nos données, même parcellaires, soulignent une similarité entre ces données européennes et maliennes, tout au moins pour ce qui concerne Bamako. Dans les deux cas, la violence domestique est une violence familiale, tant par ceux qui en sont responsables que par la façon dont cet événement est traité de manière interne à la sphère de la parenté. Comprendre, ou tout au moins réfléchir sur cette question dans le contexte ouest-africain, implique donc de situer plus précisément les diverses évolutions de la famille en Afrique.

Quelques caractéristiques peuvent définir ce type de famille. Tout d'abord, et bien que les systèmes matrimoniaux diffèrent d'une société à une autre, la plupart des sociétés ouest-africaines connaissent la monogamie, ne serait-ce que pour des raisons de rapport démographique entre les sexes, mais la polygamie est incontestablement valorisée, puisque la multiplication des épouses et de la descendance apparaissent encore comme une marque de richesse et de pouvoir.

De la même manière, dans la plupart de ces sociétés, l'union entre un homme et une femme relève d'une logique qui met en présence moins des individus que des groupes de filiation : tel lignage donne une femme à un autre, créant ainsi entre le groupe donneur et le receveur, une certaine asymétrie. Et c'est pourquoi, la compensation matrimoniale (dot) avait pour fonction de reconnaître ce mouvement de perte et de gain d'une femme. A l'époque coloniale, cette compensation est devenue monétaire, autorisant, de la part des aînés, une certaine inflation du « prix de la fiancée » (Dozon, 1986).

Plus récemment, les migrations féminines vers les villes participent à une remise en cause du système lignager et de la « tradition » en général. Cet « exode » des jeunes filles compromet les possibilités de mariage des ruraux. Mais de plus, l'accès au monde urbain pour les femmes, ne confère pas à celles-ci un statut ou une position forcément avantageuse. Elles sont souvent confinées dans des emplois et positions subalternes, les obligeant à des demandes financières régulières. Ce mouvement est profond et « aboutit à de vives confrontations entre les sexes : multiplication des séparations et des divorces, défiance à l'égard du mariage entraînant unions libres et relations éphémères » (Vidal 1978).

Enfin « la ville multiplie les occasions de mariages inter-ethniques » (Dozon, op cit.), et de diverses différenciations sociales. C'est ainsi que les diverses formes de solidarité qui étaient avant tout familiales tendent à se diffuser dans les différentes strates de la société, et doivent cohabiter aussi différentes formes d'union. Les « classes aisées s'efforcent de marquer leurs différences en restreignant d'avantage leur univers familial, en pratiquant fréquemment la monogamie (quitte à retrouver la polygamie sous la forme de relations extra-conjugales) et des mariages hors de tout cadre traditionnel ». A l'inverse, les familles les plus démunies ont plutôt tendance à « fuir la conjugalité » (c'est dans leurs rangs que l'on dénombre un pourcentage élevé de célibataires) (...) : un citoyen pauvre et visiblement sans avenir n'est guère sollicité par son réseau de parenté (Antoine P., 1995).

Ces différents mouvements ont inévitablement poussé vers l'acquisition d'attitudes et de comportements nouveaux. Ainsi au Mali ou tout au moins à Bamako s'est progressivement mis en place un dispositif d'union basé plus sur des préceptes religieux (islam) et « coutumier ». Ces prises de position montreraient les limites d'application des législations si ces mêmes législations ne les avaient elles même adoptées par endroit. En témoignent les articles 3, 32, 101 du code du mariage.

Article3 : lorsqu'ils sont exigés par la coutume, la dot et les présents en vue du mariage ne pourront en leur totalité dépasser en valeur vingt mille francs en ce qui concerne la femme. En cas de divorce prononcé aux torts de la femme, le mari pourra exiger la restitution de la dot et des dons ...

Art32 : le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son époux.

Article101 : En cas de décès du mari, la femme ne pourra contracter un nouveau mariage qu'après un délai de quatre mois et dix jours. Tout rapport sexuel lui est interdit pendant cette période.

Le code doit-il refléter les mœurs ou doit-il tenter de les orienter vers une certaine « justice » plus égalitaire ? vers une égalité en droit de tous les citoyens dont le masculin grammatical inclurait le sexe féminin ?

2 - Les réactions du personnel sanitaire

Certes, « la violence au sens strict, la seule violence mesurable et incontestable est la violence physique. C'est l'atteinte directe, corporelle, contre les personnes ; elle revêt un triple caractère : brutal, extérieur et douloureux. Ce qui la définit est l'usage matériel de la force, la rudesse volontairement commises aux dépens de quelqu'un. » (Chesnais 1981).

Mais, parmi le personnel de santé, ce qui nous a sans doute le plus surpris, c'est qu'il semble réellement peu préoccupé par le vécu violent et ses répercussions psychologiques sur leurs patients, puisqu'ils n'en parlent pour ainsi dire jamais. Comme si ce personnel agissait comme l'ensemble de la population, dans une sorte de complicité silencieuse, et en réduisant, de plus, sa fonction à celle d'être un simple « réparateur d'organe ».

En fait, ce que la victime considère comme un véritable objet d'inquiétude n'aurait souvent aucune importance pour le médecin ?

En effet, il existe une distorsion assez profonde entre l'agent sanitaire et la victime. Pour le premier, la violence est d'ordre anatomo-physiologique alors que cette altération est aussi appréhendée par la seconde comme étant aussi un événement biographique, psychologique et social. Ce désir d'être entendu, même et surtout à travers ce qu'il ne dit pas, comme une personne humaine et non comme un corps, n'est aucunement pris en compte.

Pourtant des études montrent l'existence de symptômes post-traumatiques (*posttraumatic stress symptoms*). Ainsi dans une étude menée aux Etats-Unis auprès de 192 femmes, 61% environ

présentaient des cauchemars ayant pour thème les violences subies, et divers symptômes (Saunders, 1994).

Ne devrait-on pas alors prolonger les soins du corps par une véritable prise en charge de la femme et plus encore par une action sociale sur la situation pathogène ?

3 - Une « conscience de genre » et une autonomie de vie

Lors de nos entretiens un homme déclarait « respect absolu et soumission, dans le mariage, il est souhaité que la femme obéisse à son mari ; même son corps par exemple, en réalité ne lui appartient pas ». Curieux écho, dans le texte d'une grande historienne évoquant l'Europe du XIX siècle : « Le corps des femmes ne leur appartient pas. Dans la famille, il appartient au mari qui se doit de les "posséder" de sa puissance virile, plus tard à leurs enfants qui les absorbent toute entières » (Perrot, 1998).

Un des symptômes de cette difficulté est marqué par les lieux. Patrilocalité (résidence avec et/ou chez les parents du mari) ou virilocalité (résidence chez le mari), la femme passe de chez son père à chez son mari :

Dans la famille de son père, elle est chez elle. Dans la famille de son mari, elle est chez elle. Sa propriété légitime (*a halala*) c'est la famille de son père. Sa propriété légitime c'est la famille de son mari. Si elle s'entend avec son mari, la concession lui appartient. S'ils ne s'entendent pas, il la chasse. Quand on la chasse, elle n'a plus rien là-bas non plus [17 28]. Femme 57 ans veuve vendeuse de brochette, témoin.

La femme aussi, il faut tenir compte d'une chose (...) Si tu es en mariage, s'il y a mésentente entre ton mari et toi, que tu quittes la famille conjugale pour revenir dans la famille de ton père, le respect (*bonya*) qu'on avait pour toi (...) cela n'existe plus pour toi (...) C'est dire qu'on peut te traiter comme si tu n'étais pas un enfant de la famille (*i tè du den d'ò ye*)... [18 18]. Homme 45 ans marié boutiquier auteur.

Bref le lieu et la reconnaissance sont liés à l'acceptation de son rôle. Comment donc, entre un statut de fille puis celui d'épouse ; comment trouver la liberté d'être femme ?

V - CONCLUSION & RECOMMENDATIONS

Face à l'ampleur de ces questions touchant au fonctionnement social dans ce qu'il a de plus essentiel, notre modeste travail ne peut que proposer quelques pistes de recherche, quelques points qui nous semblent essentiels. Nous nous limiterons à trois.

1 - Pour une réflexion sur des actions adaptées au présent, et à ce que l'on souhaite pour l'avenir

Suite à notre thèse, il serait indispensable de poursuivre une recherche ayant pour thème l'analyse des pratiques organisatrices de l'inégalité dans divers milieux sociaux (droit local, émergence de certains mouvements religieux, expression et respect du « désir » féminin, analyse des modifications des rapports entre les genres, etc.). Est-il possible alors d'adapter la législation (modification des rôles dans la famille, répression plus lourde des cas de violence...) à cette égalité souhaitée ?

Il faudrait donc en milieux ruraux comme citadins essayer de mieux comprendre les statuts indissociablement joints des hommes et des femmes et analyser leurs mutations selon diverses lignes de force allant de la culture (nouveaux rôles selon le cinéma, les roman photos, etc.). Cela impliquerait diverses études portant notamment sur la question des affectivités et de leurs mutations dans les sociétés africaines, notamment avec la question de la scolarisation, voire les méthodes de contraception qui « détachent » la sexualité de la reproduction, au rôle de l'éducation formelle et informelle, et surtout à l'accès à une certaine indépendance économique de la femme. Comme le soulignait l'un de nos interlocuteurs ; « les femmes qui dominent leurs maris sont celles qui gagnent de l'argent » [14 42].

A long terme, réduire la violence consiste à permettre aux femmes une certaine indépendance ou tout au moins autonomie économique.

Soulignons que cette « articulation du public et du privé est un des problèmes majeurs des sociétés démocratiques. Elle est au cœur de la théorie politique comme de la vie quotidienne. Le croisement avec la différence des sexes est une manière d'en pénétrer le fonctionnement et d'en saisir les déplacements » (Perrot, 1998).

On le voit ici dans cette citation, la question n'est surtout pas d'essayer de « combattre » une violence des hommes par une résistance des femmes, mais plutôt de permettre à ces deux

partenaires de la relation violente de réaménager leurs rapports afin qu'ils puissent se libérer des stéréotypes qui contraignent, bien que différemment, tant pour l'un que pour l'autre leurs attitudes

Bref, peut-être importe-t-il avant tout, bien que cela soit aussi nécessaire, non pas uniquement de s'opposer à un phénomène, mais de se donner les moyens de le penser pour le résoudre, c'est à dire ici de s'attacher à comprendre - et éventuellement modifier - la construction sociale de la différence des sexes (Thébaud, 1998). Bref comment reconstituer un lien social permettant une rencontre plus harmonieuse entre ces partenaires obligés ?

2 - Pour la mise en place de structures de médiation socio-sanitaire

Les services de santé ne peuvent plus se contenter de soigner silencieusement les corps. Il est indispensable, de mettre rapidement en place une structure de recensement, de référence et de surveillance des cas de violence.

Outre un travail de notification des cas, cette structure souple, devrait pouvoir aussi prendre en charge dans le domaine psycho-social les femmes battues, ainsi que cela existe dans d'autres pays. Ainsi, et bien que cela n'aille sans rencontrer de nombreuses difficultés, dans nombre d'hôpitaux américains « les services d'urgence recevant des femmes battues, les réfèrent régulièrement à des avocats, ou des cabinets spécialisés, ou à des groupes de femmes battues » (Bell & alii, 1994).

3 - Pour un enseignement et la mise en œuvre d'une médecine sociale

Enfin, il serait utile que de manière générale, un enseignement puisse permettre aux étudiants de mieux comprendre l'ensemble de ces données sociales ayant une influence sur les états de santé de diverses populations, femmes bien sûr mais aussi santé de l'adolescence, problèmes sociaux des personnes âgées, marginalisation de personnes handicapées, etc.

VI - BIBLIOGRAPHIE



Antoine, P, Bocquier, P, Fall, AS, Guissé, YM, et Nanitelamio, j. *Les familles dakaroises face à la crise.* Dakar : Editions Nouvelles, 1995. 206 p.

Bell, CC, Jenkins, EJ, Kpo, W, et Rhodes, H. *Réponse of emergency rooms to victims of interpersonal violence.* Hospital & community psychiatry, 1994, 45 (2) : 142-6.

Bunch, C. *Une situation intolérable : la violence anti féminine.* Progrès des nations, 1997, p : 41-4.

Burguière, A, Klapisch-zuber, C, Segalen, M, Zonabend, F. *Histoire de la famille.* Paris : Armand Colin, 1981.736 p.

Cécile, D, Farge, A. *De la violence et des femmes.* Paris : Albin Michel, 1997. 201 p.

Chesnais, JC. *Histoire de la violence.* Paris : Robert Laffont, 1981.497p.

Diallo, O. *Epidémiologie des coup et blessures volontaire au CHU de l'hôpital Gabriel Touré.* Thèse, Médecine, Bamako, 1998; 34.

Dozon, JP. *En Afrique, la famille à la croisée des chemins.* dans Burguière, A, Klapisch-zuber, C, Segalen, M, Zonabend, F. *Histoire de la famille.* Paris : Armand Colin, 1981. p : 393-442.

Duguet, AM, Le Tinnier, A, Salandini, AM, Pasquel-Bertran, A. *100 cas de femmes battues au service d'accueil des urgences chirurgicales.* J Med Légale-Droit Médicale, 1985, 28 (2) : 109-114.

Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique. *Enquête Démographique et de Santé.* 1995-1996.

Faizang, S, Journet, O. *La femme de mon mari.* Paris : L'Harmattan, 1988. 172 p.

Heise, LL. *Les femmes victimes de violences.* Santé du Monde, 1993, 46 (1) : p 21.

- Hilde, J, Ouédraogo, JF.** *La violence sexuelle contre les jeunes filles en milieu scolaire.* Mem, sociol., Burkina, 1994; 95.
- Linz, D, Donnerstein, E.** *Média et violence sexuelle.* Santé du Monde, avril-mai 1990 : p 27-7.
- Masson, D, El-Saleh, S.** *Les femmes.* dans *Essai d'interprétation du Coran inimitable.* Paris : Gallimard, 1980, P : 98-134.
- Maury, I.** *Femmes battues à visage découvert.* Marie-Claire, mars 1998, 547 : p 70-6.
- Ministère de la justice.** *Code du mariage et de la tutelle.* dans *Recueil des codes et textes usuels du MALI 1959-1992.* Bamako : Imprimeries du Mali. p : 5-21.
- Ministère de la justice.** *Code pénal.* dans *Recueil des codes et textes usuels du MALI 1959-1992.* Bamako : Imprimeries du Mali. p : 45-77.
- Organisation Mondiale De la Santé (O.M.S.).** *La santé des femmes : faits et chiffres.* Quatrième conférence mondiale des Nations Unies pour les femmes. 1995.
- Perrot M.** *Femmes publiques.* Paris : Flammarion, 1997. 450 p.
- Perrot M.** *Les femmes ou les silences de l'histoire.* Paris : Flammarion, 1998. 493 p.
- Population Référence Bureau (P.R.B).** *Le guide du P.R.B. sur la condition de la femme, à l'intention des journalistes.* 1995.
- Roy S.** *Femmes battues : les drames du silence.* L'événement du jeudi, 29 oct-4 nov. 1998. p : 40-5.
- Saunders DG.** *Posttraumatique Stress Symptom Profiles of Battered Women : a comparaison of survivors in two setting.* Violence and victims, 1994, 9 (1) : 31-44.
- Thébaud F.** *Ecrire l'histoire des femmes.* Paris : ENS éditions 1998. 175 p.

UNICEF. *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.* 1995.

Vidal C. *Guerre des sexes à Abidjan masculin, féminin.* dans Cahiers d'études africaines XVII, 1979.

Vigarello G. *Histoire du viol.* Paris : éditions du seuil. 1998.

W.H.O. *Quatrième conférence mondiale sur les femmes Beijing, Chine 4-15 sept 1995. Résumé d'orientation. Améliorer la santé des femmes, WHO /FHE/95.9.*

Nom : SYLLA

Prénom : Fatoumata

Titre de la thèse : Etude anthropologique des violences domestiques faites aux femmes : cas de la ville de Bamako.

Année : 1997-1998

Ville de soutenance : Bamako

Pays d'origine : MALI

Lieu de dépôt : bibliothèque de la faculté de médecine de pharmacie et d'odonto-stomatologie

Secteur d'intérêt : violence, anthropologie de la santé, santé publique.

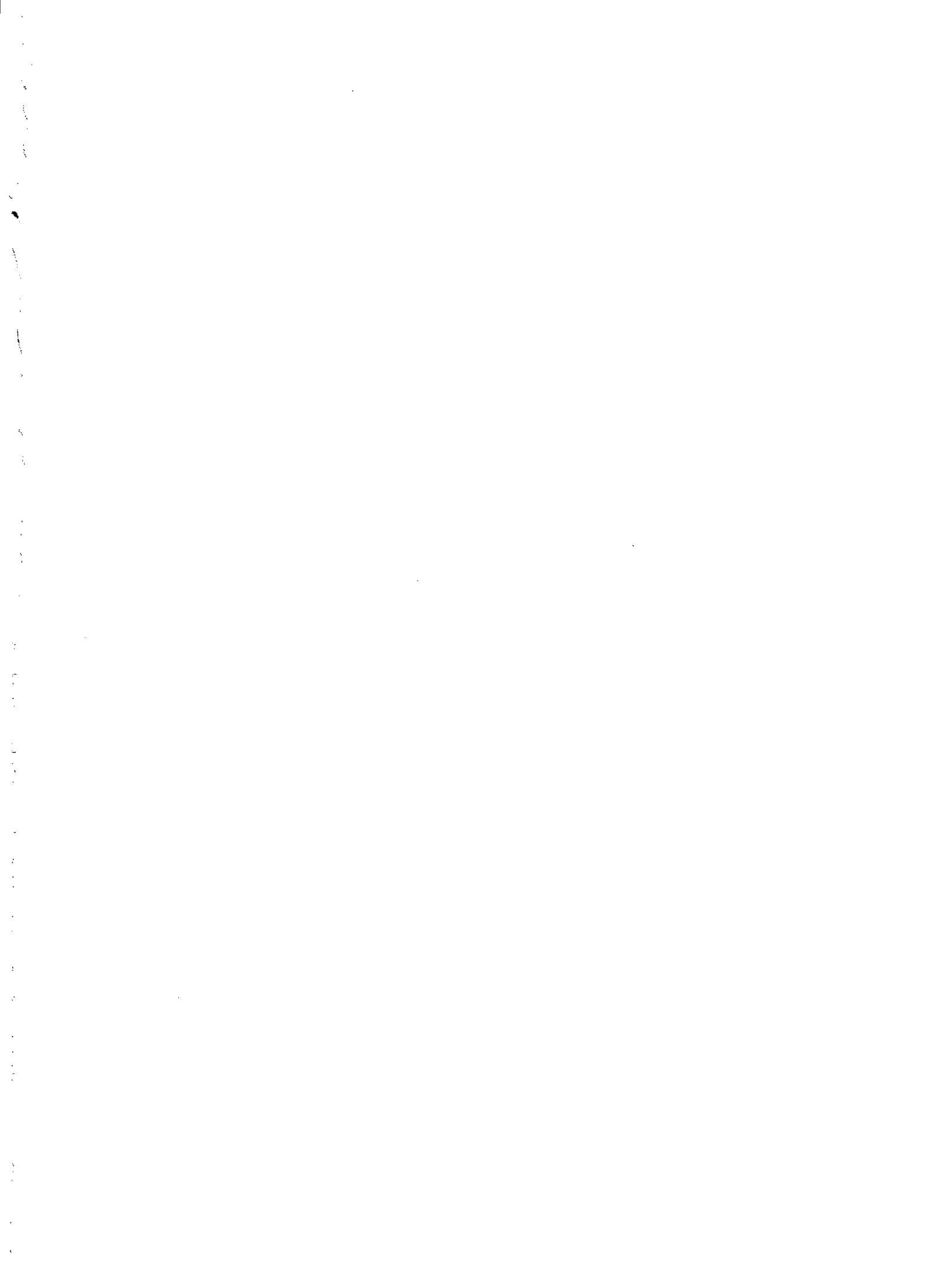
RESUME

Le but de cet étude est de décrire le vécu violent des femmes victimes et le contexte social qui le définit. Une enquête quantitative fut menée auprès de 170 femmes victimes colligées à partir des centres socio-sanitaires publiques et privés et des associations féminines. L'enquête a été renforcé par des entretiens qualitatifs d'avec un sous échantillon de 20 femmes et de 10 témoins sociaux,

Nos résultats montrent que globalement les victimes sont de jeunes femmes (18-35 ans) analphabètes, de bas niveau socio-économique. La violence, exercée généralement par le partenaire sexuel, se passe à l'intérieur d'une relation sociale stable. Elle est un fait gradué, régulé par des rapports de normes. Elle laisse des marques psychologiques dont les causes, dépendent plus de tensions structurelles entre les genres. Elle se manifeste par des motifs du quotidien : problème matériel, jalousie, travaux domestiques.

Notre étude montre ainsi l'obligation d'une prise en compte de l'importance des normes de conduite dans le construit et le vécu violent dans toute intervention ou toute prise en charge des victimes dans le milieu Bamakois.

Mots clés : violences domestiques, anthropologie ,vécu violent, Bamako.



ANNEXE

Population Council - Mali

Faculté de Médecine de Bamako

=====

LES VIOLENCES DOMESTIQUES AUX FEMMES EN MILIEU URBAIN:
LE CAS DE LA VILLE DE BAMAKO

FICHE D'ENQUÊTE

NUMÉRO DU QUESTIONNAIRE / __ / __ / __ /

SITE SANITAIRE _____ / __ / __ /

Note introductive: "Bonjour (Madame / Monsieur). Nous menons une étude auprès des femmes qui ont subis par le passé des violences domestiques (et vous en faites partie). Pour comprendre le mobile et les circonstances de ces actes, nous avons entrepris cette investigation avec l'accord du Ministère de

Je voudrais, avec votre autorisation, vous poser quelques questions sur ces événements tels qu'ils se sont déroulés. **Rassurez-vous, cet entretien est strictement confidentiel et votre nom ne sera pas mentionné comme vous pouvez le constater. Aucune poursuite ne sera lancée contre le ou les auteurs de cette violence.**



1 - RENSEIGNEMENT SUR LE MÉNAGE

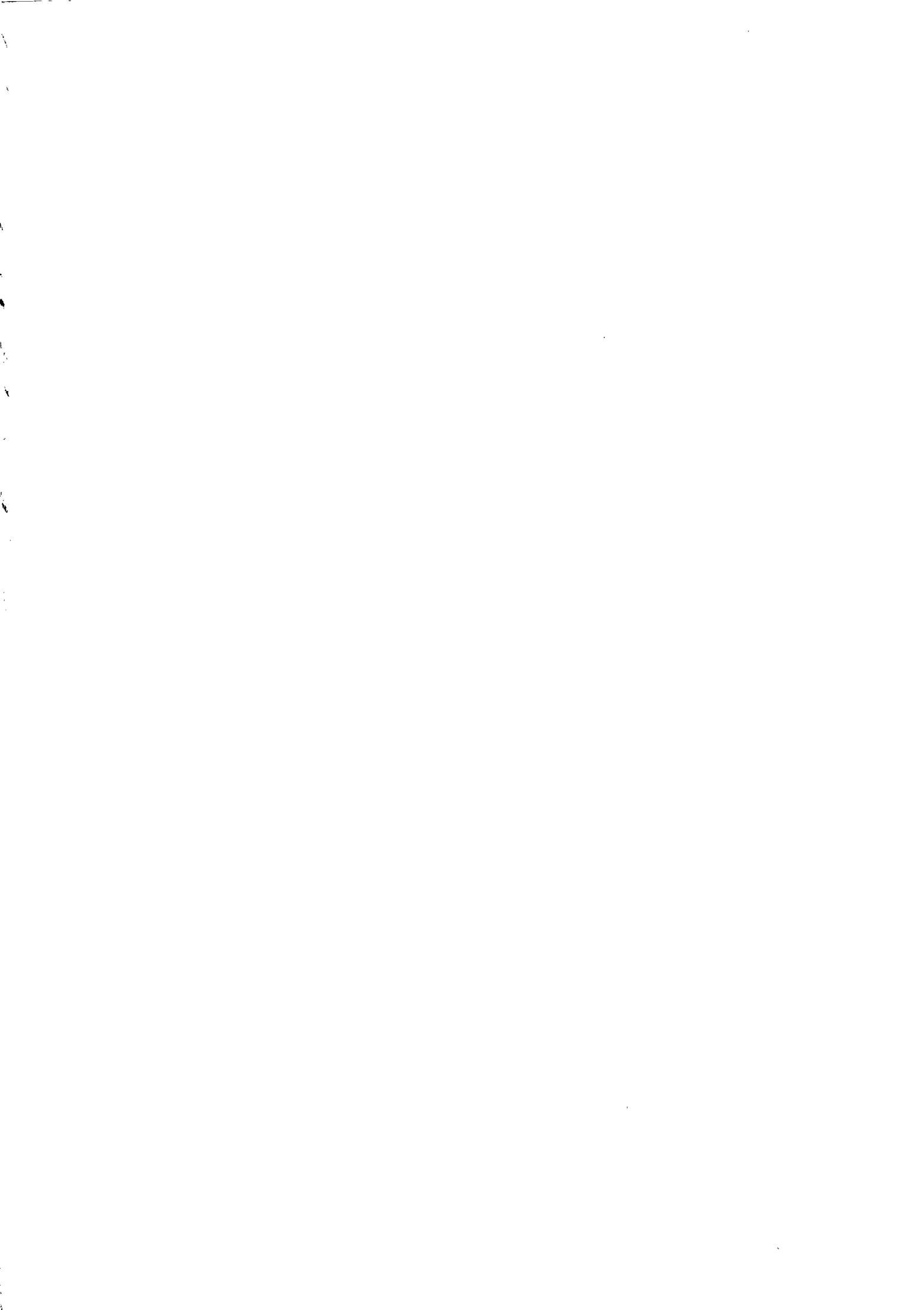
No	QUESTIONS ET FILTRES	CODES
101	QUARTIER DE RÉSIDENCE HABITUELLE?	QUARTIER _____ /_/_/_/
102	DURÉE DE RÉSIDENCE DANS LA VILLE DE BAMAKO?	DURÉE RÉSIDENCE _____ /_/_/_/
103	STATUT DANS LE LOGEMENT	Hébergé par parents 1 Hébergé par conjoint 2 Locataire 3 Propriétaire 4 Autres (a préciser) _____ 5
104	EAU COURANTE À DOMICILE	OUI 1 NON 2
105	PUITS À DOMICILE	OUI 1 NON 2
106	ÉLECTRICITÉ	OUI 1 NON 2
107	TÉLÉVISEUR	OUI 1 NON 2
108	RÉFRIGÉRATEUR	OUI 1 NON 2
109	TYPE D'AISANCE	Moderne avec chasse eau 1 traditionnel 2 Autres 3
110	LE MÉNAGE POSSÈDE T-IL UNE VOITURE?	OUI 1 NON 2
111	TAILLE DU MÉNAGE (Nombre de personnes)	Taille ménage _____ /_/_/_/

2 - RENSEIGNEMENTS SUR LA VICTIME

No	QUESTIONS ET FILTRES	CODES
201	ÂGE	Âge en années: _____ / / /
202	RELIGION	Musulmane..... 1 Chrétienne..... 2 Animiste..... 3 Autres (à préciser): _____ 4
203	ETHNIE	Bamanan..... 01 Malinké..... 02 Peulh..... 03 Soninké..... 04 Sonraï..... 05 Minianka..... 06 Tamasheq..... 07 Dogon..... 08 Bobo..... 09 Bozo..... 10 Sénoufo..... 11 Autres (à préciser) _____ 12
204	NIVEAU D'INSTRUCTION	Analphabète 0 Coranique 1 Primaire 2 Secondaire 3 Supérieur 4
205	QUELLE EST VOTRE PROFESSION?	_____ / / /
205	NOMBRE TOTAL D'ENFANTS VIVANTS	Nombre enfants _____ / / /
206	SITUATION MATRIMONIALE	Célibataire 0 Fiancée 1 Mariée monogame 2 Mariée polygame 3 Séparée / divorcée 4 Veuve ^{divorcée} 6 ⁵
207	VOTRE PÈRE EST-IL EN VIE?	OUI 1 NON 2
208	VOTRE MÈRE EST-ELLE EN VIE?	OUI 1 NON 2

2A - FEMMES CÉLIBATAIRES ET FIANCÉES

No	QUESTIONS ET FILTRES	CODES
201A	DURÉE DE LIAISON AVEC VOTRE CONJOINT	Durée _____ / / /
202A	NOMBRE TOTAL D'ENFANTS AVEC L'ACTUEL CONJOINT	Nombre enfants conjoint actuel _____ / / /
203A	COHABITEZ-VOUS AVEC VOTRE CONJOINT?	Oui 1 Non 2
204A	COHABITEZ-VOUS AVEC VOS PARENTS ?	Oui 1 Non 2
205A	COHABITEZ-VOUS AVEC LES PARENTS DE VOTRE CONJOINT?	Oui 1 Non 2



2B - FEMMES MARIÉES MONOGAMES

No	QUESTIONS ET FILTRES	CODES
201B	DURÉE DE MARIAGE	Durée _____ /_/_/
202B	ÊTES-VOUS A VOTRE PREMIER MARIAGE?	Oui 1 Non 2
203B	SI NON, COMBIEN DE MARIAGES AU TOTAL?	Nombre de mariages _____ /_/_/
204B	COHABITEZ-VOUS AVEC VOTRE CONJOINT?	Oui 1 Non 2
205B	NOMBRE TOTAL D'ENFANTS (VIVANTS) AVEC LE CONJOINT ACTUEL	Nombre enfants _____ /_/_/

2C - FEMMES MARIÉES POLYGAMES

No	QUESTIONS ET FILTRES	CODES
201C	NOMBRE DE COEPOUSES?	Nombre _____ /_/_/
202C	RANG DE MARIAGE	RANG DE MARIAGE _____ /_/_/
203C	DURÉE DE MARIAGE	Durée _____ /_/_/
204C	VIVEZ-VOUS AVEC VOTRE CONJOINT?	Oui 1 Non 2
205C	NOMBRE TOTAL D'ENFANTS (VIVANTS) AVEC LE CONJOINT ACTUEL	Nombre enfants _____ /_/_/
206C	COHABITEZ -VOUS AVEC LES AUTRES COEPOUSES?	Oui 1 Non 2
207C	LES AUTRES ONT-ELLES DÉJÀ VICTIMES DE VIOLENCE DE VOTRE CONJOINT?	Oui 1 Non 2
208C	ÊTES-VOUS A VOTRE PREMIER MARIAGE?	Oui 1 Non 2
209C	SI NON, COMBIEN DE MARIAGE AUPARAVANT?	Nombre de mariage _____ /_/_/

2D - FEMMES SÉPARÉES

No	QUESTIONS ET FILTRES	CODES
201D	REGIME DE MARIAGE AVANT LA SEPARATION	Monogamique 1 Polygamique 2
202D	DURÉE DE MARIAGE	Durée de mariage _____ / / /
203D	DURÉE DE SÉPARATION	Durée séparation _____ / / /
204D	MOTIF DE LA SÉPARATION	Motif _____ / / /
205D	NOMBRE TOTAL D'ENFANTS AVEC CE CONJOINT	Nombre enfants _____ / / /
206D	ÊTES-VOUS A VOTRE PREMIER MARIAGE?	Oui 1 Non 2
207D	SI NON, COMBIEN DE MARIAGE AUPARAVANT?	Nombre de mariage _____ / / /

2E - FEMMES DIVORCÉES

No	QUESTIONS ET FILTRES	CODES
201F	REGIME MATRIMONIAL	Monogamique 1 Polygamique 2
202E	DURÉE DU DIVORCE	Durée divorce _____ / / /
203E	MOTIF DU DIVORCE	Motif _____ / / /
204E	DURÉE DE VIE CONJUGALE	Durée vie conjugale _____ / / /
205E	NOMBRE D'ENFANTS TOTAL AVEC LE CONJOINT DIVORCÉ	Nombre enfants _____ / / /
206E	ETAIT-CE VOTRE PREMIER MARIAGE?	Oui 1 Non 2
207E	SI NON , COMBIEN AUPARAVANT?	Nombre total de mariage _____ / / /
208E	VIVEZ-VOUS ACTUELLEMENT AVEC QUELQU'UN D'AUTRE?	Oui 1 Non 2
209E	SI OUI , DEPUIS COMBIEN DE TEMPS?	Durée de liaison: _____ / / /
210E	NOMBRE D'ENFANTS TOTAL AVEC L'ACTUEL CONJOINT	Nombre enfants _____ / / /

2F - FEMMES VEUVES

No	QUESTIONS ET FILTRES	CODES	
201F	DURÉE DE MARIAGE	Durée de mariage _____	/ / /
202F	REGIME MATRIMONIAL	Monogamique Polygamique	1 2
203F	DURÉE DU VEUVAGE	Durée du veuvage _____	/ / /
204F	ETAIT-CE VOTRE PREMIER MARIAGE?	Oui Non	1 2
205F	SI NON, COMBIEN AUPARAVANT?	Nombre de mariage _____	/ / /
206F	NOMBRE D'ENFANTS TOTAL AVEC LE DÉFUNT CONJOINT	Nombre enfants _____	/ / /
207F	VIVEZ-VOUS ACTUELLEMENT AVEC QUELQU'UN D'AUTRE?	Oui Non	1 2
208F	DEPUIS COMBIEN DE TEMPS?	Durée de liaison _____	/ / /

3 - RENSEIGNEMENTS SUR L'AUTEUR DE L'ACTE

No	QUESTIONS ET FILTRES	CODES	
301	L'AUTEUR EST VOTRE CONJOINT	OUI..... NON	1 2
302	SI NON, QUEL EST LIEN DE PARENTÉ	Ex-époux Amant Coépouse Beau parent Parent direct Autre (à préciser) _____	1 2 3 4 5 6
303	ÂGE	Âge en années: _____	/ / /
304	RELIGION	Musulmane..... Chrétienne..... Animiste..... Autres (à préciser): _____	1 2 3 4
305	ETHNIE	Bamanan..... Malinké..... Peulh..... Soninké..... Sonraï..... Minianka..... Tamasheq..... Dogon..... Bobo..... Bozo..... Sénoufo Autres (à préciser) _____	01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12
306	NIVEAU D'INSTRUCTION	Analphabète Coranique Primaire	0 1 2

		Secondaire	3
		Supérieur	4
307	QUELLE EST LA PROFESSION DE L'AUTEUR?	_____	/ / /
308	COHABITEZ-VOUS AVEC L'AUTEUR?	OUI.....	1
		NON	2
309	ÉTAT MENTAL DE L'AUTEUR	Normal	1
		Alcoolique	2
		Toxicomane	3
		Antécédents psychiatriques	4
		Débile	5
310	A-T-IL DÉJÀ COMMIS DES ACTES SIMILAIRES?	OUI.....	1
		NON	2



4 - MOTIFS ET CIRCONSTANCES DE L'ACTE

N°	QUESTIONS ET FILTRES	CODES
401	MOBILE DE LA VIOLENCE	Problème matériel 01 Problème sexuel 02 Désir d'enfants 03 Éducation des enfants 04 Travaux domestiques..... 05 Désobéissance 06 Jalousie 07 Différents avec coépouses 08 Différents avec la belle famille 09 Demande de séparation 10 Retrait des enfants 11 Autres motifs (à préciser) _____ 12 Sans motif 13
402	EST-CE QUE C'EST LA PREMIÈRE FOIS?	OUI..... 1 NON 2
403	SI NON, COMBIEN DE FOIS (Depuis les 5 dernières années)	Nombre de fois à préciser _____ /_/_/_/
404	L'ACTE ÉTAIT-IL PRÉCÉDÉ DE MENACÉS?	OUI..... 1 NON 2
405	SI OUI, AVEZ-VOUS FAIT QUELQUE CHOSE POUR TENIR COMPTE DE CES MENACÉS?	OUI..... 1 NON 2
406	QUELLE A ÉTÉ VOTRE RÉACTION AU MOMENT DE L'ACTE?	A l'abris 1 Défense 2 Résignation 3 Autre (à préciser) _____ 4
407	COMMENT VOUS VOUS ÊTES PROTÉGÉ	_____ /_/_/_/
408	COMMENT VOUS VOUS ÊTES DÉFENDU?	_____ /_/_/_/
409	VOTRE ALENTOUR IMMÉDIAT ÉTAIT-IL AU COURANT?	OUI..... 1 NON 2
410	APRÈS L'ACTE, QUELLE A ÉTÉ VOTRE RÉACTION?	Déménagement 1 Négocié 2 Divorce 3 Commissariat 4 Justice 5 Autre (à préciser) _____ 6
411	AVEZ-VOUS RAPPORTÉ L'ÉVÉNEMENT A QUELQU'UN?	OUI..... 1 NON 2

412	SI OUI, A QUI?	_____ _____ _____ _____ _____	/ / / / / / / / / / / / / / /
413	QUELLES ÉTAIENT LES DÉMARCHES?	_____ _____	/ / /
414	LE RÉSULTAT ÉTAT-IL SATISFAISANT?	OUI..... NON	1 2
415	SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ PORTER PLAINTÉ?	OUI..... NON	1 2
416	ÉTES-VOUS PRÊTE A PORTER UNE PLAINTÉ?	OUI..... NON	1 2
417	SI NON, POURQUOI?	_____ _____ _____	/ / /
18	AVEZ-VOUS ÉTÉ VICTIME DE VIOLENCE SIMILAIRES AUPARAVANT? (Indépendamment de l'auteur actuel)	Oui Non	1 2
19	SI OUI, DE QUI? (Donner le lien de parenté)	Lien de parenté _____	/ / / /
20	TROUVEZ-VOUS NORMAL QU'UNE FEMME SE FASSE VIOLENTER?	_____ _____ _____	/ / /



5 - NATURE DU TRAUMATISME

No	QUESTIONS ET FILTRES	CODES																										
501	Siège de lésion	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Boite crânienne</td><td style="text-align: right;">01</td></tr> <tr><td>Yeux</td><td style="text-align: right;">02</td></tr> <tr><td>Nez</td><td style="text-align: right;">03</td></tr> <tr><td>Bouche</td><td style="text-align: right;">04</td></tr> <tr><td>Cou</td><td style="text-align: right;">05</td></tr> <tr><td>Dos</td><td style="text-align: right;">06</td></tr> <tr><td>Ventre</td><td style="text-align: right;">07</td></tr> <tr><td>Viscère</td><td style="text-align: right;">08</td></tr> <tr><td>Membres sup.</td><td style="text-align: right;">09</td></tr> <tr><td>Membres inf.</td><td style="text-align: right;">10</td></tr> <tr><td>Bassin</td><td style="text-align: right;">11</td></tr> <tr><td>Appareil génital</td><td style="text-align: right;">12</td></tr> <tr><td>Autre (à préciser) _____</td><td style="text-align: right;">13</td></tr> </table>	Boite crânienne	01	Yeux	02	Nez	03	Bouche	04	Cou	05	Dos	06	Ventre	07	Viscère	08	Membres sup.	09	Membres inf.	10	Bassin	11	Appareil génital	12	Autre (à préciser) _____	13
Boite crânienne	01																											
Yeux	02																											
Nez	03																											
Bouche	04																											
Cou	05																											
Dos	06																											
Ventre	07																											
Viscère	08																											
Membres sup.	09																											
Membres inf.	10																											
Bassin	11																											
Appareil génital	12																											
Autre (à préciser) _____	13																											
502	TYPE DE LÉSION	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Courbature</td><td style="text-align: right;">1</td></tr> <tr><td>Hématome.....</td><td style="text-align: right;">2</td></tr> <tr><td>Contusion.....</td><td style="text-align: right;">3</td></tr> <tr><td>Fracture</td><td style="text-align: right;">4</td></tr> <tr><td>Autre (à préciser) _____</td><td style="text-align: right;">5</td></tr> </table>	Courbature	1	Hématome.....	2	Contusion.....	3	Fracture	4	Autre (à préciser) _____	5																
Courbature	1																											
Hématome.....	2																											
Contusion.....	3																											
Fracture	4																											
Autre (à préciser) _____	5																											
503	AUTRES SIGNES ASSOCIÉS	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Perte de connaissance.....</td><td style="text-align: right;">1</td></tr> <tr><td>Obnubilation.. ..</td><td style="text-align: right;">2</td></tr> <tr><td>Coma.....</td><td style="text-align: right;">3</td></tr> <tr><td>État de choc</td><td style="text-align: right;">4</td></tr> <tr><td>Hémorragies</td><td style="text-align: right;">5</td></tr> <tr><td>Autre (à préciser) _____</td><td style="text-align: right;">6</td></tr> </table>	Perte de connaissance.....	1	Obnubilation.. ..	2	Coma.....	3	État de choc	4	Hémorragies	5	Autre (à préciser) _____	6														
Perte de connaissance.....	1																											
Obnubilation.. ..	2																											
Coma.....	3																											
État de choc	4																											
Hémorragies	5																											
Autre (à préciser) _____	6																											
504	AGENT VULNÉRANT	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Arme naturel</td><td style="text-align: right;">1</td></tr> <tr><td>Instrument piquant et tranchant</td><td style="text-align: right;">2</td></tr> <tr><td>Objet contondant.....</td><td style="text-align: right;">3</td></tr> <tr><td>Autre (à préciser) _____</td><td style="text-align: right;">4</td></tr> </table>	Arme naturel	1	Instrument piquant et tranchant	2	Objet contondant.....	3	Autre (à préciser) _____	4																		
Arme naturel	1																											
Instrument piquant et tranchant	2																											
Objet contondant.....	3																											
Autre (à préciser) _____	4																											
505	COMMENT S'EST EFFECTUÉE LA PRISE EN CHARGE DES TRAUMATISÉS?	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Soins externes</td><td style="text-align: right;">1</td></tr> <tr><td>Hospitalisation</td><td style="text-align: right;">2</td></tr> <tr><td>Automédication.....</td><td style="text-align: right;">3</td></tr> <tr><td>Soins traditionnels.....</td><td style="text-align: right;">4</td></tr> <tr><td>Autre (à préciser) _____</td><td style="text-align: right;">5</td></tr> </table>	Soins externes	1	Hospitalisation	2	Automédication.....	3	Soins traditionnels.....	4	Autre (à préciser) _____	5																
Soins externes	1																											
Hospitalisation	2																											
Automédication.....	3																											
Soins traditionnels.....	4																											
Autre (à préciser) _____	5																											
506	DURÉE DE L'INCAPACITÉ TOTALE TEMPORAIRE	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Durée _____</td><td style="text-align: right;">/ /</td></tr> </table>	Durée _____	/ /																								
Durée _____	/ /																											
507	PRISE EN CHARGE DES FRAIS MÉDICAUX <i>Donner le ou les noms des personnes qui ont contribué pour vos soins</i>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>_____</td><td style="text-align: right;">/ /</td></tr> <tr><td>_____</td><td style="text-align: right;">/ /</td></tr> <tr><td>_____</td><td style="text-align: right;">/ /</td></tr> </table>	_____	/ /	_____	/ /	_____	/ /																				
_____	/ /																											
_____	/ /																											
_____	/ /																											



SERMENT D'HIPPOCRATE

En présence des Maîtres de cette Faculté, de mes chers condisciples, je promets et jure au nom de l'Être suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la médecine.

Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au dessus de mon travail, je ne participerai à aucun partage clandestin d'honoraires.

Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe, ma langue taira les secrets qui seront confiés et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser les crimes.

Je ne permettrai pas que les considérations de religion, de nation, de parti ou de classe sociale viennent s'interposer entre mon devoir et mon patient.

Je garderai le respect absolu de la vie humaine dès la conception.

Même sous la menace, je n'admettrai pas de faire usage de mes connaissances médicales contre les lois de l'humanité.

Respectueux et reconnaissant envers mes maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leur père.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.

Que je sois couverte d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque.

